Plan directeur

du réseau de sentiers de Mont-Tremblant

Ville de Mont-Tremblant | BC2

Parce que tous les projets d’aménagement ont un impact direct dans la vie des gens, nous prenons à cœur de réfléchir les espaces de vie de manière intégrée et durable

Préparé par : Mélissa Hébert
Approuvé par : Dany Bouchard
Révisé par : Marielle Luneau

N° RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION / DE L'ÉMISSION
02	2025-01-10	Final
01	2024-11-26	Préliminaire

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 1

1 PORTRAIT DU TERRITOIRE 4

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE 4
1.2 POSITIONNEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE 6
1.3 OUTILS DE PLANIFICATION MUNICIPALE 10
1.3.1 Plan d'urbanisme 10
1.3.2 Plan directeur des parcs et des sentiers (2018) 10
1.3.3 Plan stratégique Destination 2030 (2019-2023) 11
1.3.4 Plan d'action en environnement (2021-2025) 12
1.3.5 Plan climat (2021-2025) 13
1.3.6 Politique de gestion durable de l'accès aux plans d'eau 13
1.3.7 Étude de développement vélo mont Timber 2022 14

1.4 AIRES DE CONSERVATION 15

2 PORTRAIT DU RÉSEAU DE SENTIERS 17

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RÉSEAU DE SENTIERS 18
2.1.1 Domaine 22
2.1.2 Deer Mountain et le golf Le Diable 28
2.1.3 Station 33
2.1.4 Village 38
2.1.5 Gray Rocks & le golf Le Maître 42
2.1.6 Autre 45

2.2 MODES DE TENURE DES LOTS DES SENTIERS 49
2.3 GOUVERNANCE ET GESTION ACTUELLE 51
2.3.1 Acteurs gestionnaires 52
2.3.2 Clubs utilisateurs du réseau de sentiers 57

3 RÉSEAUX COMPARABLES 58

3.1 PARC DES SOMMETS, BROMONT 59
3.2 SENTIERS DU MOULIN, LAC BEAUPORT 62
3.3 PLEIN AIR SAINTE-ADÈLE 64
3.4 CRAFTBURY OUDOOR CENTER, CRAFTBURY COMMON, VT 66
3.5 FAITS SAILLANTS DES RÉSEAUX COMPARABLES 67

4 SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE 68

4.1 SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRÈS DE LA POPULATION 68
4.2 SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES 72

5 DIAGNOSTIC 74

5.1 ANALYSE FFMO 74
5.2 ENJEUX 78

6 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 80

6.1 VISION 80
6.2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 82

7 RECOMMANDATIONS ET FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS 83

7.1 DÉFINIR UN MODE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET DE GESTION 83
7.2 ASSURER LA MISE EN MARCHÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS 85
7.3 ÉTABLIR UNE POLITIQUE DE TARIFICATION D'ACCÈS AUX SENTIERS 87
7.4 DÉVELOPPER LE SITE DE LA MONTAGNE DE GRAY ROCKS 89
7.5 DÉVELOPPER UN RÉSEAU CONNECTÉ ET INTÉGRÉ 90
7.6 BONIFIER L'OFFRE DE PLEIN AIR CANINE SUR QUATRE SAISONS 93
7.7 VALORISER LA RIVIÈRE DU DIABLE 93
7.8 SOUTENIR L'IMPLICATION BÉNÉVOLE POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE SENTIERS 94
7.9 SURVEILLER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU DE SENTIERS 95

ANNEXE 1 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE A

ANNEXE 2 SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AUPRÈS DES ACTEURS B

ANNEXE 3 SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION CITOYENNE C

ANNEXE 4 GUIDE ET PRINCIPES ENCADRANT LA CAPACITÉ DE SUPPORT DU MILIEU NATUREL D

ANNEXE 5 GUIDE SUR LES MODÈLES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET DE GESTION DÉLÉGUÉE E

ANNEXE 6 GUIDE SUR LES EFFORTS D'ENTRETIEN DANS LES SENTIERS F

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 - Synthèse du Plan stratégique Destination 2030 et de ses liens avec le réseau de sentiers 11
TABLEAU 2 - Répartition des kilomètres de sentiers par activités estivales et par niveau de difficulté 18
TABLEAU 3 - Répartition des kilomètres de sentiers par activités hivernales et par niveau de difficulté 18
TABLEAU 4 - Répartition des kilomètres de sentiers par réseau et par activité 19
TABLEAU 5 - Répartition des kilomètres de sentiers par réseau et par activité 19
TABLEAU 6 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers estivaux au DSB 23
TABLEAU 7 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers hivernaux au DSB 24
TABLEAU 8 - Bâtiments ouverts au public au DSB 25
TABLEAU 9 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers estivaux au secteur Deer Mountain & golf Le Diable 29
TABLEAU 10 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers hivernaux au secteur Deer Mountain & le golf Le Diable 30
TABLEAU 11 - Portrait-synthèse des sentiers estivaux dans le secteur Station 34
TABLEAU 12 - Portrait-synthèse des sentiers hivernaux dans le secteur Station 35
TABLEAU 13 - Portrait-synthèse des sentiers estivaux dans le secteur Village 39
TABLEAU 14 - Portrait-synthèse des sentiers hivernaux dans le secteur Village 39
TABLEAU 15 - Portrait-synthèse des sentiers hivernaux dans le secteur Gray Rocks et le golf Le Maître 43
TABLEAU 16 - Inventaire des bâtiments au secteur Gray Rocks et le golf Le Maître 43
TABLEAU 17 - Portrait-synthèse des autres sentiers estivaux 45
TABLEAU 18 - Portrait-synthèse des autres sentiers hivernaux 46
TABLEAU 19 - Synthèse des sentiers et de la tenure 49
TABLEAU 20 - Présentations des clubs utilisateurs du réseau de sentiers de Mont-Tremblant 57
TABLEAU 21 - Statut de résidence 68
TABLEAU 22 - Organisations rencontrées lors des entrevues individuelles 72
TABLEAU 23 - Avantages et inconvénients des scénarios présentés 84
TABLEAU 24 - Fourchette de tarification préliminaire pour un adulte non résident 88

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 -	Région administrative des Laurentides et localisation du territoire de Mont-Tremblant	4
FIGURE 2 -	Carte des pôles touristiques de Mont-Tremblant	9
FIGURE 3 -	Aires de conservation	16
FIGURE 4 -	Carte du réseau de sentiers de Mont-Tremblant	21
FIGURE 5 -	Secteur du Domaine Saint-Bernard | Sentiers estivaux	26
FIGURE 6 -	Secteur du Domaine Saint-Bernard | Sentiers hivernaux	27
FIGURE 7 -	Secteur de Deer Mountain & golf Le Diable | Sentiers estivaux	31
FIGURE 8 -	Secteur de Deer Mountain & golf Le Diable | Sentiers hivernaux	32
FIGURE 9 -	Secteur Station | Sentiers estivaux	36
FIGURE 10 -	Secteur Station | Sentiers hivernaux	37
FIGURE 11 -	Secteur Village | Sentiers estivaux	40
FIGURE 12 -	Secteur Village | Sentiers hivernaux	41
FIGURE 13 -	Secteur Gray Rocks & golf Le Maître | Sentiers hivernaux	44
FIGURE 14 -	Sentier canotable – Mont-Tremblant	48
FIGURE 15 -	Tenure des terres faisant parti du réseau de sentiers de Mont-Tremblant	50
FIGURE 16 -	Moyen de déplacement vers le réseau de sentiers - Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre dans les sentiers?	69
FIGURE 17 -	Durée moyenne des sorties en sentiers - En moyenne, quelle est la durée de vos visites dans le réseau de sentiers?	69
FIGURE 18 -	Activités pratiquées par secteur - Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous dans ces secteurs?	70
FIGURE 19 -	Énoncé de vision du Plan directeur du réseau de sentiers	81

MISE EN CONTEXTE

La Ville de Mont-Tremblant souhaite entreprendre la réalisation d'un Plan directeur des sentiers afin de consolider l'offre de sentiers sur son territoire et d'en guider le déploiement stratégique. Ce plan vise à structurer la gestion des sentiers actuels et futurs en proposant des recommandations adaptées aux contraintes et défis propres au contexte de gouvernance qui y est associé.

Cette démarche représente une opportunité pour la Ville de dresser un état des lieux de sa situation actuelle et de définir sa vision pour les dix prochaines années. Ce document de planification stratégique vise à établir des priorités claires et à mobiliser les parties prenantes ainsi que la population autour d'une vision commune et inspirante.

De manière plus spécifique, ce plan directeur contiendra un portrait détaillé du territoire étudié, qui identifie les principales parties prenantes, les sentiers existants, leurs usages et modes de gestion ainsi que les interconnexions aux principaux pôles d'attraction. Il intégrera les préoccupations citoyennes et des principaux acteurs grâce à un processus de consultation publique. De plus, il contiendra un diagnostic qui permettra de confronter les observations de l'état des lieux aux analyses de cas comparables étudiés et de déterminer les opportunités, les enjeux et les perspectives pour la Ville et sa communauté. S'appuyant sur un positionnement stratégique défini par une vision et des orientations de développement, ce document culminera par des recommandations qui orienteront les futures décisions.

OBJECTIFS DU MANDAT

C'est dans ce contexte que la Ville de Mont-Tremblant a mandaté la firme BC2 pour l'accompagner dans la réalisation de son plan directeur des sentiers. Cet outil portera sur le réseau de sentiers municipal existant incluant notamment la réserve naturelle de la rivière du Diable, la montagne du Gray Rocks et le Domaine Saint-Bernard.

En s'appuyant sur les outils de planification stratégique municipaux existants et les données qui seront fournies, le plan directeur des sentiers culminera par des recommandations abordant les thématiques suivantes :

— La gouvernance et le mode de gestion du réseau de sentiers;
— Les principaux usages et leur répartition sur le territoire pour favoriser une cohabitation harmonieuse;
— Les principes de tarification à l'accès du réseau de sentiers;
— Les potentiels reliés au développement d'un centre de destination;
— L'engagement citoyen en créant des opportunités de participation et de partage;
— La complexité entourant les modes de tenures et la mixité des modes de gestion;
— L'utilisation et l'optimisation des infrastructures en place du Domaine Saint-Bernard et de Gray Rocks;
— La capacité de support du réseau de sentiers.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique pour l'élaboration du plan directeur s'articule en six étapes :

1 État des lieux

- Portrait du territoire à l'étude
- Positionnement récréotouristique local
- Inventaire des sentiers et des bâtiments
- Inventaire des parties prenantes et modes de gestion actuels
- Questionnaire en ligne auprès de la population
- Consultation des acteurs

2 Étude de cas comparables

- Documentation et analyse de 4 cas comparables
- Identification de constats et faits saillants

3 Diagnostic

- Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces
- Identification des grands enjeux

4 Vision et orientations

- Atelier stratégique interne
- Séance de consultation citoyenne
- Identification du positionnement stratégique du réseau de sentiers

5 Recommandations et compléments

- Élaboration de recommandations
- Guide des bonnes pratiques encadrant la capacité de support des sentiers
- Analyse des efforts d'entretien (prix du marché) par activité

6 Plan directeur

- Rédaction du Plan directeur du réseau de sentiers
- Livraison du Plan directeur du réseau de sentiers version finale

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Dans cette démarche, la Ville de Mont-Tremblant s'est engagée à consulter ses citoyens ainsi que des acteurs clés pour intégrer leurs besoins et aspirations. À cette fin, trois activités participatives sont prévues pour enrichir l'état des lieux et le diagnostic, tout en élaborant une planification stratégique inspirante pour l'ensemble de la communauté.

— **Questionnaire électronique**

> Diffusé auprès de la population, ce questionnaire a permis de collecter des données sur le profil des utilisateurs du réseau en ce qui concerne leurs habitudes de fréquentation puis leur niveau d'appréciation envers plusieurs éléments définissant l'offre du réseau de sentiers. Grâce à cette approche, il a été possible d'obtenir une vision claire et détaillée des attentes et des expériences des utilisateurs.

— **Entretiens individuels**

> Une dizaine d'entrevues ont par ailleurs été menées avec des acteurs impliqués dans l'écosystème des sentiers. Ces discussions visaient à recueillir des informations sur la nature des activités se déroulant dans les sentiers et, le cas échéant, à comprendre les ententes établies avec la Ville. Ces entretiens permettent de capter des perspectives variées et d'assurer une gestion concertée et harmonieuse du réseau de sentiers.

— **Séance de consultation**

> Cette séance a rassemblé plus d'une cinquantaine de citoyens et a permis d'explorer des orientations stratégiques et de construire, de manière collective, une planification stratégique qui reflète les valeurs et les aspirations de la communauté.

1 PORTRAIT DU TERRITOIRE

Le portrait du territoire est une analyse qui permet de bien situer le cadre dans lequel le réseau de sentiers de Mont-Tremblant évolue et de mettre en lumière les facteurs externes qui peuvent influencer la consolidation de ce réseau.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

Mont-Tremblant est une ville faisant partie de la grande région administrative des Laurentides, située au nord de Montréal. Cette région est composée de sept municipalités régionales de comté (MRC) et de 76 municipalités. La ville la plus populeuse des Laurentides est Saint-Jérôme avec 82 061 habitants.[1]

Les MRC les plus populeuses sont :

— Thérèse-De Blainville (163 632 habitants);
— La Rivière-du-Nord (140 394 habitants);
— Deux-Montagnes (102 052 habitants).

FIGURE 1 - Région administrative des Laurentides et localisation du territoire de Mont-Tremblant

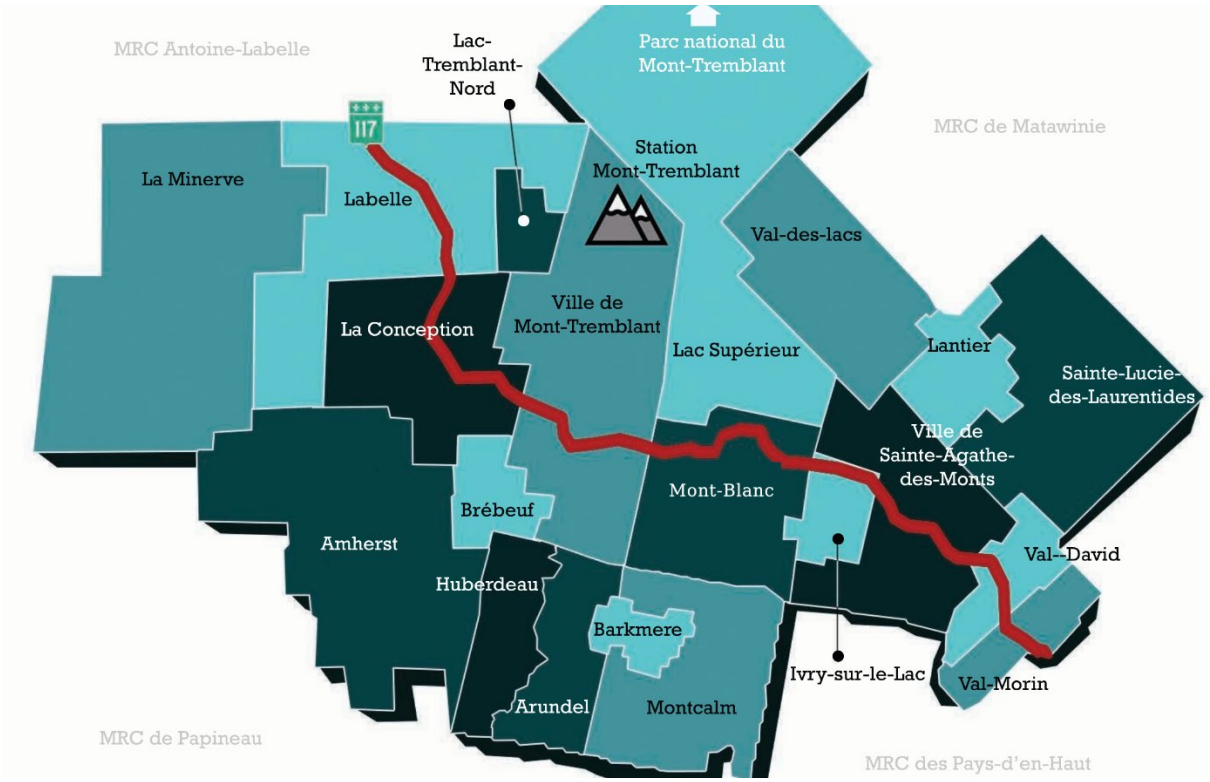

Source : MRC Laurentides

[1] Statistique Canada, recensement canadien 2021

Mont-Tremblant, comme connue aujourd'hui, est constituée d'une fusion municipale remontant au début des années 2000 avec la Ville de Saint-Jovite et les municipalités de Saint-Jovite-Paroisse, Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord. La ville de Mont-Tremblant couvre un territoire de 233,75 km². En 2021, elle comptait 10 992 habitants, ce qui en fait la seconde ville la plus populeuse de la MRC, tout juste derrière Sainte-Agathe-des-Monts avec ses 11 211 habitants.[2]

Située à la croisée des routes 327, 117 et 323, Mont-Tremblant offre des accès directs vers Montréal et Gatineau/Ottawa, toutes localisées à moins de deux heures de déplacement en voiture.

La ville profite d'un ensemble de services et d'infrastructures commerciales et de loisirs qui font d'elle un milieu de vie complet, actif et sain.

Source : Ville de Mont-Tremblant, Image aérienne du Centre-ville

[2] Statistique Canada, recensement canadien 2021

1.2 POSITIONNEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Adossée au plus haut sommet de la région, Mont-Tremblant profite d'une reconnaissance touristique sur le plan international. La ville regorge d'opportunités de villégiatures et d'activités sportives et de plein air qui positionne Mont-Tremblant comme une destination récréotouristique incontournable. La liste ci-après fait état des principaux attraits de la ville :

Principaux attraits

- Centre de villégiature Tremblant
- Parc national de Mont-Tremblant
- Casino Mont-Tremblant
- Le Scandinave Spa Mont-Tremblant
- Cinq terrains de golf
- Cinq plages pour la baignade
- Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Domaine Saint-Bernard
- Plusieurs boutiques et restaurants
- Plusieurs sites d'hébergements
- Des routes pittoresques
- Des lieux d'entraînements pour le triathlon

Source : Centre de villégiature Tremblant

Source : Le Petit Hameau

Événements

- Plusieurs événements sportifs (Ironman 70.3 de Mont-Tremblant, Spartan Trifeca, Tremblant Coupe Canada XCO / Québec XCC, Coupe du monde DEK hockey, etc.)
- Plusieurs événements culturels (Festival international du blues de Tremblant, Les Rythmes Tremblant, Festival Stradivaria, etc.)
- 24H Tremblant

Source : MRC des Laurentides

Performance touristique

— Chaque année, la ville accueille environ trois millions de visiteurs. 81 % des touristes en visite à Mont-Tremblant proviennent du Canada, dont plus de la moitié (61 %) viennent du Québec. Les régions de Montréal et de Laval sont les plus grands bassins de clientèle de la ville.[3]

— Les recettes touristiques générées annuellement s'élèvent à plus de 300 M$[4].

— Les séjours à Mont-Tremblant sont en moyenne de trois nuitées. [5]

— La clientèle touristique est majoritairement composée de personnes de 55 ans et plus (30 %) et elle voyage généralement en couple (36 %), seul(e) ou en groupe d'amis (31 %).[6]

— Les hébergements touristiques de Mont-Tremblant avaient un taux d'occupation annuel moyen de 51,4 % en 2023, ce qui se compare au reste des Laurentides.[7]

Pôles de développement touristique

— Mont-Tremblant reconnaît la présence et la consolidation de cinq pôles de développement touristique proposant chacun des expériences distinctives :

> Pôle Centre-ville;
> Pôle du Domaine Saint-Bernard (DSB);
> Pôle du parc national du Mont-Tremblant;
> Pôle Village;
> Pôle Centre de villégiature Tremblant.

— L'accès au parc national du Mont-Tremblant est offert gratuitement aux citoyens de la Ville de Mont-Tremblant grâce à la mise en place d'une entente renouvelable aux trois à cinq ans.

— Le service de transport collectif local, offert gratuitement, dessert l'ensemble des pôles de développement touristique à l'exception du DSB.

Pôle Centre-ville

Le pôle Centre-Ville prend place à la porte d'entrée de Mont-Tremblant. Il propose les principaux commerces de services tels que les épiceries, les cliniques, les bureaux professionnels, etc. Il regorge aussi de petits restaurants et de boutiques. Puis, il offre des infrastructures sportives et de loisirs comme un aréna, un centre sportif, un centre aquatique, etc. Il est également bordé par le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

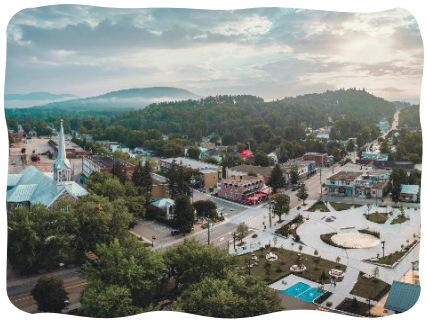

[3] Tourisme Mont-Tremblant, Portrait du tourisme à Mont-Tremblant (2024)
[4] Tourisme Mont-Tremblant, Mont-Tremblant en chiffre, tiré du Journal de Montréal (2021)
[5] Tourisme Mont-Tremblant, Portrait du tourisme à Mont-Tremblant (2024)
[6] Idem.
[7] Tourisme Mont-Tremblant, Rapport annuel (2023)

Pôle Domaine Saint-Bernard

Le pôle Domaine Saint-Bernard offre de nombreuses opportunités de pratique d'activités en plein air, notamment le ski de fond, sur un territoire protégé en pleine nature. Couvrant une superficie de 1 500 acres, il comporte de nombreux sentiers, pavillons et unités d'hébergement qui sont mis à la disposition des visiteurs.

Pôle du Parc national du Mont-Tremblant

Le pôle du Parc national du Mont-Tremblant est une aire protégée accessible aux visiteurs. De nombreuses activités de plein air y sont proposées : randonnée pédestre, ski de fond, ski nordique, raquette, canot, kayak, via ferrata, observation de la faune, pêche, etc. Par ailleurs, ce pôle propose une offre d'hébergement variée (camping, chalet, yourte, tente Huttopia, etc.).

Pôle Village

Le pôle Village regroupe de nombreux attraits fréquentés notamment par les citoyens et villégiateurs. On y retrouve notamment plusieurs terrasses et boutiques charmantes en plus de proposer des activités culturelles et historiques. Le Village est bordé par le lac Mercier et est sillonné par le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

Pôle Centre de villégiature Tremblant

Tremblant est désigné « Village de ski numéro 1 dans l'Est de l'Amérique du Nord » à de multiples reprises par les lecteurs de Ski Magazine1. Le sommet du mont Tremblant culmine à 875 m et offre une vue imprenable sur les Laurentides. Destination touristique durant les quatre saisons de l'année, le Centre de villégiature Tremblant est prisé par les visiteurs du monde entier pour ses événements musicaux et sportifs d'envergure, et les nombreuses activités offertes à la station. Tremblant possède aussi deux parcours de golf de championnat, le Diable et le Géant, ainsi qu'une académie de golf ouverte toute la saison estivale.

FIGURE 2 - Carte des pôles touristiques de Mont-Tremblant

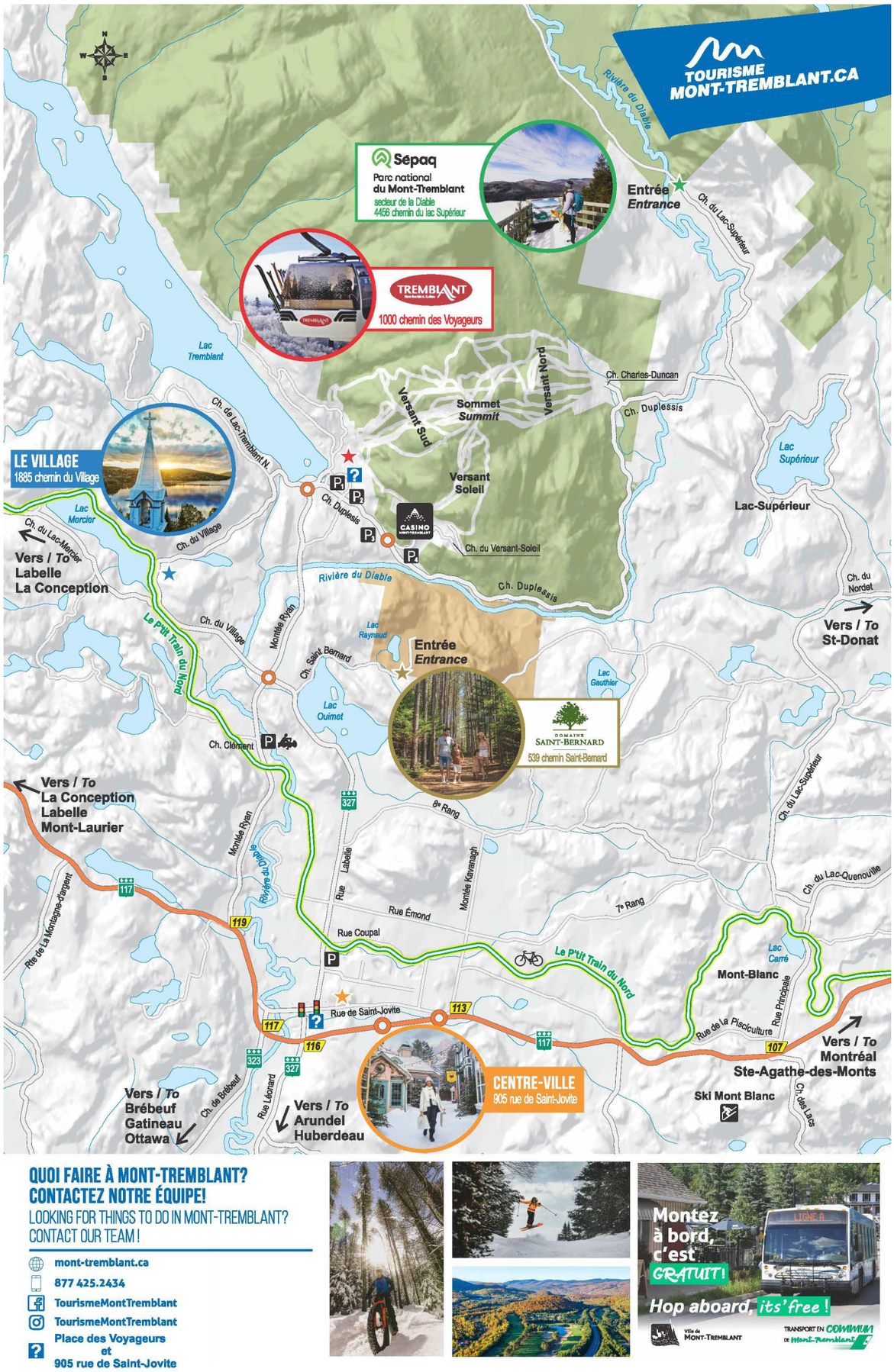

Source : Tourisme Mont-Tremblant

1.3 OUTILS DE PLANIFICATION MUNICIPALE

Le portrait du territoire comprend une analyse des outils de planification municipale adoptée par la Ville qui a une correspondance avec les dimensions stratégiques, urbanistique et de conservation. Cet exercice permet de prendre en considération les principaux plans et outils lors des différentes étapes de l'élaboration du Plan directeur du réseau de sentiers. Voici une liste des documents de planification pris en compte.

1.3.1 Plan d'urbanisme[8]

Le Plan d'urbanisme est un document réglementaire adopté en 2008 par la Ville et qui établit les règles et les orientations pour l'utilisation des sols sur son territoire. Il vise à encadrer le développement urbain de manière cohérente et durable en définissant des zones spécifiques pour différents usages (résidentiel, commercial, industriel, etc.), les densités de construction, les normes architecturales, ainsi que les espaces publics et les infrastructures nécessaires. Le Plan d'urbanisme sert de guide pour les décisions en matière de zonage, de permis de construction et d'aménagement, en veillant à ce que le développement soit en harmonie avec les objectifs de la communauté.

1.3.2 Plan directeur des parcs et des sentiers (2018)

Le Plan directeur des parcs et sentiers de Mont-Tremblant (2018) a été conçu pour accompagner le développement de la ville en tant que destination touristique internationale. Initié en 2002, puis actualisé en 2017, ce plan stratégique a servi de guide à l'aménagement et à la gestion des parcs et des sentiers, incluant la mise à jour cartographique, les stratégies d'accessibilité et le partage des sentiers. Il s'agissait d'une référence pour les décisions d'urbanisme et a nécessité une collaboration étroite entre divers comités et services municipaux pour réaliser des améliorations tangibles au cours des dernières années.

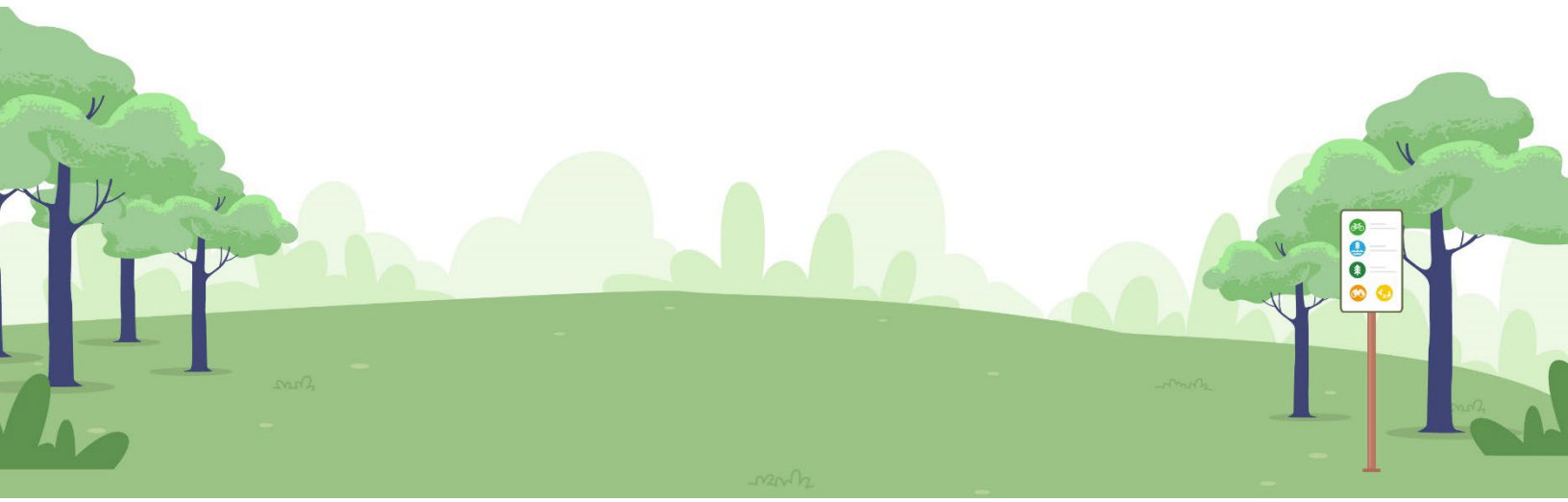

[8] La Ville de Mont-Tremblant procède actuellement à la refonte de son Plan d'urbanisme et une version actualisée de ce document devrait être adoptée dans les années à venir.

1.3.3 Plan stratégique Destination 2030 (2019-2023)

Le Plan stratégique Destination 2030 est un document de planification à long terme qui a été élaboré pour orienter le développement et la gestion future de la Ville. Il sert de feuille de route pour les décisions et les actions de Mont-Tremblant sur l'horizon 2019-2023.

Le Plan stratégique Destination 2030 adresse cinq orientations stratégiques, dont plusieurs d'entre elles témoignent de l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à améliorer et à développer son réseau de sentiers de manière durable. Le tableau 1 ci-dessous présente les principaux éléments en lien avec le déploiement du réseau de sentiers.

TABLEAU 1 - Synthèse du Plan stratégique Destination 2030 et de ses liens avec le réseau de sentiers

ORIENTATION STRATÉGIQUE	DESCRIPTION	LIENS AVEC LE RÉSEAU DE SENTIERS	ACTIONS ENTREPRISES	RÉFÉRENCES
		La Ville s'engage à promouvoir le réseau de sentiers en facilitant l'accès via une application mobile et en entretenant la signalisation.	Modernisation du Plan directeur du réseau de sentiers (en cours) pour actualiser les cibles selon les besoins.	https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/ville/plans-et-politiques/plan-directeur-parcs-sentiers
Orientation stratégique 4 Préserver et mettre en valeur le milieu naturel et ses caractéristiques	Promouvoir le réseau de sentiers, améliorer la signalisation et aménager de nouveaux sentiers.	Protection du patrimoine naturel et amélioration de l'expérience des utilisateurs des sentiers.	Acquisition de la réserve naturelle.	https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/en/news/reserve-naturelle-diable
		Enrichissement de l'offre récréative pour répondre aux besoins croissants des amateurs de plein air.	Construction de nouvelles pistes de vélo de montagne dans le secteur Deer Mountain (investissement de 260 000 $).	https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/en/news/sondage-sentier-de-velo
Orientation stratégique 2 Favoriser l'attraction et la rétention des jeunes, des familles et des aînés et encourager un mode de vie sain et actif	Mettre à jour et bonifier le Plan directeur des parcs et sentiers pour favoriser un mode de vie sain et actif.	Mise à jour et amélioration des parcs et sentiers existants pour répondre aux besoins de la communauté.	Nomination d'un directeur pour les sentiers de Mont-Tremblant pour renforcer la gestion et le développement du réseau.	Poste de directeur de Sentiers Mont-Tremblant https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/en/news/restructuration-a-sentiers-mont-tremblant-la-ville-cree-un-poste-de-directeur-du-reseau-de-sentiers
Orientation stratégique 5 Susciter la participation citoyenne	Maintenir la gratuité des sentiers pour les citoyens, élargir l'offre de services sur le territoire.	Encouragement de l'utilisation et de l'engagement communautaire en maintenant la gratuité des sentiers pour les résidents.		

1.3.4 Plan d’action en environnement (2021-2025)

Le Plan d'action en environnement 2021-2025 de la Ville de Mont-Tremblant s'appuie sur le Plan directeur en environnement de 2003 et le Bilan en environnement de 2020 pour établir de nouvelles cibles visant à mieux préserver les milieux naturels. De plus, il met l'accent sur la gestion durable des ressources et la lutte contre les changements climatiques. Un objectif clé de ce plan est la préservation des milieux naturels qui inclut plusieurs actions en lien avec le réseau de sentiers.

Protection et amélioration des milieux naturels

Revitalisation du ruisseau Clair : Ce projet implique l'aménagement de sentiers le long du ruisseau pour améliorer l'accès et l'appréciation des espaces naturels tout en préservant l'écosystème. Cette initiative contribue à la conservation de la biodiversité et à la restauration des habitats naturels.

Promotion de la mobilité durable

Le plan encourage l'utilisation des modes de transport non motorisés, tels que la marche et le vélo, ce qui implique l'amélioration et l'expansion du réseau de sentiers. Cette action vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir un mode de vie sain.

Sensibilisation et éducation environnementale

Les sentiers sont utilisés comme espaces éducatifs pour sensibiliser la population à l'importance de la conservation de l'environnement. Des panneaux d'interprétation et des programmes éducatifs peuvent être intégrés dans le réseau de sentiers pour promouvoir une meilleure compréhension des enjeux environnementaux.

1.3.5 Plan climat (2021-2025)

Le **Plan Climat 2021-2025** de la Ville de Mont-Tremblant est un document de planification à long terme visant à répondre aux effets des changements climatiques sur le territoire de Mont-Tremblant. Ce plan d'action a pour but d'agir sur deux fronts : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux changements climatiques. L'approche intégrée du plan assure la cohérence des actions et des mesures à mettre en œuvre. Il vise également à aménager le territoire en tenant compte des changements climatiques, favoriser la résilience des infrastructures naturelles et bâties, et préserver la santé et la qualité de vie de la population. Les objectifs suivants concernent le déploiement du réseau de sentiers :

Réduction des émissions de GES :

Le Plan Climat encourage l'utilisation accrue des modes de transport non motorisés, notamment la marche et le vélo, ce qui implique l'amélioration et l'expansion du réseau de sentiers pour offrir des alternatives de transport durable aux résidents et visiteurs.

Adaptation aux changements climatiques :

Le développement de nouveaux sentiers et l'amélioration des sentiers existants sont essentiels pour assurer la résilience des infrastructures de plein air. Les sentiers doivent être conçus pour résister aux conditions météorologiques extrêmes et aux changements environnementaux.

Mobilisation et sensibilisation :

La Ville prévoit des initiatives pour sensibiliser la communauté aux avantages de l'utilisation des sentiers et promouvoir un mode de vie actif et durable, contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation climatique.

1.3.6 Politique de gestion durable de l'accès aux plans d'eau

La Politique de gestion durable de l'accès aux plans d'eau pour 2021-2025 poursuit les efforts initiés en 2010. Elle régule l'utilisation et l'accès public aux ressources aquatiques de la ville, y compris ses 16 lacs et 300 km de cours d'eau. L'objectif principal de cette politique est de préserver la pérennité de ces ressources naturelles tout en réduisant les conflits entre usagers, en établissant des directives claires pour une gestion efficace des plans d'eau. Au fil des années, diverses actions ont été mises en œuvre. En réponse à une croissance démographique et à une augmentation de l'attrait touristique, la politique a été mise à jour pour promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les usagers tout en protégeant les ressources aquatiques. Cette révision s'aligne sur une stratégie plus vaste visant un développement durable et respectueux de l'environnement d'ici 2030.

1.3.7 Étude de développement vélo mont Timber 2022

Ce document vise à évaluer le potentiel de développement de sentiers de vélo de montagne sur le mont Timber à Mont-Tremblant, en y incluant une structure d'accueil et un stationnement. L'étude, réalisée par Vélo Québec, propose un concept d'expérience de vélo de montagne et un plan directeur de développement en plusieurs phases. L'étude de Vélo Québec a mis en lumière les principaux potentiels et contraintes suivantes quant au potentiel de développement de sentiers de vélo de montagne sur le mont Timber[9].

Potentiels

— Grande superficie avec dénivelé intéressant : Le mont Timber offre une topographie variée propice au développement de sentiers de différents niveaux de difficulté.
— Ambiance forestière : L'environnement naturel favorise une expérience immersive et agréable pour les utilisateurs.
— Proximité des points de vue : Des vues panoramiques sur les paysages environnants peuvent être exploitées pour enrichir l'expérience des sentiers.
— Connectivité : Possibilité de connecter les sentiers au réseau nord-sud existant, offrant des retombées positives pour les quartiers résidentiels et l'accès aux services d'urgence.

Contraintes

— Aires protégées : La présence d'aires protégées, y compris des habitats fauniques et des écosystèmes forestiers exceptionnels, impose des restrictions sur le développement des sentiers.
— Milieux humides et hydriques : Les zones humides doivent être évitées ou aménagées avec précaution pour préserver l'intégrité écologique.
— Terrains privés : Le développement nécessite des négociations avec les propriétaires privés et l'obtention d'autorisations de diverses parties prenantes (MELCCFP, Sépaq, etc.).
— Accessibilité : Le secteur se trouve en milieu éloigné, ce qui peut engendrer des coûts et des défis opérationnels supplémentaires pour la mobilisation d'équipement et de machinerie dans le bois.

[9] Bien que ce document expose le potentiel de développement de sentiers sur le mont Timber, celui-ci ne sera pas couvert dans le cadre du Plan directeur du réseau de sentiers de Mont-Tremblant.

1.4 AIRES DE CONSERVATION

Sur son territoire, la ville de Mont-Tremblant compte plusieurs aires de conservation qu'il importe de souligner dans le cadre du portrait du territoire. La figure de la page suivante présente ces aires de conservation respectives.

— **Parc national du Mont-Tremblant**

Le territoire de Mont-Tremblant abrite le plus ancien et l'un des plus vastes parcs nationaux créés au Québec : le parc national du Mont-Tremblant. Ce parc provincial est géré et exploité par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). S'étendant sur 151 000 hectares, il englobe huit municipalités et trois territoires non organisés (TNO) et se situe dans la partie nord du territoire de Mont-Tremblant.

— **Habitat faunique**

L'aire de confinement du cerf de Virginie au lac Tremblant couvre une vaste superficie, dont 6 800 hectares sont situés sur le territoire de Mont-Tremblant. Des dispositions particulières s'appliquent dans les zones de ravages du cerf de Virginie. Le règlement de zonage prévoit des mesures spécifiques pour trois aires d'affectation : « touristique faunique », « villégiature faunique » et « faunique », afin de préserver l'habitat naturel du cerf de Virginie.

— **La réserve naturelle de la rivière du Diable**

Acquise par la Ville en 2023, la réserve naturelle, couvrant 73,8 hectares, est reconnue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Créée en 2014, elle vise à conserver un corridor de déplacement pour le cerf de Virginie entre le Domaine Saint-Bernard, la rivière du Diable et le parc national du Mont-Tremblant. Avant sa reconnaissance, des sentiers récréatifs avaient été aménagés et ont reçu des droits acquis pour leur préservation. Cependant, il est interdit d'aménager de nouveaux sentiers dans cette zone.

FIGURE 3 - Aires de conservation

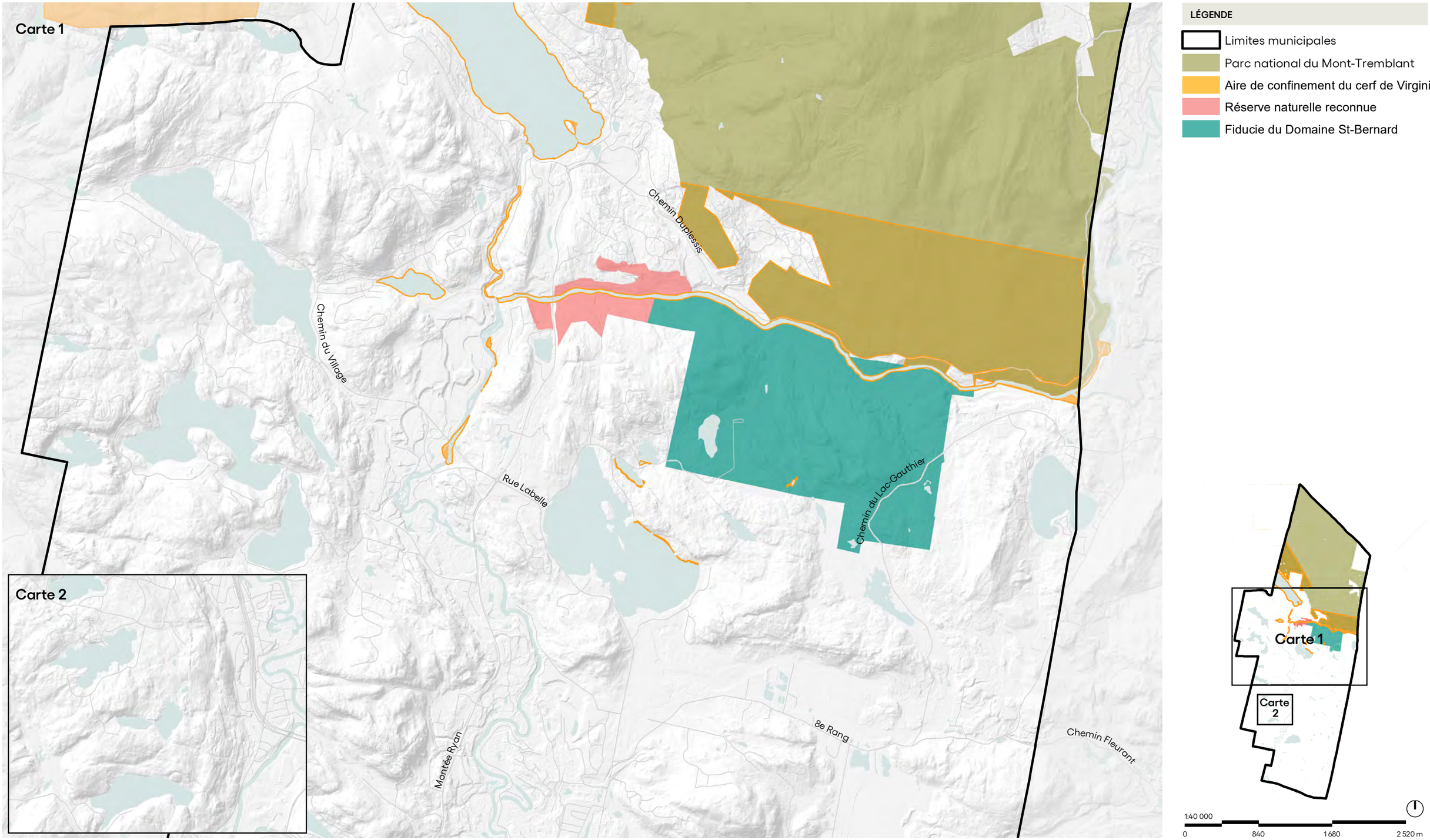

2 PORTRAIT DU RÉSEAU DE SENTIERS

La réalisation du portrait du réseau de sentiers de Mont-Tremblant est une étape cruciale du Plan directeur, car il permettra notamment de faire un état de la situation actuelle en ce qui concerne l'offre de sentiers et de ses services et activités complémentaires.

Ce portrait a été réalisé sur la base de la documentation disponible et des informations partagées. Il présente les principales caractéristiques du réseau de sentiers, notamment :

— Une brève description générale du réseau de sentiers et de ses secteurs;

— L'inventaire de sentiers par nombre de kilomètres, usages et niveau de difficulté;

— L'inventaire des bâtiments d'accueil et de leur vocation;

— Le mode de tenure des sentiers;

— La gouvernance et la gestion actuellement en place.

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RÉSEAU DE SENTIERS

Le réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant propose approximativement 110 km de sentiers estivaux et 130 km de sentiers hivernaux répartis sur le territoire.

Ces sentiers permettent la pratique d'une grande variété d'activités, dont celles officiellement promues dans l'offre municipale, notamment :

— Randonnée pédestre/course en sentier;

— Vélo de montagne;

— Ski de fond (classique et pas de patin);

— Ski nordique;

— Raquette;

— Fatbike.

On y retrouve également plusieurs « sentiers récréatifs » de dimension généralement plus large, permettant plusieurs usages à même ces sentiers. On compte environ 38 km de sentiers récréatifs, dans le réseau de Mont-Tremblant. Les tableaux 2 et 3 résument l'offre de sentiers selon les activités proposées par saison.

TABLEAU 2 - Répartition des kilomètres de sentiers par activités estivales et par niveau de difficulté

	ACTIVITÉS	KM	●	■	◆	◆◆
☀	Sentiers récréatifs	46,3	34,0	10,6	1,7	0,0
	Randonnée pédestre	33,2	7,4	22,0	3,7	0,0
	Vélo de montagne	44,4	8,5	20,6	12,4	2,5
	TOTAL ÉTÉ	**106,5 km**				

À noter que la somme des kilomètres de sentiers par activités peut excéder le nombre de km total puisqu'un même sentier peut compter plusieurs usages.

TABLEAU 3 - Répartition des kilomètres de sentiers par activités hivernales et par niveau de difficulté

	ACTIVITÉS	KM	●	■	◆
❄	Marche hivernale	38,2	32,3	5,2	0,6
	Raquette	76,4	36,2	26,3	13,8
	Fatbike	44,8	33,2	8,5	3,1
	Ski de fond	69,4	42,1	20,8	6,5
	Ski nordique	12,6	0,0	4,1	8,5
	TOTAL HIVER	**132,3 km**			

À noter que la somme des kilomètres de sentiers par activités peut excéder le nombre de km total puisqu'un même sentier peut compter plusieurs usages.

Pour faciliter la caractérisation du réseau de sentiers, six secteurs ont été identifiés :

— Domaine Saint-Bernard (DSB);
— Deer Mountain & le golf Le Diable;
— Station;
— Village;
— Gray Rocks & le golf Le Maître;
— Autres.

TABLEAU 4 - Répartition des kilomètres de sentiers par réseau et par activité

SECTEUR	KM TOTAL	SENTIERS RÉCRÉATIFS	RANDONNÉE PÉDESTRE	VÉLO DE MONTAGNE
DSB	29,0	17,8	11,2	0,0
Deer Mountain & golf Le Diable	19,8	0,0	7,5	19,8
Station	21,8	0,1	8,9	21,7
Village	5,6	0,0	3,8	2,7
Gray Rocks & golf Le Maître	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	30,4	28,3	1,8	0,2
TOTAL	**106,5**	**46,3**	**33,2**	**44,4**

TABLEAU 5 - Répartition des kilomètres de sentiers par réseau et par activité

SECTEUR	KM TOTAL	RAQUETTE	FATBIKE	MARCHE HIVERNALE	SKI DE FOND (Classique)	SKI DE FOND (Patin)	SKI NORDIQUE
DSB	56,7	18,9	0,0	2,6	22,6	22,6	12,6
Deer Mountain & Golf Le Diable	9,9	9,9	6,0	2,8	2,8	2,8	0,0
Station	22,4	16,3	4,9	0,1	5,6	5,6	0,0
Village	3,8	7,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Gray Rocks & Golf Le Maître	10,0	2,7	2,7	7,2	7,9	7,9	0,0
Autre	33,1	28,2	26,4	25,5	30,4	30,4	0,0
TOTAL	**135,7**	**79,8**	**44,8**	**38,2**	**69,4**	**69,4**	**12,6**

À noter que la somme des kilomètres de sentiers par activité peut excéder le nombre de km total puisqu'un même sentier peut compter plusieurs usages.

FAITS SAILLANTS :

- Le réseau de sentiers compte **six secteurs** où pratiquer des activités de plein air.
- **L'accès au réseau de sentiers est gratuit** (à l'exception du Domaine Saint-Bernard dont l'accès est tarifé aux visiteurs).
- Les **chiens sont interdits** en tout temps à l'exception de certains sentiers spécifiques réservés à la promenade avec chien en laisse.
- On retrouve majoritairement des sentiers récréatifs dédiés à la pratique de plusieurs usages, suivi de sentiers spécifiques au vélo de montagne.
- Le réseau de sentiers de Mont-Tremblant est **complété par une offre de sentiers complémentaires** (parc national du Mont-Tremblant et le Centre de villégiature Tremblant) qui proposent notamment de la randonnée pédestre.
- En hiver, ce sont les sentiers de **raquette ainsi que les sentiers de ski de fond** qui dominent.
- La majorité des sentiers sont de **niveau débutant et intermédiaire.**

FIGURE 4 - Carte du réseau de sentiers de Mont-Tremblant

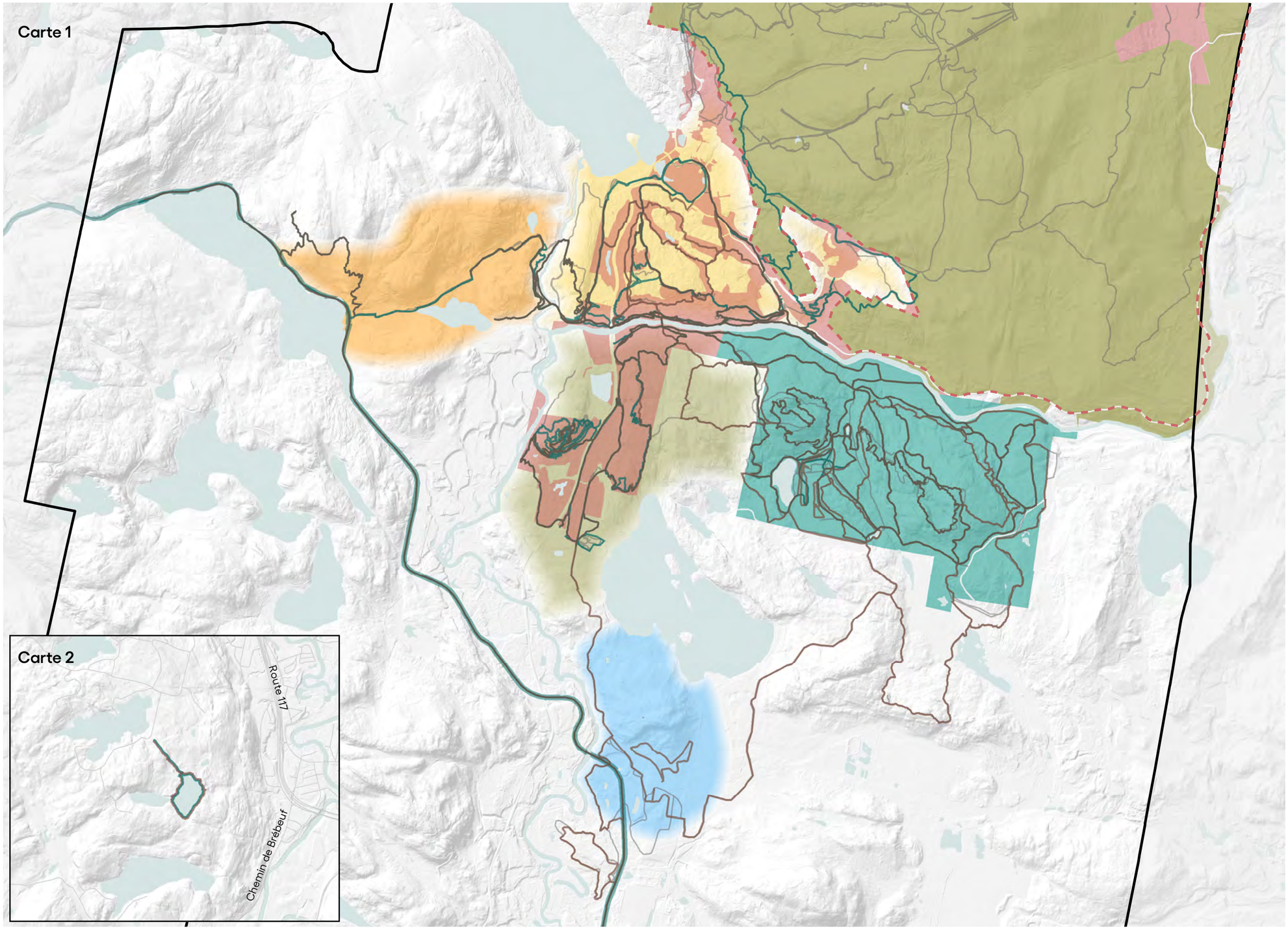

2.1.1 Domaine

DOMAINE SAINT-BERNARD	
Description	— Le Domaine Saint-Bernard (DSB) est un site naturel de 607 hectares reconnu comme l'un des cinq pôles de développement touristique de Mont-Tremblant. Outre ses nombreux sentiers, le DSB propose une plage aménagée, diverses options d'hébergement et de location de salles, ainsi qu'un bistro. L'accès principal se fait par le 539, chemin Saint-Bernard où un vaste stationnement est disponible à proximité des principaux bâtiments. 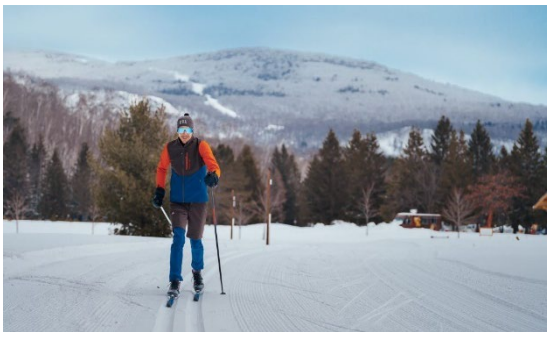 Source : Ski de fond au Domaine Saint-Bernard tiré du Domaine Saint-Bernard.
Offre de sentiers	— 29 km de sentiers estivaux et la majorité sont des sentiers récréatifs où marcheurs et cyclistes de balade cohabitent. 11,2 km sont dédiés à la randonnée pédestre. (Voir tableau 6) — 57 km de sentiers hivernaux et principalement des sentiers de ski de fond (22,6 km). (Voir tableau 7)
Infrastructures	— Huit principaux bâtiments sont ouverts au public (voir tableau 8); — Le bâtiment Grand Saint-Bernard représente le pavillon d'accueil. — Il importe de mentionner qu'un plan de gestion des actifs est en cours d'élaboration afin de planifier les futurs investissements en lien avec le carnet de santé des bâtiments se trouvant sur le site.
Gouvernance	— Le Domaine Saint-Bernard est administré par une fiducie à utilité sociale : La Fiducie du Domaine Saint-Bernard. — La gestion du site relève également de cette fiducie.
Interconnectivité	— Liaison avec le secteur Station ainsi que le secteur Deer Mountain & golf Le Diable. — Liaison avec le secteur de Gray Rocks & golf Le Maître (hiver seulement).
Faits saillants	— Site ouvert à l'année. — Le Domaine Saint-Bernard se positionne comme un pôle de ski de fond attractif. Il compte également plusieurs pavillons pour assurer l'accueil des visiteurs. — Véritable base de plein air, le site dispose d'un accès au lac Raynaud et offre une plage surveillée pour la baignade. De la location de matériel nautique est disponible sur place. — Le site n'est pas desservi par le réseau de transport collectif, obligeant les visiteurs à utiliser leur voiture pour accéder au site. — Le site ne propose pas de sentiers de vélo de montagne. — En été, l'offre est surtout orientée vers les débutants et intermédiaires. En hiver, l'offre est partagée équitablement en matière de nombre de sentiers proposés.

TABLEAU 6 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers estivaux au DSB

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	SENTIERS RÉCRÉATIFS	RANDONNÉE PÉDESTRE	VÉLO DE MONTAGNE
La Cloche	Difficile/avancé	0,7		X	
Contre-courant	Facile/débutant	3,8	X		
La Côte	Intermédiaire	0,4	X		
Grande Allée	Intermédiaire	6,7	X		
Harfang	Intermédiaire	1,2	X		
Hirondelle	Intermédiaire	2,7		X	
Jackrabbit	Difficile/avancé	1,7	X		
Manicou	Facile/débutant	0,8		X	
Les Mélèzes	Facile/débutant	1,5		X	
La Mennais	Facile/débutant	2,5	X		
Mont-Onontio	Intermédiaire	3,8		X	
Mont-Saint-Bernard	Intermédiaire	1,8		X	
Renard	Intermédiaire	1,6	X		
TOTAL		**29,0**	**17,8**	**11,2**	**0,0**

TABLEAU 7 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers hivernaux au DSB

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	RAQUETTE	FATBIKE	MARCHE HIVERNALE	SKI DE FOND (CLASSIQUE)	SKI DE FOND (PATIN)	SKI NORDIQUE
Boucle d'entraînement	Facile/débutant	1,6				X	X	
Boucle d'entraînement 2	Facile/débutant	0,4				X	X	
La Cloche (A19)	Difficile/avancé	0,7				X	X	
Colibri (A11)	Facile/débutant	1,0				X	X	
Contre-courant (A3)	Facile/débutant	3,8				X	X	
La Côte (A23)	Intermédiaire	0,4				X	X	
Coureur des bois (A5)	Difficile/avancé	4,2						X
Draveurs (A9)	Intermédiaire	1,1				X	X	
Grande Allée (A1)	Intermédiaire	6,7				X	X	
Harfang (A2)	Difficile/avancé	1,2				X	X	
Héron (A15)	Intermédiaire	1,1				X	X	
Hirondelle (R1)	Intermédiaire	2,7	X					
Jackrabbit (A20)	Difficile/avancé	1,5				X	X	
Lake (A10)	Intermédiaire	3,1						X
Lièvre (A13)	Intermédiaire	1,0						X
Manicou (M1)	Facile/débutant	0,8			X			
Manics (R4)	Facile/débutant	2,2	X					
Les Mélèzes (M2)	Facile/débutant	1,8			X			
La Mennais (A4)	Facile/débutant	1,5				X	X	
Merle Bleu (R6)	Facile/débutant	0,8	X					
Mésanges (R5)	Difficile/avancé	3,7	X					
Mont-Saint-Bernard (R2)	Difficile/avancé	1,8	X					
Mont-Bellevue (R3)	Difficile/avancé	3,9	X					
Mont-Onontio (R8)	Intermédiaire	3,9	X					
Les Paliers (A8)	Difficile/avancé	1,7						X
Renard (A7)	Intermédiaire	1,6				X	X	
Vénérable (A14)	Difficile/avancé	2,5						X
TOTAL		**56,7**	**18,9**	**0**	**2,6**	**22,6**	**22,6**	**12,6**

TABLEAU 8 - Bâtiments ouverts au public au DSB

NOM DU BÂTIMENT	VOCATION	CAPACITÉ	SERVICES	PROPRIÉTÉ
Grand Saint-Bernard	Administration, hébergement, bistro, location d'équipements et boutique	100	Bureau administratif, bistro, boutique, location de skis, vélos, raquettes, matériel nautique, hébergement, location salle	Fiducie du Domaine Saint-Bernard
Pavillon de chasse	Hébergement, activités de groupe	15	Hébergement	Fiducie du Domaine Saint-Bernard
Maison de ferme	Hébergement, activités de groupe	10	Hébergement	Fiducie du Domaine Saint-Bernard
Pavillon Velan	Astronomie, activités éducatives	50	Location salle, animation scientifique (astronomie)	Fiducie du Domaine Saint-Bernard
Pavillon Wheeler	Événements, conférences	40	Location salle, événements et valorisation de l'écologie	Fiducie du Domaine Saint-Bernard
Terrasse Kuchar	Espace de détente, tables, protection solaire, événements, conférences	N/A	Location salle	Fiducie du Domaine Saint-Bernard
Refuge Audet	Hébergement rustique	N/A	Hébergement de groupe, toilettes, salle commune	Fiducie du Domaine Saint-Bernard
Bâtiment de service pour la plage	Services de plage	N/A	Location de matériel nautique	Fiducie du Domaine Saint-Bernard

FIGURE 5 - Secteur du Domaine Saint-Bernard | Sentiers estivaux

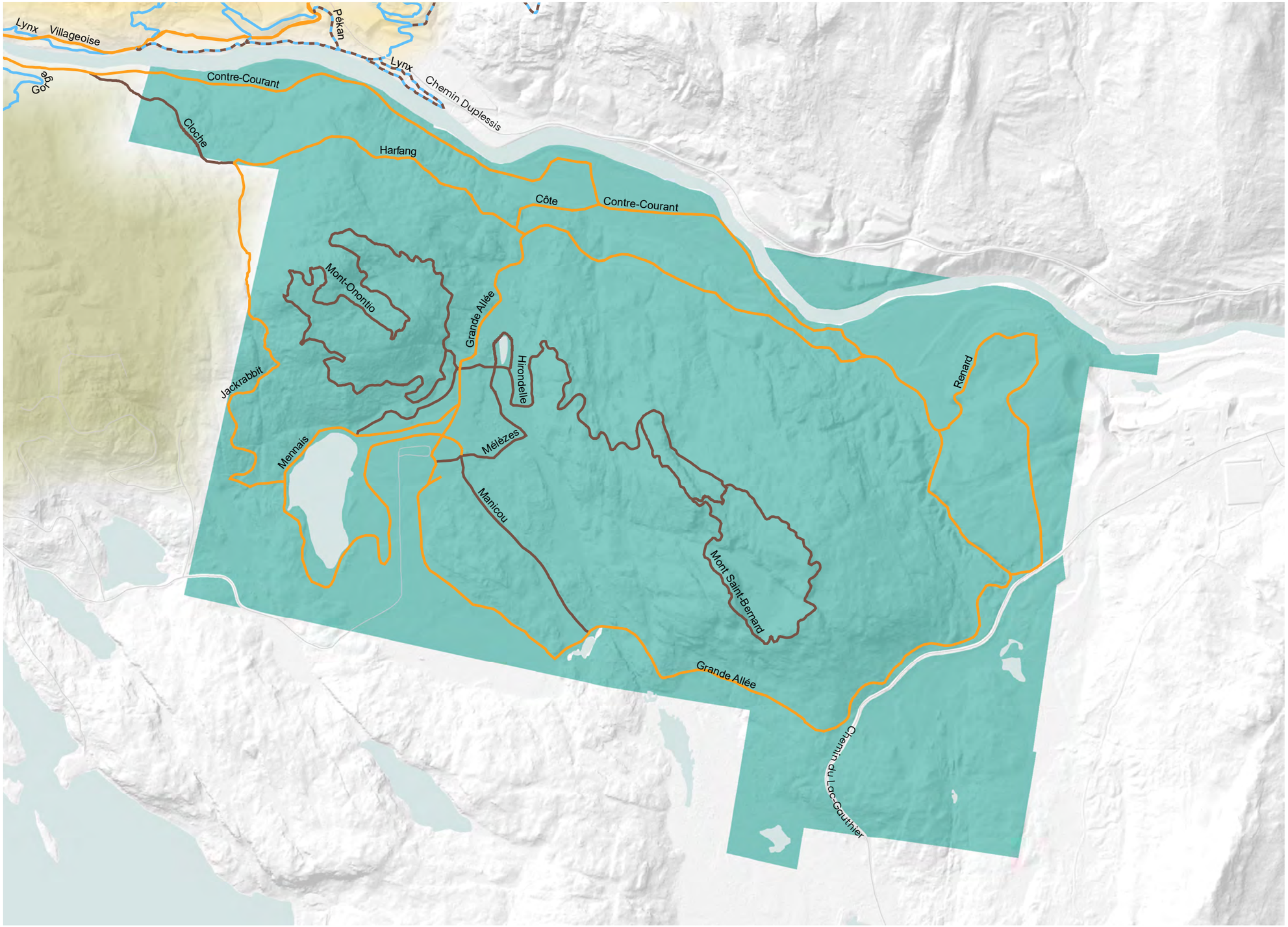

LÉGENDE

- Limites municipales
- Domaine Saint-Bernard
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Secteur station
- Sentier récréatif
- Randonnée pédestre
- Vélo de montagne
- Vélo électrique

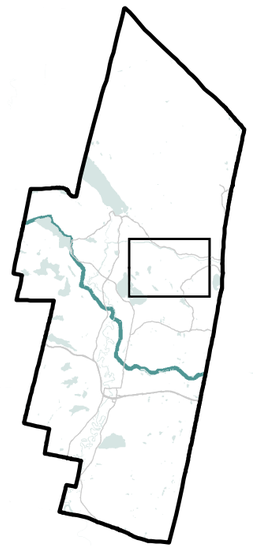

1:14 000

0 290 580 870 m

BC2 | Ville de Mont-Tremblant | Localisation des sentiers estivaux: Domaine Saint-Bernard
Plan directeur des sentiers

9 octobre 2024
PRÉLIMINAIRE

Version 01
PROJET 1042401

FIGURE 6 - Secteur du Domaine Saint-Bernard | Sentiers hivernaux

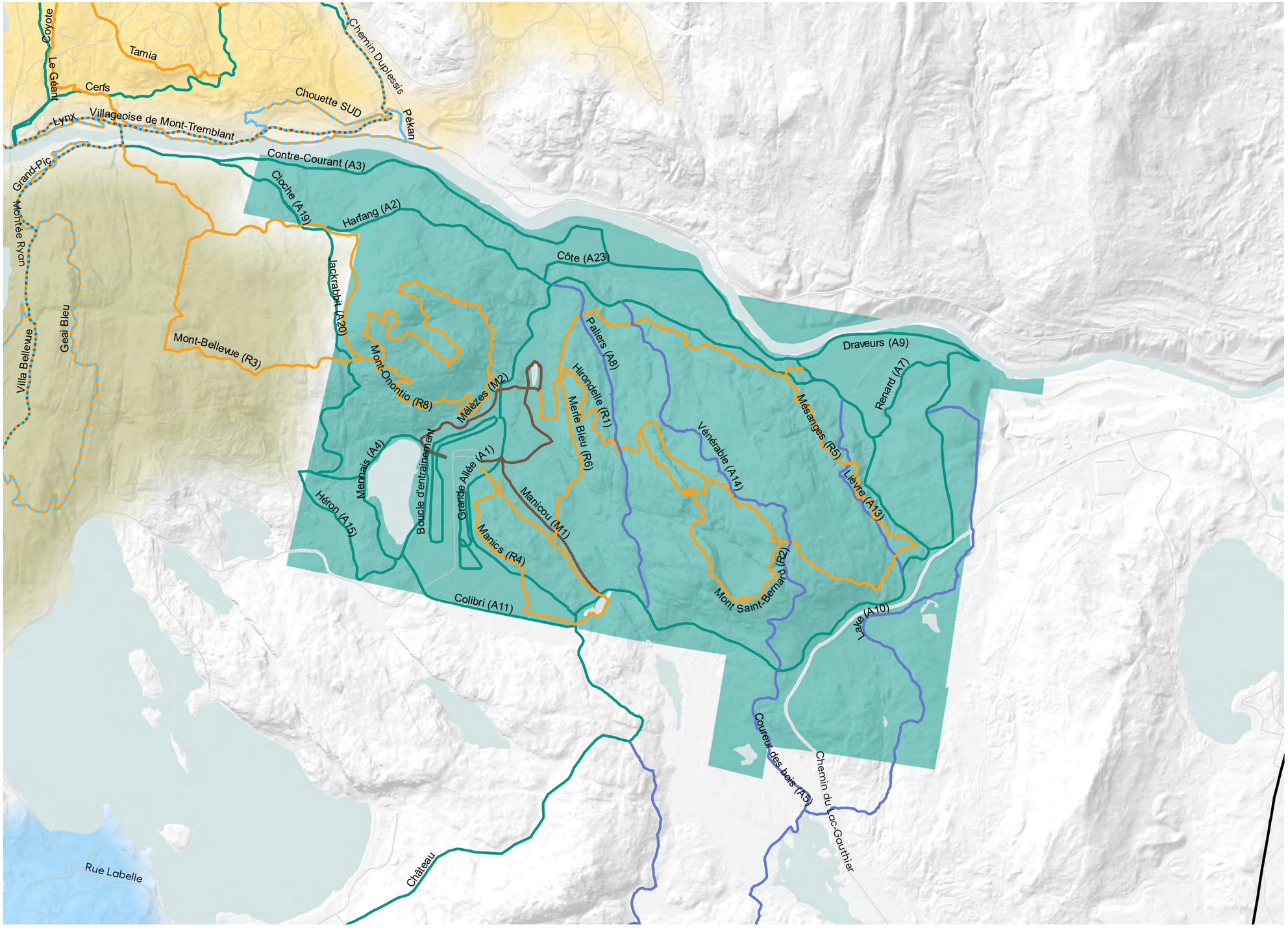

LÉGENDE

- Limites municipales
- Domaine Saint-Bernard
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Gray Rocks
- Secteur station
- Raquette
- Marche hivernal
- Fatbike
- Ski de fond
- Ski Nordique

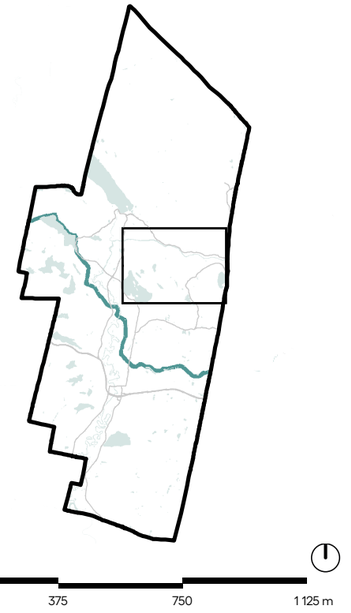

1:18 000
0 375 750 1 125 m

2.1.2 Deer Mountain et le golf Le Diable

Deer Mountain et le golf Le Diable	
Description	— Le secteur Deer Mountain & golf Le Diable se situe le long de la montée Ryan, entre le chemin du Village et la rivière du Diable. L'accès principal aux sentiers se trouve au 5080, montée Ryan. Cet espace offre un stationnement et divers services tels qu'une fontaine d'eau, une station de lavage pour vélos, des installations sanitaires, etc. De plus, il est partagé avec un centre de soins palliatifs ainsi que l'ancien bâtiment du bureau d'accueil touristique, désormais vacant. Source : Sentiers de vélo de montagne par Sentiers Mont-Tremblant tiré de l'info du Nord
Offre de sentiers	— Le réseau offre près de 20 km de sentiers de vélo de montagne à l'été. De ce nombre 7,5 sont partagés avec les randonneurs (Tableau 9) — L'expérience de vélo de montagne est axée cross-country et/ou enduro. — À l'hiver, près de 10 km sont dédiés au fatbike et aux raquetteurs (Tableau 10). — Seul le sentier Villa Bellevue propose du ski de fond et de la marche hivernale.
Infrastructures	— Un bâtiment vacant au stationnement Montée-Ryan (bureau d'accueil touristique).
Gouvernance	— Le fonds de terre est mixte. Plusieurs sentiers circulent sur des lots privés (Deer Mountain) et municipaux (réserve naturelle). — La gestion du secteur est assurée par la Ville de Mont-Tremblant.
Interconnectivité	— Liaison avec le secteur du Village. — Liaison avec le secteur Station. — Liaison avec le secteur du Domaine Saint-Bernard. — Liaisons avec le secteur de Gray Rocks & le golf Le Maître (hiver seulement).
Faits saillants	— Secteur incontournable de vélo de montagne et de fatbike. — Le secteur dispose d'une localisation centrale par rapport au reste du réseau de sentiers. — Il regroupe les sentiers de la réserve naturelle.

TABLEAU 9 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers estivaux au secteur Deer Mountain & golf Le Diable

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	SENTIERS RÉCRÉATIFS	RANDONNÉE PÉDESTRE	VÉLO DE MONTAGNE
Chemin d'accès d'urgence	Facile/débutant	0,5			X
Cocotte	Intermédiaire	0,5			X
Connexion vers King Créole	Intermédiaire	0,0			X
Côte à Cody	Difficile/avancé	0,4			X
Deer Mountain	Intermédiaire	0,6			X
Diable	Intermédiaire	1,4		X	X
Envoye en Bas	Très difficile/expert	0,3			X
Geai Bleu	Difficile/avancé	2,7			X
Gorge	Difficile/avancé	1,2			X
Grand-Pic	Intermédiaire	0,4			X
Jazz	Intermédiaire	0,5			X
King Créole	Intermédiaire	1,2			X
Labyrinthe	Facile/débutant	1,2		X	X
Marmite	Intermédiaire	0,5			X
Marmiton	Facile/débutant	0,4			X
P'tit Tour	Intermédiaire	0,1			X
Pins Est (Rando / MTB)	Facile/débutant	0,6		X	X
Pins Est (Vélo de montagne seulement)	Facile/débutant	0,8			X
Pins Ouest	Facile/débutant	0,7		X	X
Presto	Difficile/avancé	0,6			X
Révo	Très difficile/expert	0,6			X
Rock N'Roll	Difficile/avancé	0,4			X
Santa Jovita	Intermédiaire	0,5		X	X
Tremblante	Très difficile/expert	0,5			X
Villa Bellevue	Intermédiaire	3,1		X	X
TOTAL		**19,7**	**0**	**7,5**	**19,7**

TABLEAU 10 - Portrait synthèse de l'offre de sentiers hivernaux au secteur Deer Mountain & le golf Le Diable

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	RAQUETTE	FATBIKE	MARCHE HIVERNALE	SKI DE FOND CLASSIQUE	SKI DE FOND PAS DE PATIN	SKI NORDIQUE
Diable	Intermédiaire	1,5	X	X				
Geai Bleu	Difficile/avancé	2,4	X	X				
Grand-Pic	Intermédiaire	0,7	X	X				
Labyrinthe	Facile/débutant	0,8	X	X				
Pins Est	Facile/débutant	1,6	X	X				
Pins Ouest	Intermédiaire	0,8	X	X				
Villa Bellevue	Intermédiaire	2,8	X	X	X	X	X	
TOTAL		**9,9**	**9,9**	**9,9**	**2,8**	**2,8**	**2,8**	**0,0**

FIGURE 7 - Secteur de Deer Mountain & golf Le Diable | Sentiers estivaux

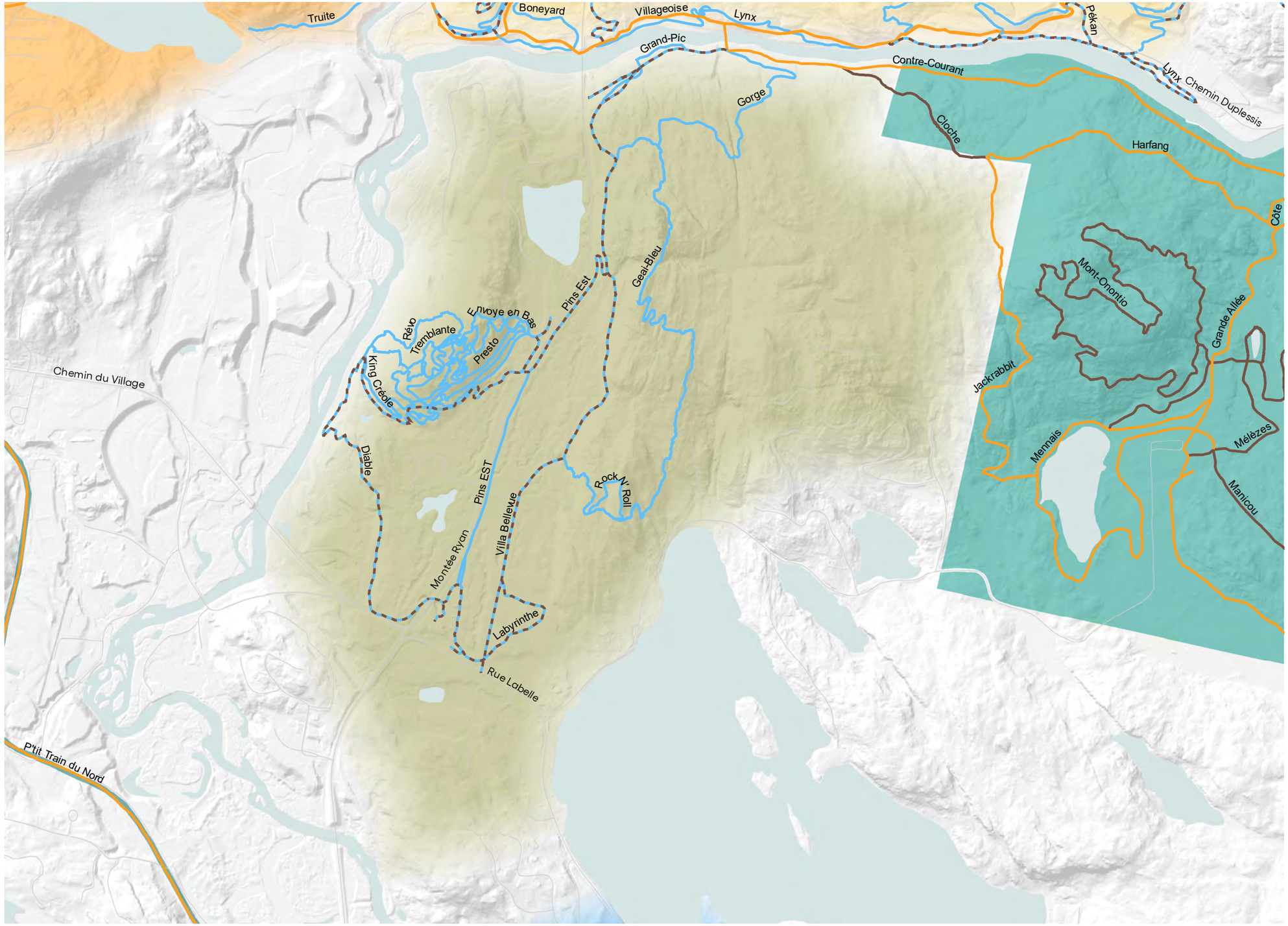

LÉGENDE

- Limites municipales
- Domaine Saint-Bernard
- Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Gray Rocks
- Secteur station
- Secteur village

- Sentier récréatif
- Randonnée pédestre
- Vélo de montagne
- Vélo électrique

1:14 000

0 290 580 870 m

FIGURE 8 - Secteur de Deer Mountain & golf Le Diable | Sentiers hivernaux

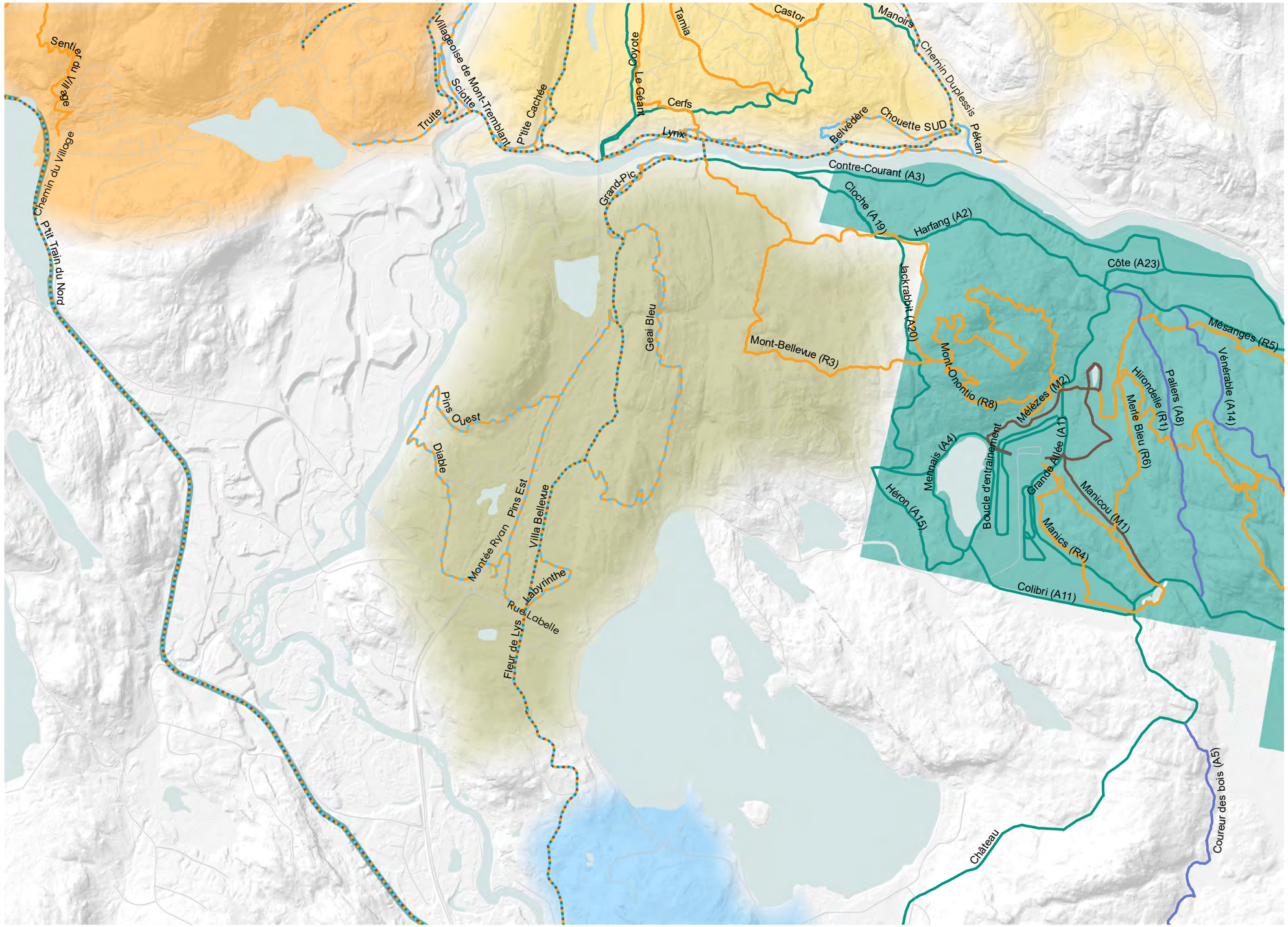

LÉGENDE

- Limites municipales
- Domaine Saint-Bernard
- Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Gray Rocks
- Secteur station
- Secteur village

- Raquette
- Marche hivernal
- Fatbike
- Ski de fond
- Ski Nordique

1:19 000

0 400 800 1 200 m

2.1.3 Station

Station	
Description	— Le secteur Station englobe tous les sentiers se situant au nord de la rivière du Diable et à l'est de la rivière Cachée. Ce réseau permet de rejoindre directement le secteur Village ainsi que le Centre de villégiature Mont-Tremblant. D'ailleurs, l'accès au secteur Station s'effectue par le versant sud à même les stationnements mis à la disposition de la clientèle du Centre de villégiature (P1, P2, P3 et P4). Le secteur Station comprend également la partie au nord de la rivière du Diable de la réserve naturelle.
Offre de sentiers	— Le secteur Station offre approximativement 22 km de sentiers estivaux. L'activité dominante est le vélo de montagne. On retrouve aussi environ 9 km de sentiers pédestres (Tableau 11). — L'hiver on y retrouve 19 km de sentiers hivernaux majoritairement accessibles en raquette. On retrouve aussi quelques sentiers de fatbike et de ski de fond (Tableau 12).
Infrastructures	— NA
Gouvernance	— Le fonds de terre est mixte. Plusieurs sentiers circulent sur des lots privés et municipaux (réserve naturelle). — Une entente de co-gestion est établie entre la Station Mont-Tremblant (SMT) et la Ville de Mont-Tremblant (VMT). L'entretien de certains sentiers compris dans le versant Soleil est réalisé par l'équipe de SMT.
Interconnectivité	— Liaison avec le secteur Village. — Liaison avec le secteur du Domaine Saint-Bernard. — Liaison avec le secteur Deer Mountain. — Connexion avec le Centre de villégiature Tremblant.
Faits saillants	— Le secteur est directement lié au Centre de villégiature Tremblant. On retrouve donc plusieurs commerces et restaurants à proximité. — On ne retrouve pas de point d'entrée officiel pour le réseau de sentiers municipal. D'ailleurs il n'y a pas de service (fontaine d'eau potable ou toilette) spécifique pour le réseau de sentiers. Il faut donc utiliser les services disponibles au Centre de villégiature. — Le réseau propose une bonne répartition des niveaux de difficulté, permettant une expérience équilibrée pour les utilisateurs de différents niveaux d'expertise et préférences.

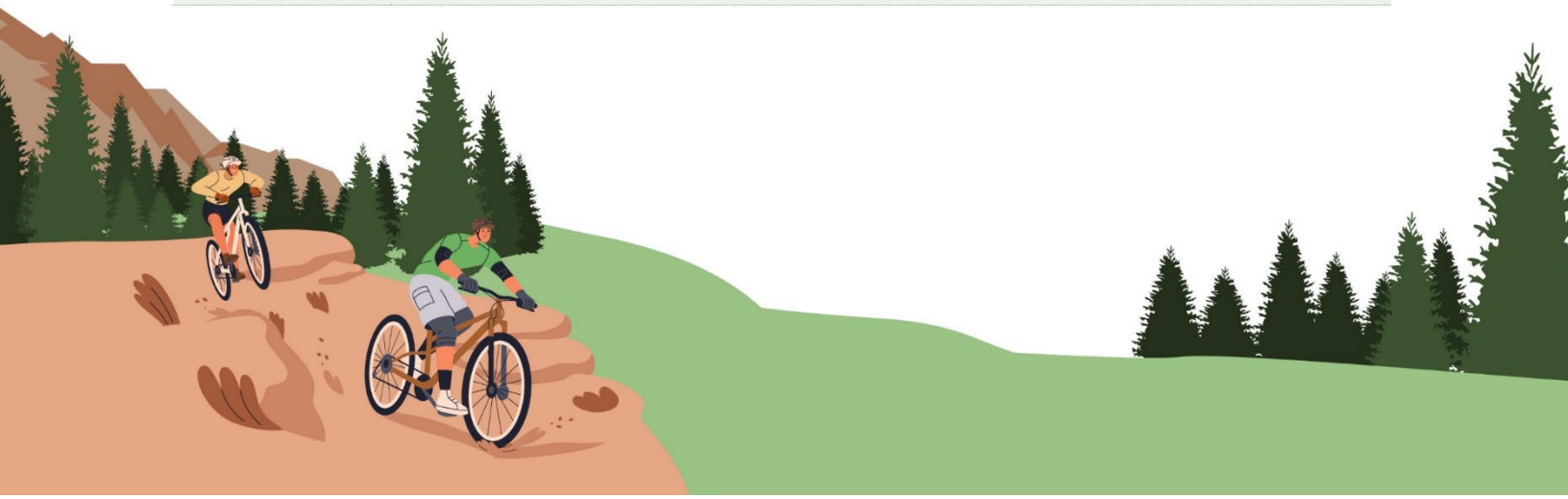

TABLEAU 11 - Portrait-synthèse des sentiers estivaux dans le secteur Station

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	SENTIERS RÉCRÉATIFS	RANDONNÉE PÉDESTRE	VÉLO DE MONTAGNE
Accès P4	Facile/débutant	0,02		X	X
Accès temporaire Chouette Sud	Facile/débutant	0,2		X	X
Belvédère bas	Intermédiaire	0,3			X
Belvédère haut (Chouette)	Intermédiaire	0,9			X
Boneyard	Intermédiaire	0,6			X
Cachée	Intermédiaire	1,5		X	X
Carriole	Intermédiaire	1,9			X
Chouette Nord	Intermédiaire	1,7			X
Chouette Sud	Intermédiaire	0,7			X
Connexion Grand-Duc	Intermédiaire	0,2			X
Coyote	Intermédiaire	1,2		X	X
Critérium	Difficile/avancé	2,4			X
Danmarco	Difficile/avancé	1,1			X
Écureuil	Intermédiaire	0,6		X	X
Humpty Dumpty	Difficile/avancé	0,0			X
Jim Minty	Difficile/avancé	0,6			X
Lynx (canot d'écorce)	Facile/débutant	1,6		X	X
Lynx (pont JackRabbit)	Facile/débutant	1,2			X
Nord-Sud	Difficile/avancé	1,9		X	X
P'tite Cachée	Facile/débutant	0,6		X	X
P'tite Crisse	Difficile/avancé	1,1		X	X
Patrouille	Très difficile/expert	0,8			X
Pékan	Facile/débutant	0,2		X	X
Pont Jackrabbit	Facile/débutant	0,1	X		
Poohmidge	Très difficile/expert	0,3			X
TOTAL		**21,8**	**0,1**	**8,9**	**21,7**

TABLEAU 12 - Portrait-synthèse des sentiers hivernaux dans le secteur Station

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	RAQUETTE	FATBIKE	MARCHE HIVERNALE	SKI DE FOND CLASSIQUE	SKI DE FOND PAS DE PATIN	SKI NORDIQUE
Belvédère	Intermédiaire	0,3		X				
Castor	Intermédiaire	3,4	X					
Cerfs	Intermédiaire	2,3				X	X	
Chouette Sud	Intermédiaire	0,7	X	X				
Coyote	Intermédiaire	2,5	X					
Le Géant	Intermédiaire	2,2				X	X	
Lynx	Facile/débutant	2,2	X	X				
Manoirs	Facile/débutant	1,0				X	X	
Pékan	Intermédiaire	0,2		X				
Pont Jackrabbit	Facile/débutant	0,1	X	X	X	X	X	
P'tite Cachée	Intermédiaire	0,6	X	X				
Raton Laveur	Intermédiaire	1,2	X					
Sciotte	Facile/débutant	0,9	X	X				
Tamia	Difficile/avancé	1,4	X					
TOTAL		**19,0**	**12,9**	**4,9**	**0,1**	**5,6**	**5,6**	**0,0**

FIGURE 9 - Secteur Station | Sentiers estivaux

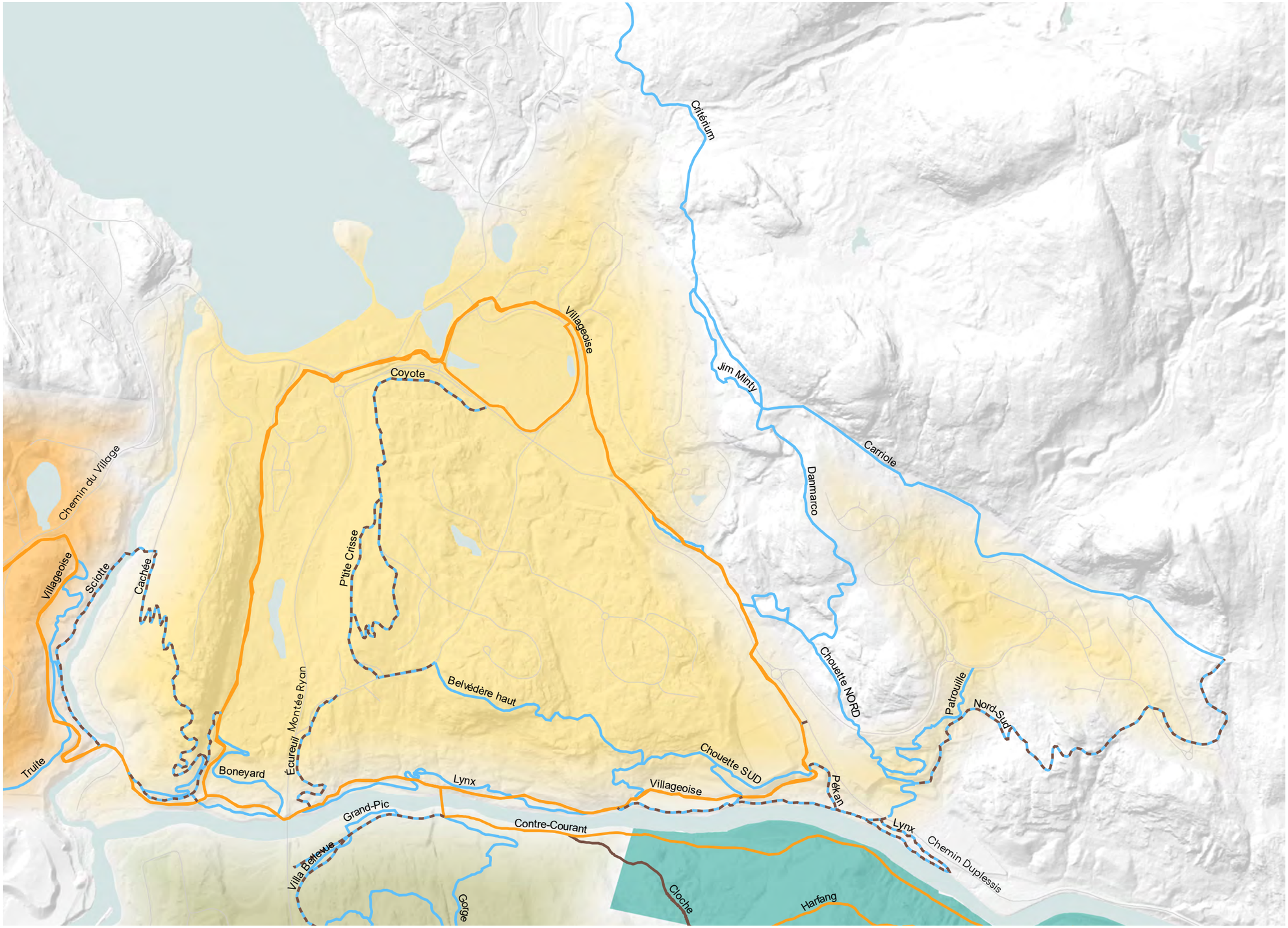

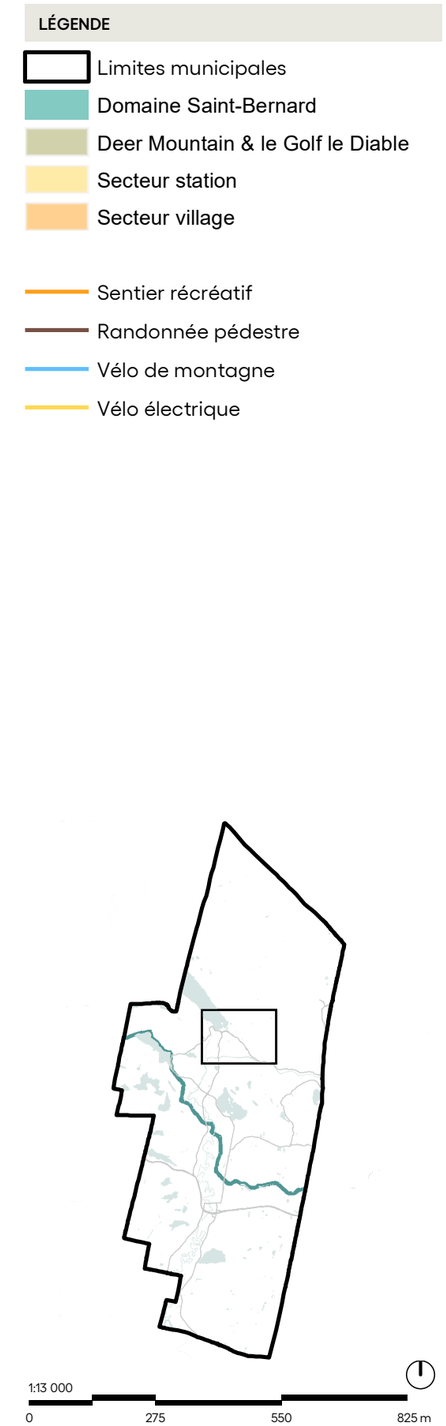

FIGURE 10 - Secteur Station | Sentiers hivernaux

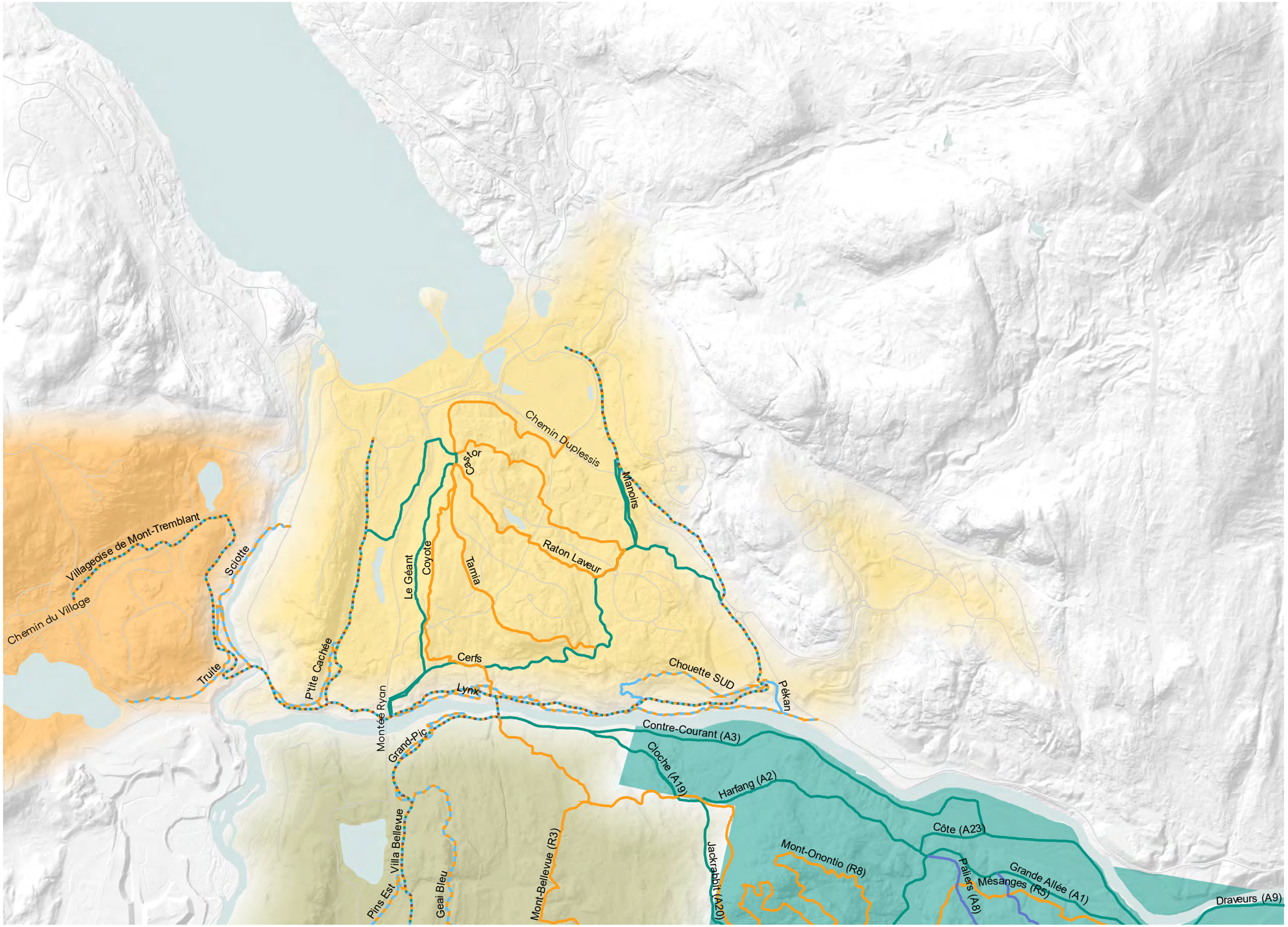

LÉGENDE

- Limites municipales
- Domaine Saint-Bernard
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Secteur station
- Secteur village
- Raquette
- Marche hivernal
- Fatbike
- Ski de fond
- Ski Nordique

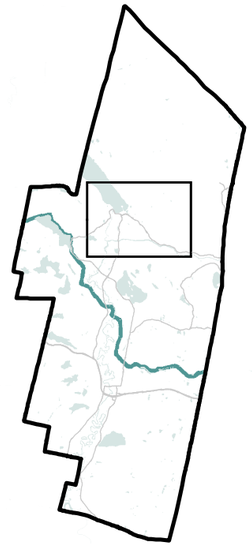

1:18 000

0 375 750 1 125 m

2.1.4 Village

Village	
Description	— Le secteur Village regroupe tous les sentiers qui sont situés à l'est du lac Mercier et à l'ouest de la rivière Cachée. Plusieurs stationnements sont disponibles pour accéder aux sentiers, mais ceux-ci sont partagés avec d'autres commerces situés à proximité. Source : Plage au lac Mercier, tiré de Ville de Mont-Tremblant
Offre de sentiers	— Ce secteur propose 5,6 km de sentiers estivaux puis près de 4 km de sentiers hivernaux (Tableaux 13 et 14). — L'été, on y pratique surtout la randonnée pédestre ainsi que le vélo de montagne. — L'hiver, ce sont la raquette ainsi que le fatbike qui dominent.
Bâtiments	— S.O.
Gouvernance	— Fond de terre privé et municipal. — Gestion réalisée par la Ville de Mont-Tremblant.
Interconnectivité	— Liaison avec le parc linéaire le P'tit Train du Nord. — Liaison avec le secteur Station.
Faits saillants	— Le secteur Village se situe dans un pôle de développement touristique reconnu par la Ville de Mont-Tremblant. Il se situe donc près de plusieurs commerces et restaurants. — Ce réseau propose surtout des sentiers de niveau intermédiaire.

TABLEAU 13 - Portrait-synthèse des sentiers estivaux dans le secteur Village

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	SENTIERS RÉCRÉATIFS	RANDONNÉE PÉDESTRE	VÉLO DE MONTAGNE
Basse Caché	Facile/débutant	0,4			X
Sciotte	Intermédiaire	0,9		X	X
Sentier du Village	Intermédiaire	2,9		X	
Truite	Intermédiaire	1,4			X
TOTAL		**5,6**	**0,0**	**3,8**	**2,7**

TABLEAU 14 - Portrait-synthèse des sentiers hivernaux dans le secteur Village

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	RAQUETTE	FATBIKE	MARCHE HIVERNALE	SKI DE FOND CLASSIQUE	SKI DE FOND PAS DE PATIN	SKI NORDIQUE
Sentier du Village	Intermédiaire	2,9	X					
Truite	Intermédiaire	0,9	X	X				
TOTAL		**3,8**	**3,8**	**0,9**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

FIGURE 11 - Secteur Village | Sentiers estivaux

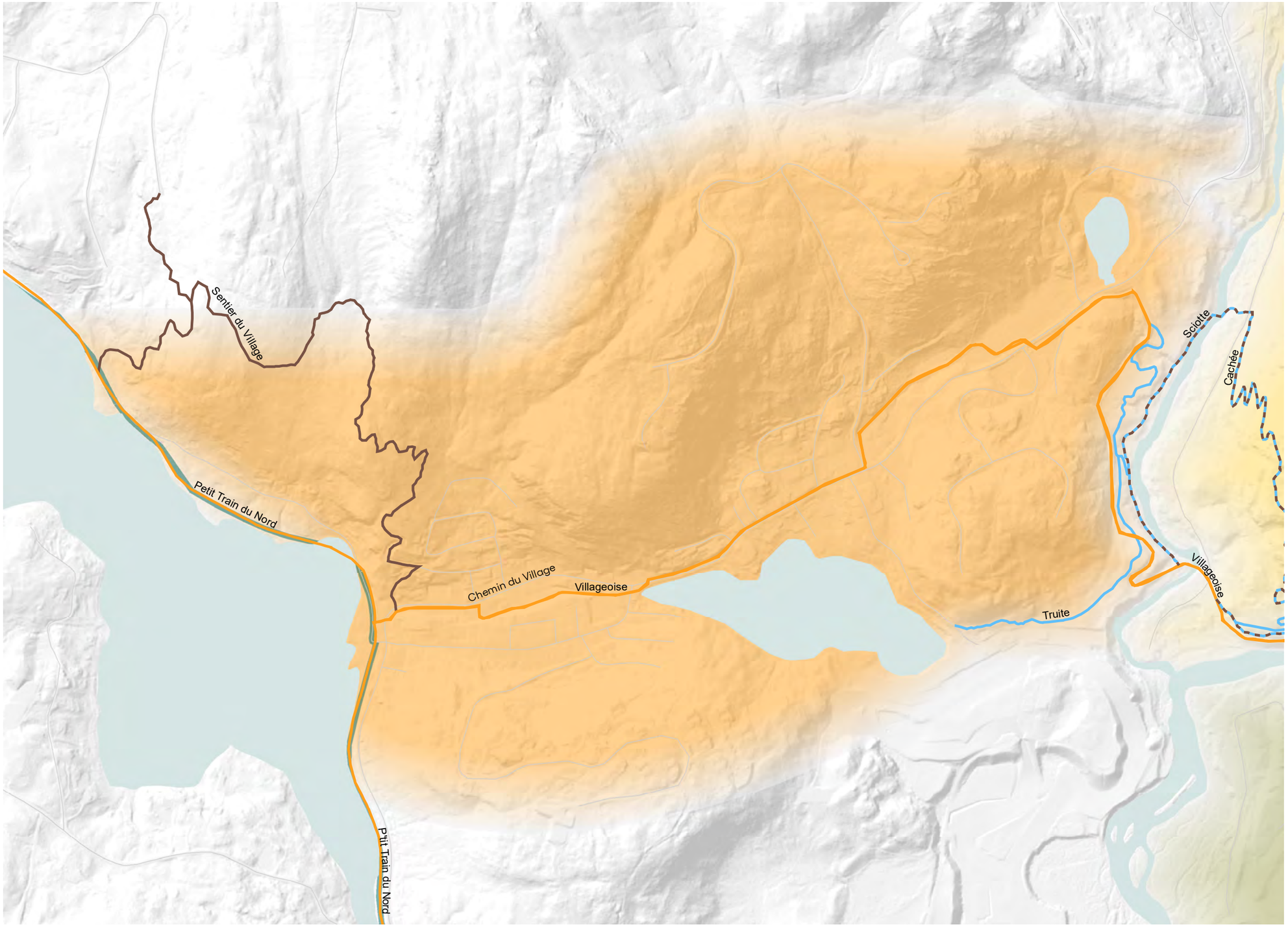

LÉGENDE

- Limites municipales
- Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Secteur station
- Secteur village
- Sentier récréatif
- Randonnée pédestre
- Vélo de montagne
- Vélo électrique

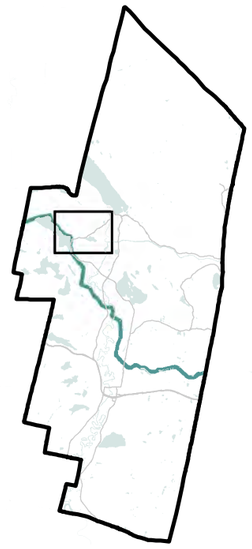

1:10 000

0 210 420 630 m

FIGURE 12 - Secteur Village | Sentiers hivernaux

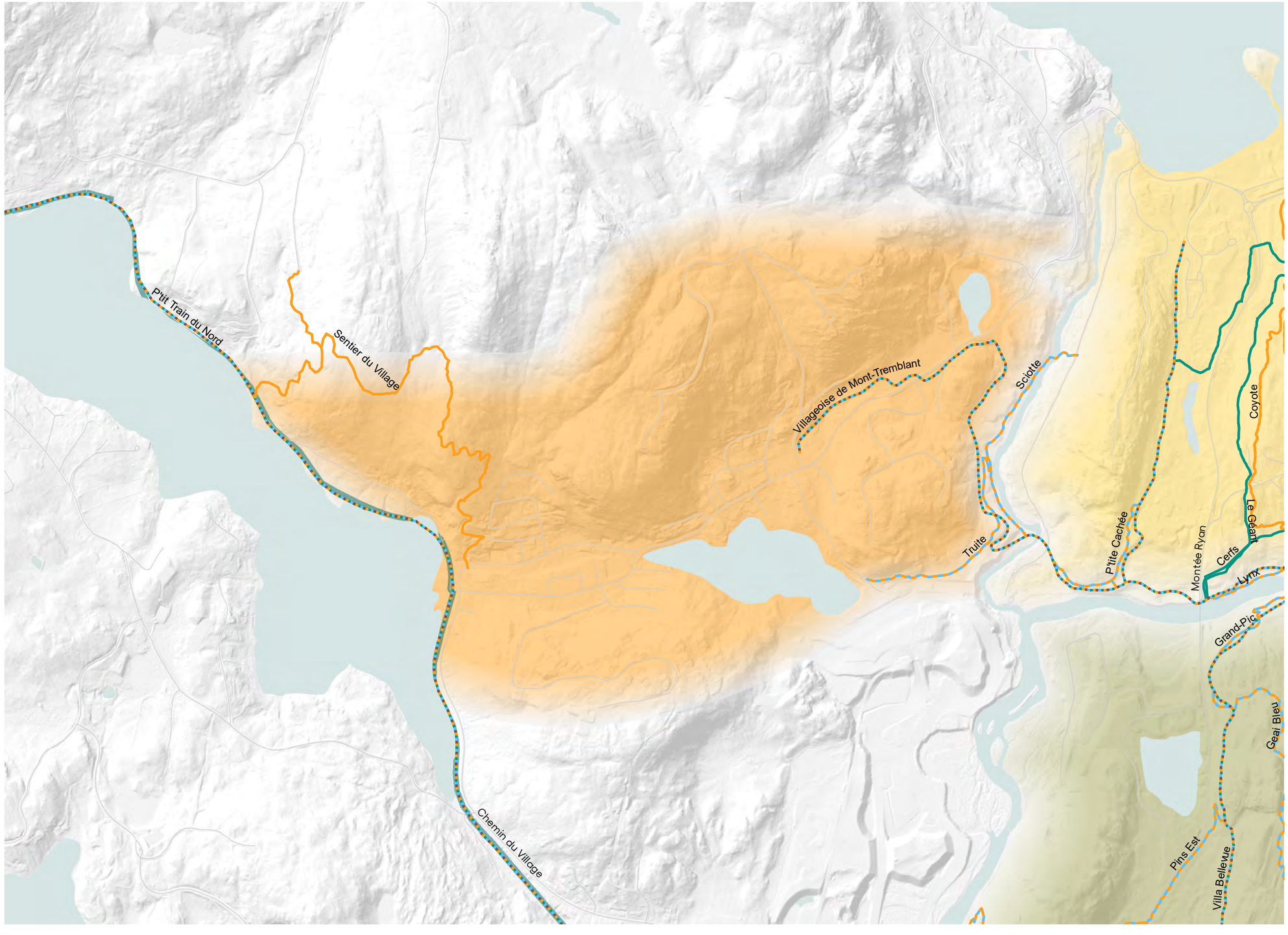

LÉGENDE

- Limites municipales
- Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Secteur station
- Secteur village
- Raquette
- Marche hivernal
- Fatbike
- Ski de fond
- Ski Nordique

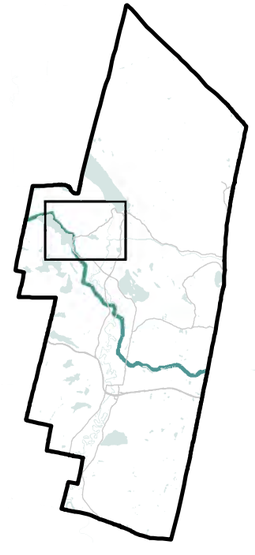

1:14 000

0 290 580 870 m

BC2

Ville de Mont-Tremblant

Localisation des sentiers hivernaux: Secteur village

Plan directeur des sentiers

9 octobre 2024

PRÉLIMINAIRE

Version 01

PROJET 1042401

2.1.5 Gray Rocks & le golf Le Maître

Gray Rocks & le golf Le Maître	
Description	— En 2023, la Ville de Mont-Tremblant a acquis le territoire de l'ancienne station de ski Gray Rocks, assurant ainsi sa protection à perpétuité au bénéfice de la communauté. La Ville a exprimé son intérêt et sa volonté de rendre ce site accessible en toute saison pour la pratique d'activités de plein air, bien que les orientations de développement ne soient pas encore définies à ce stade. Actuellement, ce secteur n'est accessible qu'en hiver. — Les sentiers hivernaux sont accessibles via deux stationnements, mais sont dépourvus d'un pavillon d'accueil. Ce secteur permet de se connecter directement au secteur du DSB et à celui de Deer Mountain. Il est également bien relié au centre-ville de Mont-Tremblant par Le P'tit Train du Nord. Source : Marche canine hivernale par Jean-Marie Savard, tiré de l'Info du Nord
Offre de sentiers	— 10 km de sentiers hivernaux sillonnent notamment le golf Le Maître. On retrouve 7,9 km de sentiers de ski de fond (Tableau 15). — Aucun sentier estival.
Bâtiments	— Ancien chalet des skieurs du Mont Gray Rocks (Tableau 16).
Gouvernance	— Fond de terre privé et municipal. — Gestion réalisée par la Ville de Mont-Tremblant.
Interconnectivité	— Liaison avec Deer Mountain & le golf Le Diable (hiver seulement). — Liaison avec le Domaine Saint-Bernard (hiver seulement).
Faits saillants	— Sentier canin aménagé pour la marche hivernale. — Les sentiers sont surtout de niveau débutant. — Ce réseau propose surtout des sentiers de niveau intermédiaires. — L'ancien chalet de ski de Gray Rocks présente un potentiel de transformation en lieu d'accueil, mais nécessite d'importants investissements simplement pour le rendre sécuritaire et conforme.

TABLEAU 15 - Portrait-synthèse des sentiers hivernaux dans le secteur Gray Rocks et le golf Le Maître

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	RAQUETTE	FATBIKE	MARCHE HIVERNALE	SKI DE FOND CLASSIQUE	SKI DE FOND PAS DE PATIN	SKI NORDIQUE
Boischatel	Facile/débutant	1,2				X	X	
Fleur de Lys	Facile/débutant	2,7	X	X	X	X	X	
Le Maître	Intermédiaire	2,4			X	X	X	
Marche canine	Facile/débutant	2,1			X			
Wheeler	Facile/débutant	1,6				X	X	
TOTAL		**10,0**	**2,7**	**2,7**	**7,2**	**7,9**	**7,9**	**0,0**

TABLEAU 16 - Inventaire des bâtiments au secteur Gray Rocks et le golf Le Maître

NOM DU BÂTIMENT	VOCATION	CAPACITÉ	SERVICES	PROPRIÉTÉ
Ancien chalet de ski désaffecté	Aucune Potentiel de devenir un lieu d'accueil	N/A	Aucun	Ville de Mont-Tremblant

Source : Ancien chalet de Gray Rocks, photo tirée de ZoneSki.

FIGURE 13 - Secteur Gray Rocks & golf Le Maître | Sentiers hivernaux

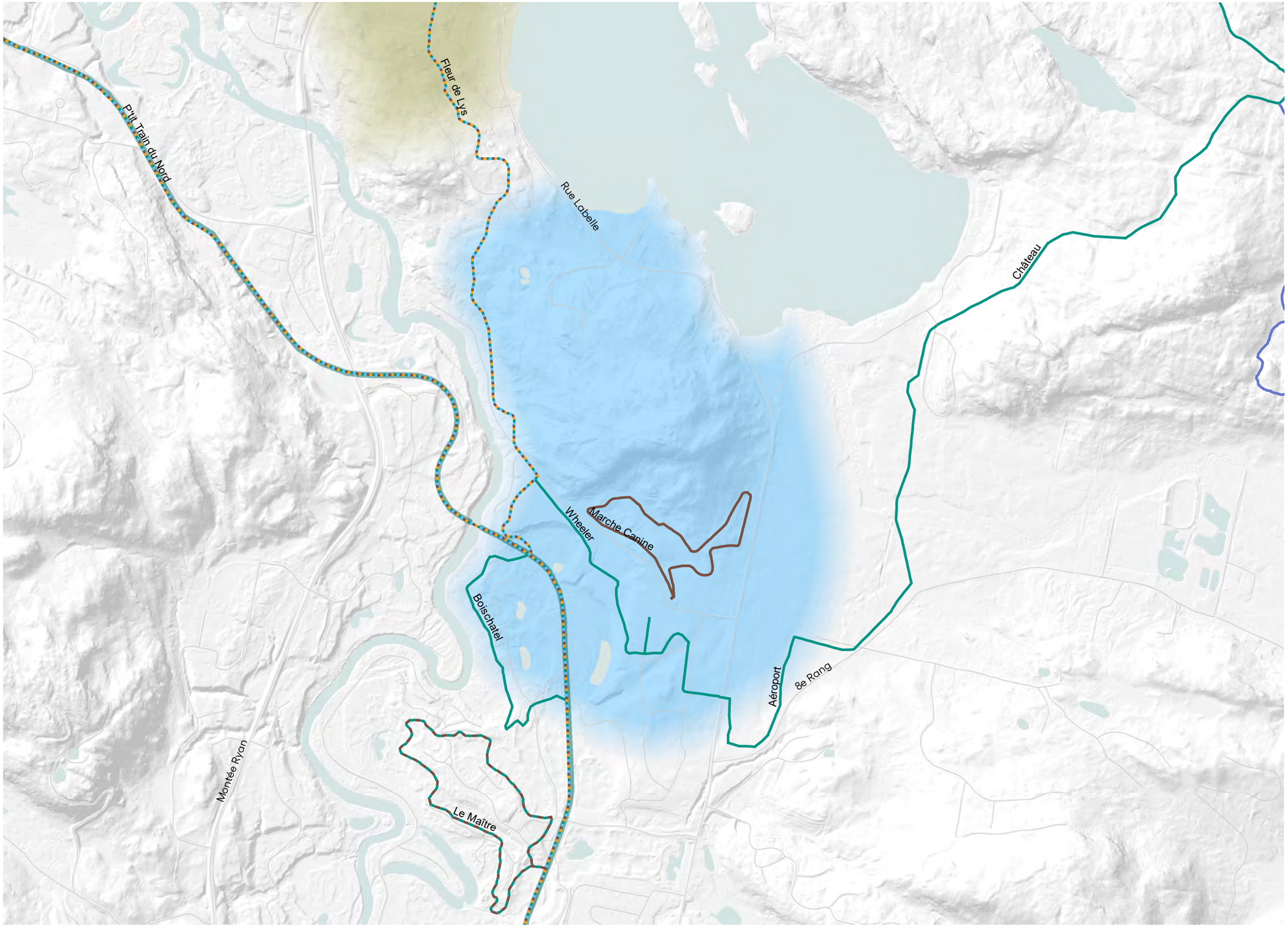

LÉGENDE

- Limites municipales
- Parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Deer Mountain & le Golf le Diable
- Gray Rocks
- Raquette
- Marche hivernal
- Fatbike
- Ski de fond
- Ski Nordique

1:15 000

0 320 640 960 m

2.1.6 Autre

Autre	
Description	— D'autres sentiers sillonnent le territoire de Mont-Tremblant sans être associés à un secteur particulier. Néanmoins, il importe de les considérer dans l'offre municipale, puisque des efforts de gestion et d'entretien sont requis.
Offre de sentiers	— On compte 30,4 km de sentiers estivaux et 28,2 km de sentiers hivernaux (Tableaux 17 et 18). — Les sentiers sont souvent larges et partagés avec plusieurs types d'usage (sentiers récréatifs).
Bâtiments	— NA
Gouvernance	— Fond de terre municipal et privé. — Gestion réalisée par la Ville de Mont-Tremblant. — La gestion du parc linéaire Le P'tit Train du Nord est assumée par la Corporation Le P'tit Train du Nord.
Interconnectivité	— NA
Faits saillants	— La Ville de Mont-Tremblant compte une petite piste à vagues (pumptrack) située au parc Éric Guay près du pôle Centre-ville. — Le P'tit Train du Nord est une infrastructure régionale, dont 17 km se situent sur le territoire de Mont-Tremblant. Il s'agit d'un lien important qui permet de relier le pôle Centre-ville au pôle Village. — On compte aussi la piste cyclable villageoise reliant le secteur Village au secteur Station. — Le sentier « Tour du lac Aqueduc » se situe au sud-ouest de la 117, ce qui en fait un sentier en retrait du reste de l'offre. — Les sentiers « Aéroport » et « Château » sont exclusivement accessibles aux fondeurs.

TABLEAU 17 - Portrait-synthèse des autres sentiers estivaux

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	SENTIERS RÉCRÉATIFS	RANDONNÉE PÉDESTRE	VÉLO DE MONTAGNE
P'tit Train du Nord	Facile/débutant	17,0	X		
Piste à vague	Intermédiaire	0,2			X
Richelieu	Intermédiaire	0,6	X		
Tour du lac Aqueduc	Intermédiaire	1,8		X	
Villageoise	Facile/débutant	10,68	X		
TOTAL		**30,4**	**28,3**	**1,8**	**0,2**

TABLEAU 18 - Portrait-synthèse des autres sentiers hivernaux

SENTIER	DIFFICULTÉ	KM	RAQUETTE	FATBIKE	MARCHE HIVERNALE	SKI DE FOND CLASSIQUE	SKI DE FOND PAS DE PATIN	SKI NORDIQUE
Aéroport	Facile/débutant	2,4				X	X	
Château	Difficile/avancé	2,5				X	X	
P'tit Train du Nord	Facile/débutant	17,0	X	X	X	X	X	
Richelieu	Difficile/avancé	0,6	X	X	X	X	X	
Tour du lac de l'Aqueduc	Intermédiaire	1,8	X					
Villageoise	Facile/débutant	7,8	X	X	X	X	X	
TOTAL		**33,1**	**28,2**	**26,4**	**25,5**	**30,4**	**30,4**	**0,0**

Sentier canotable et accès de pêche

Finalement, la Ville de Mont-Tremblant fait également la promotion d'un sentier canotable au sein de son réseau de sentiers. En effet, long d'une vingtaine de kilomètres, le sentier canotable sillonne le territoire le long de la rivière du Diable. Plusieurs (neuf) stationnements sont disponibles et certains disposent de services de sanitaires). Sur ce sentier, il est possible d'y pratiquer le canot, le kayak ainsi que la pêche. D'ailleurs, on y retrouve 11 accès pour la pêche, dont cinq sont réservés à la pêche à la mouche. À noter que plusieurs stationnements aux abords des accès de pêche, notamment le long du chemin Duplessis, desservent les pêcheurs.

La figure qui suit présente la carte illustrant le sentier canotable.

FIGURE 14 - Sentier canotable – Mont-Tremblant

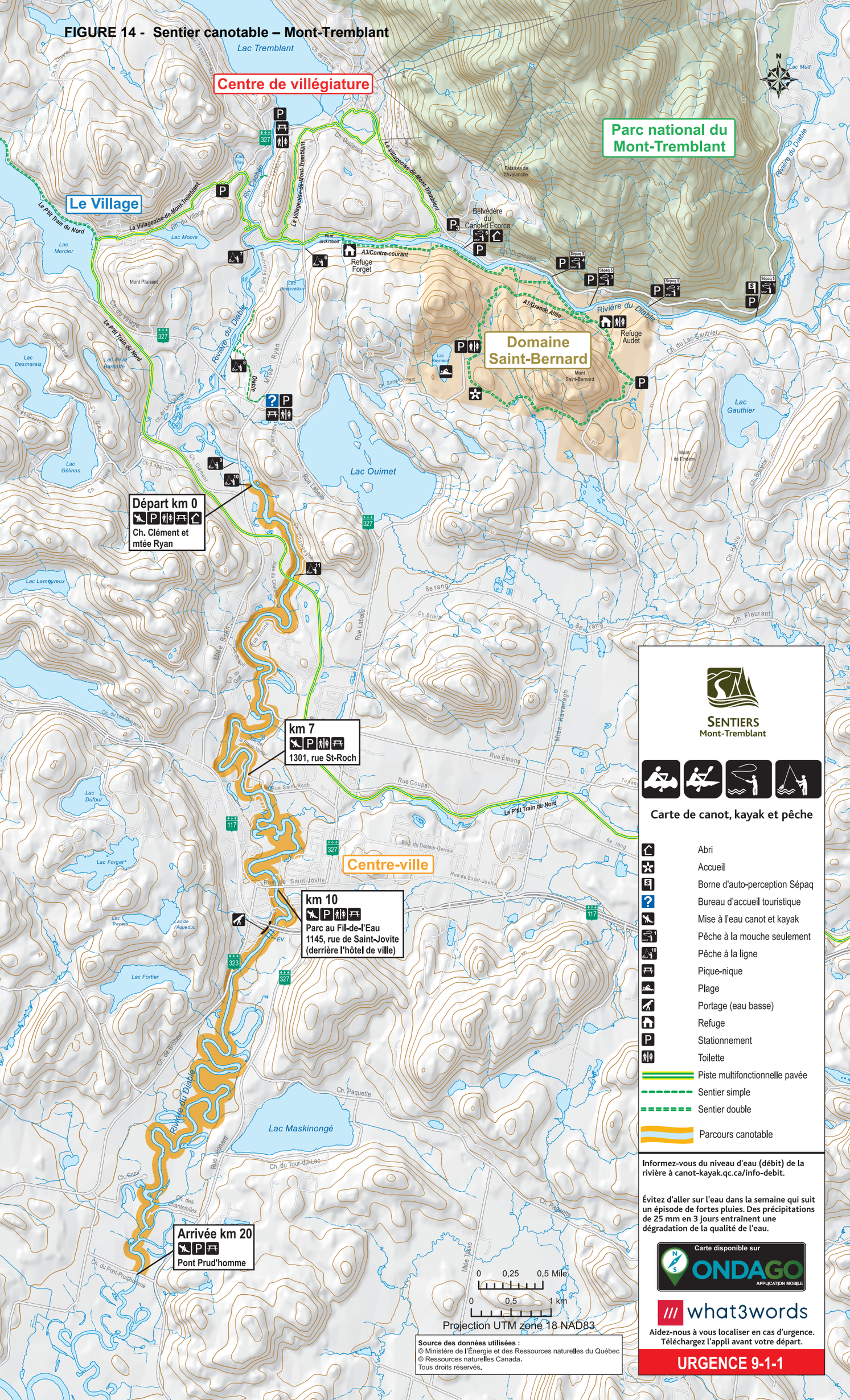

SENTIERS
Mont-Tremblant

Carte de canot, kayak et pêche

- Abri
- Accueil
- Borne d'auto-perception Sépaq
- Bureau d'accueil touristique
- Mise à l'eau canot et kayak
- Pêche à la mouche seulement
- Pêche à la ligne
- Pique-nique
- Plage
- Portage (eau basse)
- Refuge
- Stationnement
- Toilette
- Piste multifonctionnelle pavée
- Sentier simple
- Sentier double
- Parcours canotable

Informez-vous du niveau d'eau (débit) de la rivière à canot-kayak.qc.ca/info-debit.

Évitez d'aller sur l'eau dans la semaine qui suit un épisode de fortes pluies. Des précipitations de 25 mm en 3 jours entraînent une dégradation de la qualité de l'eau.

Carte disponible sur ONDAGO APPLICATION MOBILE

what3words

Aidez-nous à vous localiser en cas d'urgence. Téléchargez l'appli avant votre départ.

URGENCE 9-1-1

Source des données utilisées :
© Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
© Ressources naturelles Canada.
Tous droits réservés.

2.2 MODES DE TENURE DES LOTS DES SENTIERS

La Ville de Mont-Tremblant est consciente que plusieurs sentiers traversent des propriétés privées, nécessitant la négociation d'ententes pour garantir leur utilisation. Ces ententes peuvent prendre la forme de servitudes, de droits de passage ou d'une acquisition complète. Le tableau ci-dessous résume les travaux entamés par la Ville pour réaliser le suivi des ententes et ne présente pas de liste exhaustive. La carte située à la page suivante illustre les sentiers en fonction de la tenure des lots et indique les principaux propriétaires.

TABLEAU 19 - Synthèse des sentiers et de la tenure

SECTEUR	SENTIER(S) CONCERNÉ(S)	# LOT	PROPRIÉTAIRE	TITRE D'ACQUISITION
DSB	Tous les sentiers à l'intérieur du DSB	2 803 774, 4 650 234	DSB / Ville de Mont-Tremblant	Propriétaire
	Lake	5 094 285, 5 094 286, 5 092 280, 5 094 281, 5 094 282, 5 094 283, 5 094 284, 5 094 305	Station Mont-Blanc	Non disponible
	Coureur des bois			
	Mont-Bellevue	2 803 773, 6 449 542	Collège Letendre	Servitude en discussion
	Jackrabbit			
	Château	5 094 305, 5 094 302, 4 094 304, 4 094 303, 4 651 211, 4 650 446, 4 654 637, 5 094 297, 5 094 300, 4 094 299, 3 574 632, 3 278 486, 3 278 470, 3 278 469	3104-0330 Québec inc. (M. Boivin)"	Droit de passage renouvelable à chaque année
	Aéroport			
Deer Mountain & le golf Le Diable	Fleur de Lys	4 649 906	Grand Lodge	Droit de passage
	Zone Émi'quilibre	4 651 632		
	Labyrinthe			
	Diable	4 651 751	Station Mont-Tremblant	Servitudes
	Villa Bellevue	4 651 631		
	Pins Est	6 651 631, 4 649 754, 5 490 836, 6 450 496		
	Tous les sentiers sur Deer Mountain	3 563 704		
	Rock N'Roll	6 450 496		
	Geai Bleu			
	Sentier projeté Landcorps	3 563 703	Landcorps	Servitudes
Station	Tous les sentiers de la réserve	6 450 497, 6 450 499	Ville de Mont-Tremblant	Propriétaire
	Boucle Lynx	2 803 532	Station Mont-Tremblant	Non disponible
	Lynx, Pékan, bordure ch. Duplessis	6 450 501, 2 803 531	Ville de Mont-Tremblant	Propriétaire
Gray Rocks & golf Le Maître	Le Maître	6 514 966, 6 342 272 et 4 649 903, 6 491 93 et 6 491 992	Développement Tremblant Inc	Servitudes
		5 788 246, 3 279 215, 3 279 166, 3 655 040		
	Wheeler	6 545 531, 6 545 527, 6 545 533	Non disponible	Droit de passage
	Marche canine	6 545 536	Non disponible	
	Tous les sentiers sur Gray Rocks	6 342 271, 6 342 269, 6 342 270	Ville de Mont-Tremblant	Propriétaire
	Fleur de Lys	6 342 271	Ville de Mont-Tremblant	Propriétaire
		4 649 748, 4 649 729, 4 649 730	Résidence Belvédère	Droit de passage

Source : Ville de Mont-Tremblant

FIGURE 15 - Tenure des terres faisant parti du réseau de sentiers de Mont-Tremblant

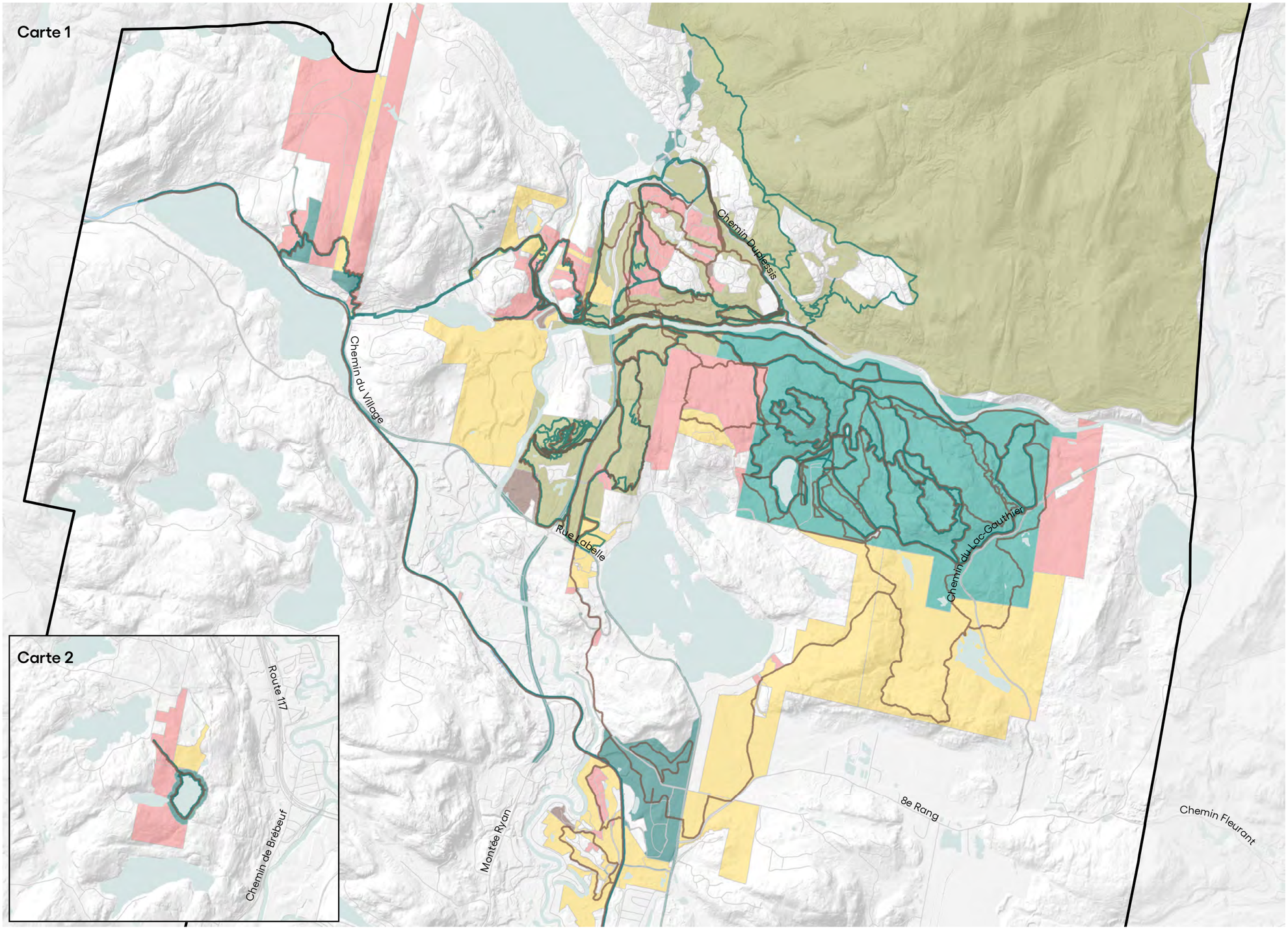

LÉGENDE

Limites municipales

Propriétaire

- Ville de Mont-Tremblant
- MRC des Laurentides
- Station Mont-Tremblant
- Fiducie du Domaine St-Bernard
- Personne morale (110)
- Syndicat de copropriété (18)
- Personne physique (434)

- Sentier d'été
- Sentier d'hiver

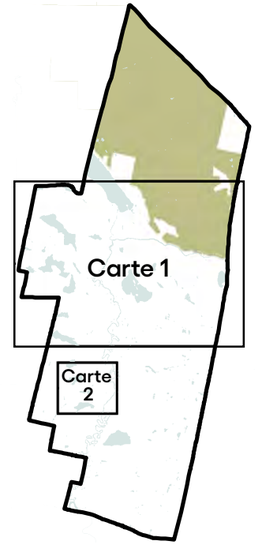

1:40 000

0 840 1 680 2 520 m

BC2 | Ville de Mont-Tremblant | Tenure des terres **Plan directeur des sentiers** | 8 octobre 2024 **PRÉLIMINAIRE** | Version 01 **PROJET 1042401**

2.3 GOUVERNANCE ET GESTION ACTUELLE

Dans le cadre du Plan directeur, il importe de brosser un portrait synthèse de la gouvernance et de la gestion actuelle en recensant notamment les différents partenaires impliqués de près ou de loin dans le réseau de sentiers de Mont-Tremblant. Cette section mettra en lumière les rôles et responsabilités des acteurs gestionnaires ainsi que des groupes utilisateurs du réseau de sentiers.

Parmi les acteurs gestionnaires, on retrouve :

— La Ville de Mont-Tremblant;
— La MRC des Laurentides;
— Le Domaine Saint-Bernard;
— Le Centre de villégiature Tremblant;
— La Sépaq (parc national du Mont-Tremblant).

Pour ce qui est des groupes utilisateurs du réseau, on retrouve :

— Le club de ski de fond Tremblant Nordique;
— Le club de vélo de montagne Vélo Mont-Tremblant;
— Le club des moucheurs endiablés;
— Le club de marche les Pieds Légers.

2.3.1 Acteurs gestionnaires

VILLE DE MONT-TREMBLANT	
	Localisation 1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1 819 425-8614
	Superficie : 235 km² Huit districts électoraux Population : 10 991 (2021)

Mission

La mission de la Ville de Mont-Tremblant est de promouvoir la qualité de vie de ses résidents en offrant des services diversifiés, efficaces et efficients. Elle cherche à favoriser l'épanouissement et le sentiment d'appartenance de ses citoyens en maintenant un équilibre et une harmonie dans toutes ses interventions. La Ville s'engage à améliorer constamment l'expérience de ses habitants, à encourager un mode de vie sain et actif et à valoriser son patrimoine naturel, culturel et bâti. Ses actions sont guidées par les principes de développement durable pour garantir une économie locale forte et variée.

Vision

En 2030, Mont-Tremblant aspire à continuer son développement tout en préservant et mettant en valeur ses ressources naturelles. La Ville vise à maintenir une position économique enviable, en restant un leader dans le secteur touristique grâce à sa créativité et son dynamisme et en tirant parti des opportunités offertes par la nouvelle économie. Mont-Tremblant ambitionne de devenir une ville vivante où l'accès à la propriété est facilité, permettant ainsi l'établissement durable des familles et favorisant la rétention des jeunes et des aînés sur son territoire.

Gouvernance	— Selon l'organigramme municipal 2023, la responsabilité des parcs, des espaces verts ainsi que des sentiers relève de la Direction des travaux publics. — En 2022, l'ouverture d'un poste de direction aux sentiers a pour mandat de consolider et de développer le réseau de sentiers conformément à l'orientation 4 du Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 afin de permettre l'accès à un réseau de sentiers quatre saisons et de tous les niveaux de difficulté.
Responsabilités	— Propriétaire des servitudes et droits de passage. — Propriétaire terrien de plusieurs sentiers. — Gestionnaire du réseau de sentiers excluant le secteur DSB. — Gestionnaire et pourvoyeur ($) du damage de ski de fond sur tous les sentiers du territoire (DSB inclus). — Fiduciaire du Domaine Saint-Bernard. — Un projet pilote est mené pour la saison estivale 2024 avec une équipe de quatre employés de la fiducie du Domaine Saint-Bernard qui réalise l'entretien des sentiers pédestres et vélo de montagne de l'ensemble du réseau de sentiers (pour de légers travaux manuels, alors que les travaux d'envergure sont donnés à contrat).
Ententes	Entente de gestion de damage des pistes La Ville de Mont-Tremblant octroie des mandats d'entretien des sentiers et de damage à des sous-traitants.

MRC DES LAURENTIDES

Localisation	1255, chemin des Lacs Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0 819 326-0666
	Superficie : 2 500 km² 20 municipalités Population : 51 297

Gouvernance	— Le conseil des maires est l'autorité décisionnelle de la MRC. Il est composé du maire de chacune des 20 villes et municipalités locales composant le territoire, ainsi que d'un représentant de la municipalité du maire occupant la fonction de préfet. Le comité se réunit 12 fois par année. La gestion est assurée par la Direction générale et son équipe.
Responsabilités	— La MRC est responsable, pour le P'tit Train du Nord (PTDN), de la gestion, la conservation, le contrôle de la végétation (deux fois par an), des opérations touristiques et de l'image de marque; — Réalise l'entretien (damage hivernal).
Ententes	— La MRC gère quatre infrastructures régionales. Des quatre, seul le PTDN se situe sur le territoire de Mont-Tremblant. Le ministère des Transports et de la mobilité durable est propriétaire du PTDN, la MRC possède un bail de 60 ans signé pour les 76 km s'étendant sur son territoire. — La MRC a créé la Corporation du PTDN pour assurer la gestion du PTDN.

LA FIDUCIE DU DOMAINE SAINT-BERNARD

Localisation	539 chemin St-Bernard Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T4 819 425-3588
	Fiducie à utilité sociale

Première fiducie d'utilité sociale établie au Québec en 2000 pour donner suite à l'acquisition par la Ville de Mont-Tremblant en 1999, le Domaine Saint-Bernard est un territoire de 1 500 acres offrant des sentiers, un pavillon d'astronomie et des installations d'hébergement rustique à proximité du cœur villageois de la ville de Mont-Tremblant.

Mission

La Fiducie du Domaine Saint-Bernard a comme mission de protéger à perpétuité le territoire, la faune, la flore et les processus naturels ainsi que permettre aux utilisateurs de bénéficier d'un site naturel, accessible à prix modéré pour des activités éducatives, culturelles, récréatives, sociales, sportives et scientifiques.

Une fiducie d'utilité sociale (FUS) est un mécanisme de conservation qui transfère un bien à un fiduciaire ou groupe de fiduciaires à perpétuité par un acte notarié.

Gouvernance	— La fiducie est un organisme privé composé de 13 fiduciaires élus. Une équipe de dix personnes est affectée à la gestion. — Des comités sont également en place pour soutenir le conseil des fiduciaires : > Comité stratégique; > Comité environnement; > Comité de révision de l'acte de fiducie (ad hoc).
Responsabilités	— Propriétaire du Domaine Saint-Bernard. — Gestionnaire des sentiers à l'intérieur du site du DSB.
Ententes	— Entente avec le Club Tremblant Nordique pour le partage des locaux et des leçons de ski.

CENTRE DE VILLÉGIATURE MONT-TREMBLANT

Localisation Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
1 888 738-1777

Le Centre de villégiature Tremblant est une destination touristique quatre saisons offrant des activités variées telles que du ski alpin ainsi que tous les services complémentaires pour accueillir des visiteurs de partout à travers le monde. Le sommet de la station se dresse à 875 m d'altitude et le domaine skiable fait 305 ha.

Gouvernance	— Entreprise privée. — C'est le département des opérations de la montagne qui s'occupe de la gestion et de l'entretien des sentiers sous ententes.
Responsabilités	— Propriétaire de nombreux terrains où des sentiers du réseau municipal sont érigés. — Entretien de certains sentiers appartenant au réseau de sentiers municipal, réalisé par une équipe de cinq journaliers avec un budget annuel moyen de 15 000 à 20 000 $. — Gestionnaire d'un territoire sous-bail (comprends des communications constantes avec le MELCCFP).
Ententes	— Entente de servitude de passage pour de nombreux sentiers. — Entente de droit de passage pour certains sentiers au versant Soleil. — Entente de co-gestion en cours d'être établie pour le versant Soleil.

SEPAQ (PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT)

Localisation	2640, boulevard Laurier, #1300 Québec (Québec) G1V 5C2 1 800 665-6527
	Huit établissements touristiques 24 parcs nationaux – 7 017 km² de territoire protégé 13 réserves fauniques

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) protège et gère le parc national du Mont-Tremblant correspondant au plus ancien parc national du Québec. Son mandat est de conserver le milieu naturel et d'en assurer l'accessibilité à la population québécoise.

Mission : La Sépaq met en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et en assure la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures. Forte de l'engagement de son équipe, elle connecte les gens à la nature.

Vision : Leader en expériences de nature, la Sépaq inspire la fierté de la population québécoise pour ses territoires exceptionnels.

Gouvernance	— Société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (RLRQ, chapitre S-13.01), dont le ministre responsable de l'application est la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air.
Responsabilités	— Propriétaire terrien de nombreux terrains à proximité de la rivière du Diable. — Propriétaire des terres en sous-bail avec la Station du Mont-Tremblant (Mont-Timber).
Ententes	— Entente de servitude d'exploitation avec la Ville de Mont-Tremblant pour les stationnements, les aires de repos et les accès à la rivière le long du chemin Duplessis. — Entente entre la Ville de Mont-Tremblant et le parc national de Mont-Tremblant offrant un abonnement annuel gratuit au parc pour tous les citoyens de la Ville.

2.3.2 Clubs utilisateurs du réseau de sentiers

Le tableau ci-dessous présente les principaux clubs utilisateurs du réseau de sentiers reconnus par la Ville de Mont-Tremblant et détaille les ententes actuelles. Il est important de noter que d'autres groupes, qu'ils soient privés ou informels, utilisent également les sentiers du réseau de la Ville de Mont-Tremblant.

TABLEAU 20 - Présentations des clubs utilisateurs du réseau de sentiers de Mont-Tremblant

CLUBS	RESPONSABILITÉS	ENTENTES
Club de ski de fond Tremblant Nordique	— Faire découvrir le ski de fond à un niveau sportif, et encourager la participation à des compétitions régionales et provinciales	— Entente avec le Domaine Saint-Bernard pour profiter de l'accueil et offrir des leçons de ski de fond.
Club de vélo de montagne Vélo Mont-Tremblant	— Promouvoir le vélo de montagne dans la région en soutenant le développement de sentiers, représentant la communauté, organisant des événements de course	— La Ville supporte leurs activités avec des dons annuels et en fournissant du matériel pour des événements.
Club des Moucheurs endiablés	— Promouvoir la pêche dans la région et représenter la communauté de pêcheurs — Responsable de l'ensemencement annuel dans la rivière Diable	— La Ville supporte leurs activités avec des dons annuels et en prenant en charge la gestion et l'entretien des accès à la rivière (incluant la signalisation et les cartes).
Club de marche les Pieds Légers	— Promouvoir la marche ainsi que la randonnée pédestre auprès de la collectivité.	— Le club participe à transmettre les besoins d'entretien à la Ville lorsqu'applicable.

Source : Ville de Mont-Tremblant

3 RÉSEAUX COMPARABLES

L'étude de quatre réseaux comparables permet d'identifier les facteurs de risque et de succès liés à la gestion de sentiers. Les destinations sélectionnées et analysées par le comité de pilotage sont les suivantes :

— Parc des Sommets de Bromont, Bromont
— Sentiers du Moulin, Lac-Beauport
— Plein Air Sainte-Adèle, Sainte-Adèle
— Craftsbury Outdoor Center, Craftsbury Common, VT

La synthèse des principales informations a été réalisée à partir des informations et données disponibles issues des recherches. Cette synthèse est présentée et complétée par des constats à retenir et à intégrer dans la réflexion pour le Plan directeur du réseau de sentiers de Mont-Tremblant.

3.1 PARC DES SOMMETS, BROMONT

Localisation	44, chemin des Carrières Bromont (Québec) J2L 1J6 450 534-0000 info@parcdessommets.com
Ouverture	À l'année, selon les activités
Activités offertes	— Randonnée pédestre et course — Vélo de montagne — Vélo — Équestre — Raquette — Ski de fond — Vélo à pneus surdimensionnés (fatbike)

Le Parc des Sommets est une destination de plein air de 150 ha offrant 140 km de sentiers répartis sur cinq réseaux situés sur le territoire de la Ville de Bromont :

— Réseau du lac Gale
— Réseau de la montagne
— Réseau Villageois
— Réseau du mont Berthier
— Réseau du mont Oak

Membre accrédité Parq et affilié à Aventure Écotourisme Québec (AEQ), le Parc des Sommets de Bromont appartient à la Ville de Bromont et est le résultat d'un effort de conservation incluant la participation de la Ville de Bromont, Conservation de la Nature Canada et du Gouvernement du Québec. Le parc est administré depuis sa création en 2021 par un OBNL (Les Amis des Sentiers de Bromont) pour un mandat d'une durée de cinq ans et dont la mission est :

Entretenir et développer les sentiers en milieu naturel où marcheurs, coureurs, cyclistes, skieurs et cavaliers peuvent pratiquer leur sport préféré, été comme hiver, tout en respectant l'objectif premier de la préservation, ainsi que la gestion du nouveau pavillon d'accueil inauguré à l'été 2022.

	Activité	Billet journalier	Abonnement saisonnier	Abonnement saisonnier famille (2 adultes/2 enfants 15 ans et -)
Tarification non-résident (adulte)	Randonnée pédestre / course en sentiers	9,57 $	36,53 $	100,02 $
	Vélo de montagne	17,40 $	139,14 $	395,76 $
	Équestre	29,06 $	130,46 $	365,30 $
	Activités hivernales		N/A[10]	
Gouvernance	— Géré par l'organisme Les Amis des Sentiers de Bromont, un OBNL dont le CA compte huit membres, a une entente-cadre de cinq ans (2021-2026) avec la Ville de Bromont. > Neuf employés affectés à l'aménagement et l'entretien (incluant cinq étudiants – emploi d'été) > 11 patrouilleurs, 13 ambassadeurs, quatre préposés à l'accueil > 5 000 heures de bénévolat annuelles (entretien de sentiers)			

[10] La plateforme (Endorphine) ne rendant pas disponibles les tarifs hivernaux, il a été impossible de détailler les frais au moment de la recherche (juin 2024)

Financement	— Le financement des Amis des Sentiers de Bromont provient de plusieurs sources : > De la Ville de Bromont via une entente de gestion (258 693,75 $ en 2024[11]); > De la vente des droits d'accès (abonnements journaliers et de saison), des événements et de la location de matériel; > De subventions (ex. : PAFIRSPA); > Du programme de parrainage des sentiers.
Tenure des terres	— Mixte : > Conservation (conservation intégrale ou aire de gestion intégrée); > Terres privées (servitudes et droits de passage et d'usage); > Propriété superficiaire pour le pavillon du parc des Sommets[12]); > Terrains municipaux.
Partenaires	— Plusieurs partenaires impliqués pour l'accès et les travaux : > Société de conservation du mont Brome; > Société de conservation du Domaine naturel du lac Gale; > Conservation de la nature Canada; > Le spa BALNEA; > Construction DJL Inc.; > Bromont, montagne d'expériences; > Plusieurs partenaires locaux (commandites, services, activités).
Produits et services complémentaires	— Location d'équipements de plein air disponible; — Activités encadrées, ateliers et événements sont proposés tout au long de l'année, en partenariat avec des groupes et entreprises locales; — Bornes interactives dispersées dans le réseau de sentiers et donnant accès à des capsules de coaching à vélo de montagne en partenariat avec l'école de vélo Bikeskills; — Circuits thématiques proposés pour randonnée et vélo de montagne; — Les activités suivantes sont autorisées sur le site web d'Aventure Écotourisme Québec[13], cependant les zones ciblées ne sont pas identifiées sur le site web du Parc des Sommets : > Canicross (canirando); > Skijoring (ski de fond attelé).
Communications	— Présence d'outils numériques internes variés pour faire la promotion du réseau et des quelques itinéraires proposés, ainsi que pour les conditions d'ouverture. — Le site web Parc des Sommets[14] et celui du de la Ville de Bromont[15] pour les cartes des différents réseaux : > *Ondago*[16] pour la localisation dans les sentiers; > *On Piste*[17] pour les recommandations d'itinéraires; > *Bciti*[18], pour les conditions des sentiers; > Les sentiers de vélo de montagne sont également sur l'application *Trailforks*[19]; > Le site de Tourisme Cantons-de-l'Est.

[11] https://www.bromont.net/wp-content/uploads/2024/02/Proces-verbal_2024-02-05_non-ratifie.pdf, consulté le 11 juin 2024
[12] https://www.bromont.net/wp-content/uploads/2024/05/PV_2024-05-06_non-ratifie.pdf, mentionne l'accord de principe entre Construction DJL Inc. et la Ville de Bromont, consulté le 11 juin 2024
[13] https://www.aventurequebec.ca/entreprise/parc-des-sommets-reseau-du-mont-oak, consulté le 11 juin 2024
[14] https://parcdessommets.com/cartes-des-sentiers/, consulté le 11 juin 2024
[15] https://www.bromont.net/loisirs-et-culture/sentiers-et-pistes-cyclables/, consulté le 11 juin 2024
[16] https://app.ondago.com/fr/, consulté le 11 juin 2024
[17] https://www.onpiste.com/explorer/routes, consulté le 11 juin 2024
[18] Tel que référencé sur le site web du Parc des Sommets, en date du 11 juin 2024, le lien vers l'application dans le *Google Store* était inactif. Cependant un module sur le site du Parc des Sommets donne les conditions des réseaux, par activité.
[19] https://www.trailforks.com/, consulté le 11 juin 2024

Constats	— Le réseau offre une belle variété d'opportunités pour les randonneurs et cyclistes l'été ainsi qu'une offre étendue pour le ski de fond et la raquette l'hiver; — L'OBNL a réussi à négocier avec un propriétaire privé une propriété superficiaire afin d'implanter son bâtiment d'accueil; — L'accès au réseau est tarifé, les citoyens ont cependant la gratuité, moyennant la preuve de résidence (via l'application Bciti de la Ville de Bromont). L'accès tarifé aux citoyens, proposé pour la saison estivale 2024, a été temporairement reporté et sera réévalué dans le cadre du budget 2025; — Une tarification uniformisée entre des partenaires permettant plusieurs portes d'entrée vers l'achat de droits de passage ou adhésions annuelles, ou de rabais sur des adhésions conjointes : Il est désormais possible d'obtenir un abonnement aux sentiers du Parc des Sommets à l'achat d'un abonnement à Bromont, montagne d'Expériences; — L'accès à un des réseaux, soit le Domaine naturel du lac Gale, est réservé aux résidents de la ville de Bromont le weekend; — Le parc mobilise une forte communauté de bénévoles qui participe principalement à l'entretien des sentiers et à la patrouille du parc. Des mesures incitatives permettent de remercier les bénévoles comme les dîners après les corvées, des abonnements saisonniers pour les bénévoles et leurs familles, etc. — Le financement demeure un enjeu pour le Parc des Sommets.

3.2 SENTIERS DU MOULIN, LAC BEAUPORT

Localisation	Sentiers du Moulin 99, chemin du Moulin Lac-Beauport (Québec) G3B 0E1 418 849-9652 info@sentiersdumoulin.com
Ouverture	À l'année, selon les activités
Activités offertes	— Vélo de montagne — Ski de fond — Fatbike — Raquette — Ski de randonnée

Les Sentiers du Moulin, centre de plein air bien connu dans les domaines du vélo de montagne et du ski de fond, proposent 150 km de sentiers naturels répartis sur deux réseaux (le secteur SDM et le secteur Maelstrom) situés sur le territoire de Lac-Beauport.

L'un des centres organisés de vélo de montagne les plus anciens et connus de la région de Québec, il est reconnu pour le caractère difficile des sentiers de vélo de montagne et de ski de fond dû à son fort dénivelé qui attire les cyclistes de l'extérieur de la région de Québec, tel que le démontrent des données internes de l'organisme :

— 40 % des visiteurs proviennent de l'extérieur de la région de Québec;
— 18 % des visiteurs proviennent de l'extérieur de la province de Québec;
— 8 % des visiteurs proviennent des États-Unis et de l'international.

	Activité	Billet journalier	Abonnement saisonnier	Abonnement saisonnier famille (2 adultes/2 enfants 15 ans et -)
Tarification (adulte)	Vélo de montagne	23,00 $	280,00 $	760,00 $
	Vélo de montagne électrique (ebike)	28,00 $	335,00 $	910,00$
	Ski de fond	23,00 $	273,00 $	710,00 $
	Fatbike	18,00 $	180,00 $	N/A
	Raquette	8,50 $	59,00 $	N/A
	Hors-piste (ski)	18,00 $	135,00 $	
	Abonnement Platine (tous sports d'hiver)	N/A	405,00 $	1200,00 $
	Abonnement Diamant (tous sports, annuel)	N/A	650,00 $	1750,00 $
Gouvernance	— OBNL mandataire de la municipalité (convention de gestion), mandat de cinq ans, renouvelable; — Audité par les vérificateurs de la municipalité : > Équipe de direction comprenant six personnes; > Équipe terrain à géométrie variable (huit l'hiver, 12-13 l'été); > Responsable de l'accueil, de la billetterie et du resto; > Au total, environ 30 salariés à temps plein et 15 à temps partiel; > 7 500 heures de bénévolat en 2023 (habituel : 4 500).			
Financement	— Droits d'accès, produits et services en majorité suffisent aux opérations et à l'entretien; — Le terrain appartient à la Ville, donc pas de loyer à payer et les frais reliés aux infrastructures (eau, électricité, égouts) sont assumés par la Ville; — Des subventions viennent activer les projets de développement (10 % du budget total en 2023, 5 % les années précédentes).			

Tenure des terres	— Une partie des sentiers (secteur SDM, bâtiment, stationnements) est située sur des terrains appartenant à la municipalité de Lac-Beauport; — Une autre sur des terrains privés; — 90 % de servitudes municipales; — 10 % d'ententes gré à gré (verbales).
Partenaires	— Entente avec la boutique Genetik pour la location de vélos (sous-traitant); — Peu de partenaires locaux sont impliqués (commandites) vu la croissance rapide, c'est un secteur identifié comme à développer.
Produits et services complémentaires	— Le bénévolat est très présent aux Sentiers du Moulin : En 2022, ce sont plus de 3 800 heures de bénévolat qui y ont été effectuées par des groupes locaux dans les sentiers de vélo de montagne et de fatbike l'hiver; — Deux secteurs de sentiers de vélo de montagne sont proposés : > SDM : 42 km de sentiers de calibre facile à extrême (Proline); > Maelstrom : 21,2 km de sentiers de vélo de montagne de calibre intermédiaire à très difficile; — Services offerts : > Location de matériel et atelier; > Hébergement expérientiel; > École de vélo; > Location de salle (novembre à mai) et service de mixologie; > Restaurant-bar la Buvette du Moulin.
Communications	— Les cartes web sont présentes sur le site des Sentiers du Moulin, ainsi que l'application Trailforks; — La Ville de Lac-Beauport présente le parc des Sentiers du Moulin comme l'un de ses parcs-nature sur son site web.
Constats	— La tarification est applicable aux résidents ainsi qu'aux non-résidents. Un tarif préférentiel (10 %) est cependant offert aux résidents pour l'achat d'un abonnement saisonnier; — L'offre distinctive des Sentiers du Moulin, attribuable à son dénivelé et son type de sol (caractérisé par l'abondance d'affleurements de granit du Bouclier canadien), se démarque en se positionnant comme une destination pour adeptes de vélo de montagne de haut niveau, bien qu'une offre de sentiers plus accessibles ait été développée dans les dernières années; — Cette offre se traduit en attractivité. Les données internes de fréquentation le prouvent pour la clientèle hors Québec et internationale (26,3 % viennent de l'extérieur du Québec); — L'achalandage élevé amène des retombées locales, mais nécessite une réflexion vis-à-vis de l'impact sur la population locale; — Le bénévolat y est également très présent et orienté comme un style de vie rassembleur; — Tient régulièrement des événements, notamment une soirée de reconnaissance annuelle où est remis le Rogue d'or, un trophée soulignant la contribution exemplaire d'un membre au courant de l'année; — Offre des avantages aux bénévoles cumulant un nombre d'heures donné (ex. : adhésion annuelle); — Distribue les donations privées entre les différents groupes de bénévoles pour les appuyer; — La nouvelle application Dig it, utilisée de plus en plus par les groupes québécois, est d'ailleurs originaire de membres du groupe LB-Cycle, qui souhaitaient suivre le nombre d'heures effectuées afin de mettre en valeur la contribution; — Le directeur du développement et des opérations terrain consacre 20 % à 30 % de son temps en saison haute pour coordonner le bénévolat pour l'entretien et le développement des sentiers.

3.3 PLEIN AIR SAINTE-ADÈLE

Localisation	C.P. 1017, succursale Mont-Rolland Sainte-Adèle (Québec) J8B 1B1 info@pleinairsteadele.com
Ouverture	À l'année, selon les activités
Activités offertes	— Fatbike — Randonnée pédestre — Raquette — Ski de fond — Ski nordique — Vélo de montagne — Autres activités

Plein-Air Sainte-Adèle (PASA) est un OBNL qui est impliqué dans le développement et l'entretien de réseau de sentiers pour la pratique d'activités de plein air sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle depuis plus de 30 ans. Le territoire étant plutôt étendu, c'est au total dix emplacements qui sont sous la supervision de PASA. L'OBNL a développé une forme très organisée pour mener à bien ses différents dossiers. En effet, PASA est une initiative composée à 100 % de bénévoles et l'organisation du travail est faite en fonction des activités spécifiques et des tâches administratives variées.

En ce qui a trait au territoire, la particularité de PASA est que la majorité des réseaux accessibles est située sur des terrains privés, ce qui rend fastidieuse la tâche de PASA pour pérenniser le réseau. PASA sert en quelque sorte de lien entre la Ville de Sainte-Adèle, qui s'occupe des réseaux sous sa responsabilité et détermine les parcelles de terrain pour fins de parc lors de lotissement, et des résidents et commerces, qui accordent des droits de passage.

Tarification	Adhésion annuelle	Gratuite
	Contribution volontaire pour l'accès au réseau de PASA	5,00 $
	Accès au Parc du Mont Loup-Garou (gratuit pour les résidents)	10,00 $
	Abonnement Privilège	100,00 $ adulte
	(Confère des avantages chez des commerçants locaux – 50 % des revenus sont investis dans les sentiers du Parc du Mont Loup-Garou)	250,00 $ familial
Gouvernance	— L'OBNL est composé d'un CA de 15 bénévoles, appuyé par le Service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle; — Le comité de la permanence (également bénévole) est responsable des relations avec la Ville de Sainte-Adèle ainsi que la pérennisation des sentiers (négociation des droits de passage, assurances, balisage et affichage des conditions d'utilisations des sentiers); — Plusieurs comités impliqués sur des dossiers particuliers : > Comité vélo; > Comité raquette, randonnée et course en sentiers; > Comité ski de fond; > Comité cartographie;	

	> Comité signalisation; > Comité Web; — Le bénévolat est très présent dans les activités de PASA, notamment lors du développement de sentiers de vélo de montagne (5 000 heures de bénévolat en 2023); — Le ski de fond n'est pas en reste : 35 parrains bénévoles s'activent à détecter et réparer les problèmes dans les sentiers; — Des sous-traitants sont à l'occasion embauchés par PASA pour des travaux complexes d'aménagement; — PASA embauche des étudiants l'été (quatre en 2023) pour l'entretien des sentiers; — L'hiver, l'entretien des sentiers de fatbike est effectué par des bénévoles au moyen d'équipements spécialisés appartenant à un partenaire (la boutique Espresso Sports).
Financement	— Le financement est assuré en partie par les frais d'accès; — Le financement des opérations et projets est bonifié par des commandites d'entreprises locales et par l'entremise de subventions gouvernementales.
Tenure des terres	— Privées (ententes et/ou droits de passage, obtenus ou en cours d'obtention); — Municipales (ententes ou servitudes); — MRC (ententes ou servitudes).
Partenaires	— Plusieurs partenaires (implication en services ou financement) et donateurs.
Produits et services complémentaires	— L'organisme se fait également le porteur de l'aspect historique relié à la riche histoire des sentiers des Pays-d'en-Haut et est, à ce titre, impliqué auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) dans un grand projet de pérennisation des sentiers patrimoniaux.
Communications	— Les cartes sont toutes dans le même format graphique; — Les cartes papier des réseaux de sentiers sont distribuées au bureau d'accueil touristique de la place des Citoyens à Sainte-Adèle, ainsi qu'auprès de nombreux partenaires de la région; — Les cartes numériques sont présentes sur le site de la PASA et sur celui de la MRC des Pays-d'en-Haut, de Tourisme Laurentides et de la SOPAIR.
Constats	— Une grande partie du réseau (à l'exception du Mont Loup-Garou acquis par la Ville et inauguré en 2021) est située sur des terrains privés dont les droits de passage peuvent être révoqués à tout moment par les propriétaires; — D'autres sentiers sont sur des terrains où les droits d'accès ne sont pas encore obtenus. À la fin de l'exercice 2023, la quantité suivante de sentiers était pérennisée/offerte, sur dix secteurs ou sites différents : > 32/125 km de sentiers de ski; > 14/68 km de sentiers de vélo; > 24/53 km de sentiers de raquette; — De plus, des projets sont en cours afin d'obtenir des droits de passage et de pérenniser et/ou déplacer des sentiers, notamment lors de lotissement de terrains; — L'accès au réseau de PASA est gratuit, à l'exception du Parc du Mont Loup-Garou où des frais d'accès s'imposent aux non-résidents; — Le réseau est très étendu et propose une grande quantité de sentiers, tous entretenus par des bénévoles, ce qui représente un effort colossal.

3.4 CRAFTBURY OUDOOR CENTER, CRAFTBURY COMMON, VT

Malgré plusieurs relances, il n'a pas été possible de rencontrer les propriétaires ni les gestionnaires du Craftbury Outdoor Center. La présentation de ce site est donc basée sur les informations qui étaient disponibles.

Localisation	535 Lost Nation Rd Craftsbury Common, VT 05827
Ouverture	À l'année, selon les activités
Activités offertes	Aviron (école) Biathlon (encadré avec entraîneur) Course en sentiers Ski de fond Ski nordique Vélo de montagne

Le Craftbury Outdoor Center, situé à Craftbury, Vermont, est en opération depuis 1975. Les propriétaires actuels ont racheté le centre en 2008 et modifié la structure privée d'école de ski en OBNL avec une nouvelle mission :

"...To support and promote participation and excellence in lifelong sports with a special focus on rowing, nordic skiing, and running, to use and teach sustainable practices and to protect and manage the surrounding land, lake and trails."

Le centre est surtout reconnu pour le ski de fond (105 km offerts) et pour son école d'aviron, le plus ancien et le plus grand camp d'aviron en Amérique du Nord.

Tarification	Billet journalier	10,00 $
	Abonnement saisonnier	75,00 $
	Accès au site pour les clients des hébergements	Gratuit
Gouvernance	OBNL, format non disponible	
Financement	Non disponible	
Tenure des terres	Non disponible	
Partenaires	Plusieurs partenaires	
Produits et services complémentaires	— Location d'équipements de plein air (vélo de montagne, ski de fond); — Événements sportifs; et — Le centre offre aussi des programmes de course à pied et de yoga.	
Communications	Site web, présence sur des sites web spécialisés (ex. : VMBA, site de l'Association de vélo de montagne du Vermont).	
Constats	— La notoriété du centre tient autour de deux produits-phares, auxquels s'ajoutent d'autres expériences et des opportunités d'hébergement; — L'abonnement saisonnier donne droit à une panoplie de rabais sur les services, l'accès à des événements et un accès journalier dans un centre de ski de fond participant. L'abonnement est également gratuit pour les résidents de Craftsbury, Albany ou Greensboro; — Le produit vélo de montagne profite de la promotion d'une association régionale et d'une campagne de promotion conjointe canado-américaine (Bike the Borderlands).	

3.5 FAITS SAILLANTS DES RÉSEAUX COMPARABLES

— Les réseaux de sentiers sont souvent dispersés et étendus sur le territoire. Leur gestion est entièrement prise en charge par un seul organisme qui supervise toutes les opérations.

— En raison de leur caractère éclaté et dispersé sur le territoire, les réseaux de sentiers possèdent de nombreux points d'accès. Cette diversité rend particulièrement difficile la perception des droits d'accès, car il est complexe de contrôler et de gérer efficacement tous les points d'entrée. Cependant, Sentiers du Moulin et le Parc des Sommets ont mis en place un point d'entrée principal équipé d'un pavillon d'accueil et de divers services, ce qui aide à orienter la clientèle vers ce lieu centralisé.

— Le Parc des Sommets se distingue par l'étroite collaboration entre ses principaux partenaires qui, ensemble, proposent un réseau de sentiers harmonisé et complémentaire. Par ailleurs, cette synergie permet de mutualiser les outils cartographiques, les stratégies de communication marketing, ainsi que les achats de droits d'accès sous la forme d'un abonnement « La Totale ».

— Dans l'ensemble des cas présentés, on constate la diversité des tenures de terrain, nécessitant la négociation de servitudes ou de droits de passage pour assurer la pérennité du réseau de sentiers.

— Les organismes mettent en place diverses stratégies pour générer des revenus. Les villes soutiennent généralement en partie les activités des réseaux de sentiers. Il est intéressant de noter que Sentiers du Moulin couvre les coûts des opérations et de l'entretien grâce à la vente de droits d'accès, de produits et de services. Toutefois, il est important de souligner que la Ville du Lac-Beauport prend en charge les frais associés aux infrastructures.

— Une forte implication bénévole, variant entre 5 000 et 7 500 heures en 2023, contribue au succès du réseau de sentiers et témoigne d'un soutien significatif de la part de la communauté locale. Des applications permettent désormais de stimuler encore plus l'implication bénévole en intégrant un système de reconnaissance de la contribution.

— La présence d’ambassadeurs dans deux réseaux facilite la collecte d'informations et les améliorations aux sentiers, renforçant ainsi la qualité et l'entretien des infrastructures.

— Les réseaux utilisent une signature cartographique uniforme (format, couleurs, légendes) facilitant l’orientation des visiteurs, ce qui contribue à l’expérience sur l’ensemble du réseau.

— Les réseaux de sentiers possèdent généralement une identité bien définie, ce qui permet de promouvoir efficacement l'offre et les activités disponibles.

4 SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Cette section résume les activités menées dans le cadre de la démarche participative, incluant la réalisation d'un questionnaire en ligne auprès de la population et la conduite d'entrevues individuelles avec les partenaires gestionnaires et les utilisateurs du réseau de sentiers. À noter que les résultats détaillés se trouvent en annexe de ce rapport.

4.1 SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRÈS DE LA POPULATION

Afin de s'assurer que la vision de développement du réseau de sentiers réponde aux besoins et attentes des citoyens et citoyennes de Mont-Tremblant, un questionnaire en ligne a été diffusé auprès de la population. Disponible du 7 au 21 mai 2024 via divers canaux de communications de la Ville, ce questionnaire a suscité une forte participation. En effet, 765 citoyens y ont répondu, avec un taux de complétion de 86 %, démontrant l'intérêt et l'engagement de la communauté pour ce projet.

Statut de résidence

La plupart des répondants au questionnaire ont indiqué être résidents permanents à Mont-Tremblant (59 %) ou résidents non permanents (23 %).

TABLEAU 21 - Statut de résidence

STATUT DE RÉSIDENCE	%
J'ai une résidence principale	**59 %**
J'ai une résidence secondaire	**23 %**
Je réside à proximité	**14 %**
Je viens en visite à Mont-Tremblant	**4 %**

Genre des répondants

La majorité des personnes ayant répondu au questionnaire sont des femmes (57 %).

Âge des répondants

Les répondants ont généralement entre 45-64 ans ou 65 ans et plus. Une très faible proportion de 25 ans et moins a répondu au questionnaire (1 %).

Moyen de déplacement

98 % des répondants fréquentent le réseau de sentiers de Mont-Tremblant. De ce nombre, 73 % affirment utiliser le plus souvent la voiture comme moyen de transport pour se déplacer vers le réseau de sentiers.

FIGURE 16 - Moyen de déplacement vers le réseau de sentiers - Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre dans les sentiers?

Durée moyenne des sorties

Les utilisateurs des sentiers sortent pour une durée moyenne d'une à trois heures lorsqu'ils visitent le réseau de sentiers.

FIGURE 17 - Durée moyenne des sorties en sentiers - En moyenne, quelle est la durée de vos visites dans le réseau de sentiers?

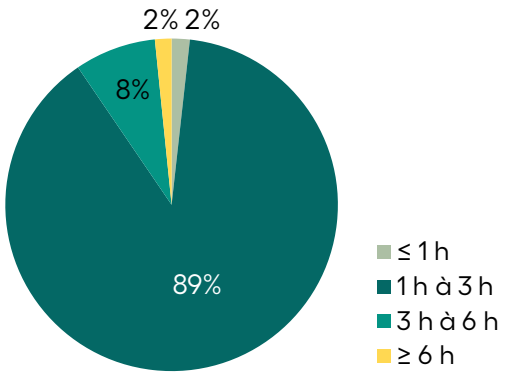

Fréquentation des secteurs et activités pratiquées

Les répondants fréquentent surtout le secteur de Deer Mountain & golf Le Diable pour pratiquer une activité de vélo de montagne. Au sein des autres secteurs, les répondants s'adonnent plutôt à la randonnée pédestre en été. En hiver, les répondants fréquentent davantage le Domaine Saint-Bernard ainsi que le P'tit Train du

Nord pour la pratique du ski de fond. À noter que ces constats s'expriment en partie par la concentration d'aménagements spécifiques à une certaine pratique à un endroit donné (ex. : quantité de sentiers de ski de fond au Domaine Saint-Bernard vs ailleurs).

FIGURE 18 - Activités pratiquées par secteur - Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous dans ces secteurs?

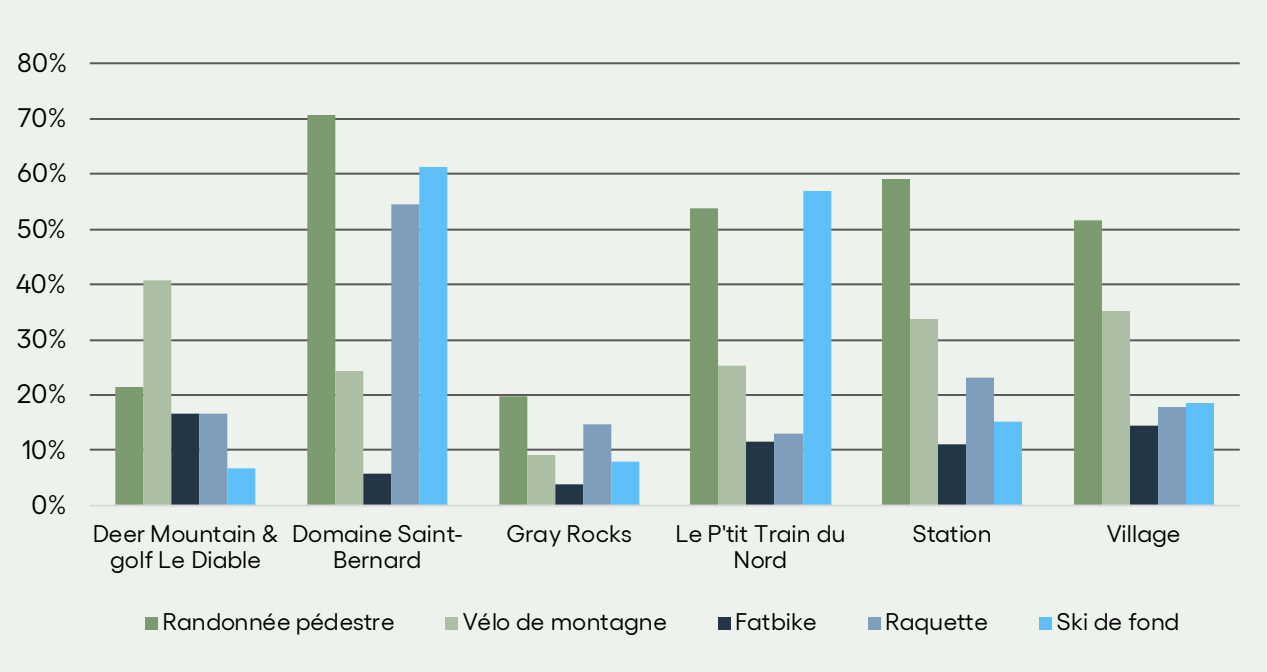

Sentiers canins

Parmi les répondants propriétaires de chiens, soit 30 % des répondants, 73 % fréquentent les sentiers où il est autorisé d'y promener son chien à Mont-Tremblant.

Satisfaction envers le réseau de sentiers

De manière générale, les répondants au questionnaire sont satisfaits du réseau de sentiers de Mont-Tremblant. En effet, presque l'ensemble des critères évalués se sont mérité une satisfaction bonne ou moyenne.

Les éléments suscitant le moins de satisfaction sont surtout reliés à la disponibilité des points d'eau potable, au damage des sentiers hivernaux, au déploiement des applications mobiles et aux aires d'accueil.

Les répondants ont également eu l'occasion de s'exprimer librement concernant le réseau de sentiers existant. Parmi les commentaires émis, certains constats s'en dégagent :

Entretien et damage des sentiers

— De nombreux répondants ont mentionné que la qualité de l'entretien des sentiers hivernaux n'est pas à la hauteur des espérances. Certains indiquent que la qualité du damage a grandement diminué depuis que les opérations ont été reprises par la Ville.

Accès aux sentiers

— Beaucoup de citoyens remercient la Ville de donner accès gratuitement au réseau de sentiers. Certains croient néanmoins qu'une tarification devrait être exigée pour les non-citoyens de la Ville de Mont-Tremblant afin d'aider à financer certains projets dans les sentiers.

Conception et développement des sentiers

— Plusieurs pensent que la Ville devrait continuer ses efforts dans la consolidation des sentiers et leur développement par usage unique.
— Des répondants pensent que la Ville devrait mieux consolider son offre plutôt que de la développer davantage.
— À l'inverse, les adeptes de vélo de montagne indiquent que leur possibilité de pratique est saturée et souhaite plus de développement de sentiers de vélo de montagne dans d'autres secteurs. Notamment, certains mentionnent le terrain de Gray Rocks, nouvellement acquis par la Ville.
— Des répondants déplorent la perte de leurs sentiers au détriment des nouveaux quartiers résidentiels. Il y a un souhait pour mieux protéger le réseau de sentiers.
— Plusieurs ont l'impression qu'il manque de services additionnels tels que des toilettes et des points d'eau à des endroits stratégiques près des sentiers.

Signalisation et information

— Malgré les efforts investis dans les dernières années, certains répondants ont formulé des commentaires pour exprimer que la signalisation demeure insuffisante. D'autres croient que les panneaux d'indications au Domaine Saint-Bernard devraient être plus nombreux.

Conflit et sécurité

— Plusieurs soulèvent la cohabitation difficile entre différents types d'usagers des sentiers comme les vélos et les piétons. Certains mentionnent aussi qu'il y a beaucoup trop de chiens dans les sentiers même lorsque c'est interdit.

Bonifier l'accès et l'autorisation des chiens

— Les propriétaires de chiens souhaitent bénéficier de plus d'espaces où il est autorisé de promener leur chien. Certains répondants aimeraient pouvoir utiliser Le P'tit Train du Nord ainsi que les sentiers au Domaine Saint-Bernard avec leur ami à quatre pattes.
— Des répondants croient que l'ensemble des sentiers devraient être autorisés avec les chiens en laisse.
— D'autres indiquent que le parc à chiens est insuffisant pour leur besoin. Il est trop petit et ne permet pas la dépense énergétique de leur animal. Ils souhaitent pouvoir sortir dans un sentier où il serait permis de promener son chien sans laisse.

4.2 SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre du Plan directeur du réseau de sentiers, dix organisations ont été rencontrées dans le cadre d'entrevues individuelles auprès d'organisations impliquées dans l'écosystème du réseau de sentiers de Mont-Tremblant.

TABLEAU 22 - Organisations rencontrées lors des entrevues individuelles

ENTREVUES INDIVIDUELLES	
Trail Trybe	2024-06-03
Sépaq - Parc national du Mont-Tremblant	2024-06-03
Club Tremblant Nordique	2024-06-04
Club des marcheurs les Pieds Légers	2024-06-04
Tourisme Mont-Tremblant	2024-06-04
Station Mont-Tremblant	2024-06-06
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	2024-06-07
MRC Laurentides	2024-06-07
Club vélo Mont-Tremblant	2024-06-11
Ville de Mont-Tremblant	2024-06-13

Ces discussions ont permis de dégager trois grands constats qui guideront la poursuite de la démarche.

PÉRENNITÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS

Le maintien perpétuel d'un réseau de sentiers aussi imposant présente de nombreux défis qui doivent être adressés. La présence de sentiers sur des terrains privés menace l'existence de certaines connexions entre les différents réseaux, rendant la pérennisation des servitudes et des droits de passage crucial. Un réseau d'une telle ampleur nécessite également un entretien régulier pour préserver la qualité des aménagements et des infrastructures ainsi que l'expérience des utilisateurs. Ces opérations demandent des ressources financières, d'où l'importance de générer des revenus autonomes grâce aux activités proposées dans les sentiers. Une réflexion approfondie sur la tarification est nécessaire ainsi que l'évaluation de solutions innovantes pour financer les opérations, y compris le maintien des actifs tels que les bâtiments. Enfin, il est essentiel de mettre en place un modèle de gestion dédié qui assurera les activités d'entretien. Le cadre de gestion doit être simplifié, centralisé et disposer de l'expertise nécessaire pour améliorer l'efficacité des opérations et optimiser l'allocation des ressources.

LA MOBILISATION DES ACTEURS

L'offre de sentiers sur le territoire de Mont-Tremblant rejoint une multitude d'acteurs. Il importerait de maintenir une bonne relation collaborative. Le renforcement de ces liens permettrait d'atteindre une plus grande efficacité et une meilleure harmonisation des pratiques au sein du réseau grâce à une concertation et un partage des bonnes pratiques. En bref, la mobilisation des acteurs demeurerait une condition gagnante à l'engagement de la communauté autour d'une vision pour le Plan directeur du réseau de sentiers de Mont-Tremblant. Ainsi, en cultivant une approche collaborative et en mettant l'accent sur les bonnes pratiques et la communication, la Ville de Mont-Tremblant pourrait développer un réseau de sentiers durable et attrayant qui répondrait aux besoins de tous les acteurs impliqués et qui contribuerait à la qualité de vie de la communauté.

UN PRODUIT COMPLÉMENTAIRE ET ATTRACTIF

Les échanges ont révélé que le réseau de sentiers municipal devrait évoluer pour devenir un produit complet, attractif et complémentaire à l'offre existante sur le territoire de la Ville. Il serait crucial de positionner le réseau de sentiers de manière à définir une identité claire basée sur les expériences proposées. À ce stade, une réflexion approfondie s'impose pour identifier les potentiels que l'on souhaite développer et sur lesquels il conviendrait de s'appuyer pour assurer une mise en marché efficace. Une fois ces éléments déterminés, des améliorations devraient être apportées afin de créer des aménagements signatures qui permettraient un positionnement distinctif du réseau de sentiers. Ces aménagements pourraient inclure des zones panoramiques, un pôle d'accueil, des parcours thématiques ou des infrastructures spécifiques qui enrichiraient l'expérience des utilisateurs.

5 DIAGNOSTIC

L'ensemble des activités réalisées jusqu'ici permet de dresser le diagnostic du réseau de sentiers de Mont-Tremblant. Ce diagnostic se traduit en quatre éléments. D'abord, les forces et les faiblesses qui sont propres au réseau et à sa gestion actuelle. Ce sont des éléments sur lesquels la Ville de Mont-Tremblant peut agir directement. Ensuite, les opportunités et les menaces qui sont des éléments de l'environnement externes sur lesquels la Ville de Mont-Tremblant n'a pas de contrôle direct. Néanmoins, elle peut se positionner avantageusement par rapport à ceux-ci pour en bénéficier ou en limiter les impacts.

Le diagnostic culmine avec l'identification de trois enjeux propres au réseau de sentiers. Le diagnostic servira de catalyseur pour l'élaboration de la vision de développement et des orientations stratégiques qui seront mises de l'avant dans le cadre du Plan directeur.

5.1 ANALYSE FFMO

FORCES

- La présence de sentiers sur des territoires protégés à perpétuité, tels que le DSB, la réserve naturelle et Gray Rocks, garantit la préservation de ces espaces naturels pour les générations futures. Cela renforce la valeur écologique et récréative du réseau de sentiers, attirant les amateurs de nature et de plein air.
- L'existence d'un service municipal dédié à la structuration stratégique du réseau de sentiers est un atout majeur. Ce service permet une planification et une gestion cohérentes, assurant le développement et l'entretien efficaces des sentiers tout en répondant aux besoins des usagers et en intégrant les objectifs environnementaux.
- La proximité des sentiers par rapport aux milieux de vie des résidents favorise l'accessibilité et encourage la pratique régulière d'activités de plein air.
- L'interconnectivité des différents secteurs du réseau de sentiers, ainsi que leur connexion avec les cinq pôles de développement économique et touristique de la Ville et le parc linéaire Le P'tit Train du Nord facilite les déplacements, améliore l'accessibilité et enrichit l'expérience des usagers en offrant une diversité de parcours et d'activités.
- Une offre de sentiers bien diversifiée, avec une répartition équilibrée des types d'usages et des niveaux de difficulté, permet de répondre aux attentes d'un large éventail d'usagers, des débutants aux experts.
- L'existence d'une communication avec les différents acteurs, tels que les propriétaires fonciers, les clubs locaux et les organismes partenaires, facilite la mise en œuvre des projets et des interventions dans le réseau.

FAIBLESSES

- La multiplication des points d'entrée et des stationnements secondaires rend difficile l'instauration d'un système de droits d'accès tarifé.
- L'absence d'un pôle central doté d'infrastructures d'accueil et de services limite l'attrait et l'organisation du réseau.
- Le manque de connaissance sur la provenance des usagers et l'achalandage dans les sentiers complique la planification et l'optimisation des ressources, entravant l'amélioration de l'expérience globale des visiteurs.
- L'absence de revenus autogénérés restreint la capacité du réseau à financer son entretien et son développement.
- Le besoin de négocier et de sécuriser de nombreuses ententes pour assurer l'accès futur à certaines portions du réseau de sentiers. En effet, plusieurs sentiers se situent sur des lots n'appartenant pas à la Ville.
- L'absence de belvédère aménagé prive les usagers d'expériences panoramiques diminuant l'attractivité du réseau de sentiers.
- L'absence d'expertise et d'équipement adéquat pour l'entretien des sentiers hivernaux nuit à la qualité de l'offre en saison froide.
- La multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion du réseau de sentiers entraîne une fragmentation des responsabilités, nuisant à la coordination et à la mise en œuvre des initiatives de développement et d'entretien.
- L'octroi de contrats d'entretien et d'aménagement à des compagnies privées peut engendrer des coûts élevés et réduire le contrôle sur la qualité des travaux, entraînant un manque de continuité et de cohérence dans le réseau.

OPPORTUNITÉS

- La renommée internationale de Mont-Tremblant offre une opportunité d'attirer des visiteurs. En tirant profit de cette visibilité, le réseau de sentiers peut devenir un atout majeur pour le développement touristique, augmentant ainsi les revenus autonomes.
- La popularité croissante des activités de plein air à proximité des zones résidentielles représente une opportunité pour attirer davantage de résidents locaux et de visiteurs des régions avoisinantes. En développant des infrastructures adaptées, le réseau de sentiers peut répondre à cette demande croissante et encourager un mode de vie actif et sain.
- Le fort sentiment d'appartenance des citoyens envers le réseau de sentiers constitue une opportunité pour mobiliser la communauté et renforcer l'engagement bénévole. Cette participation active peut contribuer à l'entretien, à la surveillance et à la promotion des sentiers, assurant ainsi leur pérennité et leur développement.
- La diversité des acteurs utilisant les sentiers, tels que les clubs locaux et les commerces, offre une opportunité de créer des partenariats et des collaborations. Ces synergies peuvent renforcer la promotion, l'entretien et l'animation des sentiers, tout en générant des retombées économiques pour les acteurs locaux.
- La complémentarité avec les autres offres de sentiers de la région, comme celles de la Sépaq et de la station Mont-Tremblant, permet de créer un réseau intégré et diversifié. Cette synergie peut attirer un large éventail d'usagers, allant des amateurs de plein air occasionnels aux sportifs expérimentés, augmentant ainsi l'attrait de la région.
- La disponibilité d'un service de transport collectif desservant les cinq pôles de développement touristique facilite l'accès aux sentiers pour les résidents et les visiteurs. Cette accessibilité accrue peut encourager l'utilisation des sentiers, réduire l'empreinte carbone et soutenir un tourisme durable.

MENACES

— Le surachalandage des sentiers peut entraîner une dégradation des milieux naturels et des infrastructures, dépassant la capacité de support de l'environnement.

— La perte de servitude qui entraînerait la fermeture d'un ou de plusieurs sentiers.

— Les projets de développement immobilier peuvent fragmenter les réseaux de sentiers, créant des ruptures dans la continuité des parcours. Cette fragmentation complique l'accès aux sentiers, réduit leur attrait et peut entraîner la perte de sections importantes du réseau.

— La difficulté de trouver des assurances adaptées à la gestion d'activités de plein air, notamment le vélo de montagne, peut limiter la capacité à offrir et à maintenir ces activités.

5.2 ENJEUX

En abordant ces enjeux prioritaires, Mont-Tremblant pourra renforcer son offre tout en assurant une gestion efficace et une expérience utilisateur de qualité.

PÉRENNITÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS

Assurer la pérennité du réseau de sentiers est essentiel pour maintenir sa qualité et sa viabilité à long terme. Un financement durable permet de garantir l'entretien et le développement continus des sentiers, tandis que la gestion des impacts écologiques prévient la dégradation des milieux naturels. La sécurisation des ententes et des assurances est également cruciale pour stabiliser l'accès et la gestion des activités de plein air, garantissant ainsi une utilisation durable et respectueuse de l'environnement.

Considérations :

- La Ville assume présentement les coûts de gestion et d'entretien en lien avec le réseau de sentiers.
- L'ensemble des usagers a accès gratuitement au réseau de sentiers municipal, à l'exception du Domaine Saint-Bernard. L'absence de revenus autogénérés limite la capacité du réseau à financer son entretien et son développement à long terme.
- L'offre de sentiers de Mont-Tremblant constitue un produit d'appel pour laquelle l'industrie touristique capitalise pour attirer des visiteurs. Il importe de conserver un équilibre entre la capacité de support du réseau de sentiers et son achalandage.
- La nécessité de négocier et de sécuriser de nombreuses ententes crée une incertitude quant à l'accès futur à certaines portions du réseau de sentiers.

PLANIFICATION ET GESTION CENTRALISÉE

Une gouvernance centralisée est essentielle pour assurer une coordination efficace et cohérente des initiatives de développement et d'entretien des sentiers. La présence de multiples acteurs peut entraîner des conflits et des inefficacités.

Considérations :

— Plusieurs acteurs se partagent les responsabilités associées à la gestion et à l'entretien du réseau de sentiers actuel.

— La Ville gère actuellement l'entretien et le développement de ses sentiers en procédant par octroi de contrat à des entreprises privées.

— La Ville et le Domaine Saint-Bernard entament un projet pilote en embauchant une équipe d'entretien pour réaliser des travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau de sentiers de Mont-Tremblant.

MISE EN MARCHÉ ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU DE SENTEIRS

Une mise en marché équilibrée est cruciale pour maximiser l'attractivité du réseau de sentiers tout en préservant la qualité de vie des citoyens et la durabilité des milieux naturels. En tirant profit de la visibilité internationale de Mont-Tremblant, il est possible d'attirer des touristes de manière responsable, tout en veillant à ce que les sentiers restent une ressource précieuse et accessible pour les résidents locaux.

Considérations :

— La complémentarité avec les autres offres de sentiers de la région, comme celles de la Sépaq et du Centre de villégiature Tremblant, permet de créer un réseau intégré et diversifié.

— Une offre de sentiers bien diversifiée, avec une répartition équilibrée des types d'usages et des niveaux de difficulté, permet de répondre aux attentes d'un large éventail d'usagers.

— La renommée internationale de Mont-Tremblant offre une opportunité d'attirer des visiteurs, mais il est essentiel de promouvoir le réseau de sentiers tout en tenant compte des besoins des citoyens et en favorisant un tourisme durable.

6 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La planification stratégique représente une étape cruciale lors de l'élaboration du plan directeur du réseau de sentiers. Elle énonce une vision claire ainsi que des orientations qui guideront ultimement le déploiement du plan directeur. Elle permet finalement de prévoir et de prioriser les orientations à mettre de l'avant. Afin de garantir le succès de sa mise en œuvre, il importe d'assurer le croisement de la planification stratégique du Plan directeur du réseau de sentiers aux autres outils de planifications municipaux.

La vision et les orientations stratégiques proposées ont été élaborées à la suite d'une activité participative qui a permis aux citoyens de se prononcer sur les valeurs importantes qu'ils désirent pour l'avenir du réseau de sentiers. Elles découlent aussi des constats et d'échanges avec les membres du comité de suivi interne, puis cherchent à répondre aux enjeux identifiés à la section précédente, tout en tenant compte de l'ensemble des priorités municipales.

6.1 VISION

La vision de développement stratégique exprime une image claire et globale souhaitée pour le réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant au terme d'un horizon de planification de dix ans. Elle fournit un langage commun qui permet d'orienter de manière consensuelle le développement du réseau dans le futur. Elle énonce la ligne directrice en fonction de laquelle les éventuels choix et décisions devraient être orientés.

La figure ci-après reprend l'ensemble des mots-clés exprimés par les participants lors de la séance de consultation ainsi que ceux soulevés par les membres du comité de suivi lors d'un atelier d'idéation. L'énoncé proposé pour la vision est présenté à la prochaine page, suivi des grandes orientations stratégiques.

Mots-clés résultant de l'activité participative et de l'atelier d'idéation.

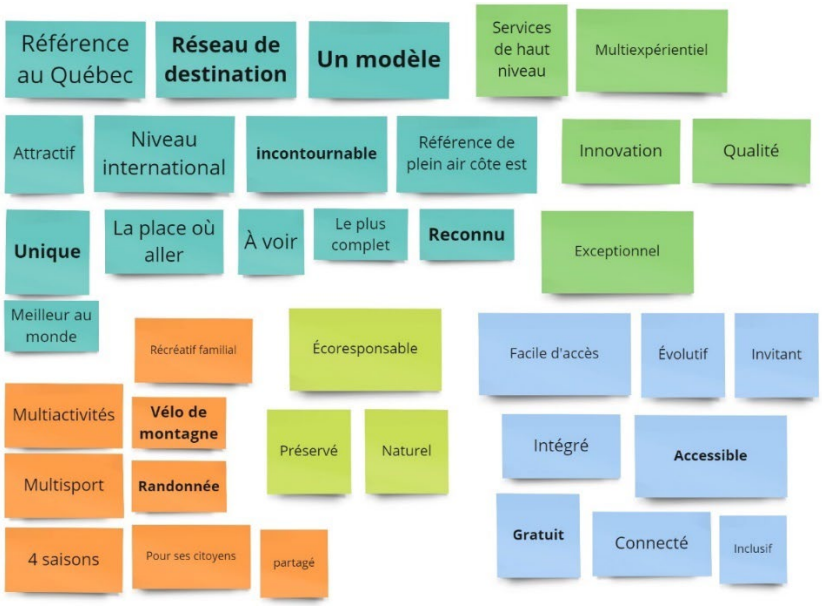

FIGURE 19 - Énoncé de vision du Plan directeur du réseau de sentiers

EN 2035, LE RÉSEAU DE SENTIERS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT CONTRIBUE AU POSITIONNEMENT NATURE DE PORTÉE INTERNATIONAL DE LA DESTINATION.

Il est reconnu pour son accessibilité, sa diversité et pour la qualité de ses infrastructures dédiées à la collectivité, dans une perspective de développement durable.

6.2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques sont élaborées afin de répondre aux enjeux identifiés. Elles définissent les grandes priorités qui orienteront la mise en œuvre du Plan directeur à terme et le plan d'action que la Ville se dotera dans un prochain temps. Une orientation stratégique s'exprime donc sous forme de but à portée générale qui indique le résultat souhaité tout en tenant compte des attentes de la Ville. Elle doit être facile à comprendre et doit décrire les changements prévus et souhaités par l'organisation.

1 MISER SUR UNE STRUCTURE DE GESTION EFFICACE ET COLLABORATIVE PERMETTANT LE DÉPLOIEMENT D'UNE VISION COMMUNE AINSI QUE LA MISE EN VALEUR DU RÉSEAU

Cette orientation stratégique vise à choisir un modèle de gestion qui garantisse le développement durable du territoire et la gestion efficace du réseau de sentiers, tout en mettant l'accent sur la qualité de l'offre. Elle prévoit la constitution d'une équipe hautement spécialisée pour superviser les opérations quotidiennes.

2 VEILLER AU DÉVELOPPEMENT ET AU MAINTIEN DU RÉSEAU DE SENTIERS DANS UNE PERSPECTIVE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Cette orientation stratégique consiste à promouvoir l'expansion et l'amélioration continue du réseau de sentiers en considérant les contraintes et opportunités relatives à un milieu en constante évolution. Ces développements devraient favoriser l'intégration du réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant à l'offre complémentaire en visant l'interconnexion des sentiers et à la formalisation de réseau non officiel.

3 VISER L'ÉQUILIBRE ENTRE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DU MILIEU ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPÉRIENCE DES USAGERS DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette orientation stratégique vise à maintenir un niveau de fréquentation des sentiers en adéquation avec la capacité de support du milieu naturel et la qualité de l'expérience offerte aux usagers. Pour ce faire, il est essentiel d'intégrer des mécanismes d'évaluation de l'achalandage et des procédures de surveillance afin de suivre l'évolution du réseau de sentiers au fil du temps. Des ajustements pourront être apportés en cas de dégradations du milieu ou d'impact sur l'expérience des usagers.

4 ÉTABLIR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF FAVORISANT LA CROISSANCE DE REVENUS AUTONOMES AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Cette orientation stratégique vise à créer un modèle économique pérenne pour le réseau de sentiers, en maximisant les sources de revenus autonomes et en établissant des partenariats clés. Cela inclut la mise en place d'une stratégie de tarification d'accès et le développement de programmes de collaboration pour assurer une autonomie financière à long terme.

5 CONTRIBUER À LA CRÉATION D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE QUI SUSCITE LA MOBILISATION CITOYENNE

L'orientation stratégique vise à renforcer l'engagement citoyen en soutenant les initiatives de bénévolat et les rassemblements spontanés. Le réseau de sentiers est conçu pour favoriser des interactions sociales et encourager la participation active des usagers. En cultivant un esprit communautaire et une culture de collaboration, le réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant devient un milieu dynamique, d'échange et d'implication citoyenne.

6 POSITIONNER LE RÉSEAU COMME UNE DESTINATION PLEIN AIR INCONTOURNABLE AU QUÉBEC ET À L'INTERNATIONAL

Cette orientation stratégique a pour but de faire du réseau de sentiers un des éléments clés et incontournables de la destination, privilégiée pour son cadre naturel exceptionnel et pour la qualité et la diversité de son offre en plein air. Cela passe par la bonification de l'offre vélo de montagne et la promotion d'une offre quatre saisons dotée d'infrastructures d'accueil et de services de haute qualité. En mettant en avant ces atouts et en améliorant constamment l'offre, l'objectif est de créer une expérience exceptionnelle pour les visiteurs et de solidifier la réputation du réseau comme un lieu de choix au Québec et à l'international.

7 RECOMMANDATIONS ET FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Le Plan directeur du réseau de sentiers de la Ville culmine avec une série de recommandations stratégiques, conçues pour aider les décideurs à prioriser les initiatives majeures qui concrétiseront la vision définie pour les dix prochaines années. Ces recommandations viennent appuyer chaque orientation de développement stratégique abordée dans la section précédente. Élaborées à partir des constats issus des analyses et des activités participatives, les recommandations visent ultimement à guider les élus municipaux dans le déploiement optimal du réseau de sentiers, en adéquation avec les objectifs convenus.

7.1 DÉFINIR UN MODE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET DE GESTION

Ce premier chantier est d'une importance capitale puisqu'il influencera grandement la suite du déploiement du réseau de sentiers de Mont-Tremblant. Les recommandations qui suivent visent à mettre en lumière les principaux éléments à tenir en compte pour faire un choix qui soit le mieux adapté à la situation de Mont-Tremblant.

Recommandation 1 : Faire la distinction entre la gouvernance territoriale ainsi que la gestion déléguée du territoire

D'entrée de jeu, il est important que les décideurs distinguent la gouvernance territoriale ainsi que le principe de gestion déléguée, car ces concepts sont souvent confondus alors qu'ils sont pourtant distincts. Le document complémentaire joint en annexe « Modèles de gouvernance territoriale et de gestion déléguée » définit ces notions. Ainsi, cette distinction entre ces deux notions facilitera la sélection d'un mode de gouvernance territoriale et d'une gestion déléguée rapprochant au mieux la Ville de ses objectifs initiaux.

Recommandation 2 : Miser sur une gouvernance territoriale qui facilite la mise en marché du réseau de sentiers

La Ville avait pour principale préoccupation la protection à perpétuité du réseau de sentiers, notamment du site de la réserve naturelle, du site de la montagne Gray Rocks, puis du Domaine Saint-Bernard (à noter cependant que le Domaine Saint-Bernard est administré par la Fiducie du Domaine Saint-Bernard).

Elle avait également exprimé sa volonté à ce que le réseau de sentiers repose sur un modèle financier durable et capable de générer des revenus autonomes en toute saison.

Il est recommandé de faire de la mise en marché du réseau de sentiers un objectif à considérer dans la sélection du mode de gouvernance territoriale. Il est important de comprendre que la mise en marché à un fort rôle à jouer dans l'autonomie financière du réseau et dans son attractivité générale.

À la lumière de ces objectifs, trois scénarios de gouvernance territoriale se dégagent :

TABLEAU 23 - Avantages et inconvénients des scénarios présentés

SCÉNARIO	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
La transmission des territoires à une fiducie d'utilité sociale	— Meilleur moyen de protection des territoires grâce à un acte juridique (acte de fiducie). — Peut générer des revenus autonomes.	— La Ville n'a plus le contrôle sur les décisions stratégiques et la mise en marché. C'est le conseil des fiduciaires qui assume cette responsabilité. — La Ville n'est plus propriétaire du fonds de terre. — La FUS peut éprouver de la difficulté à être admissible à des programmes d'aide financière.
La création d'un parc régional selon la Loi sur les compétences municipales	— Assure la protection des territoires grâce au changement d'affectation territorial au sein du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC. — La Ville conserve la propriété du fond de terre des territoires ciblés par le parc régional. — Peut inclure des territoires privés, sous réserve de l'approbation des propriétaires fonciers. — Peut profiter d'aides financières gouvernementales et d'une visibilité régionale, ce qui est favorable du point de vue de la mise en marché. — Peut générer des revenus autonomes.	— La Ville n'a plus le contrôle sur les décisions stratégiques et la mise en marché. C'est le conseil des maires qui assume cette responsabilité.
La création d'un parc municipal	— La Ville a un contrôle direct sur les décisions stratégiques. Elle peut facilement optimiser la mise en marché. — La Ville demeure propriétaire du fonds de terre des territoires ciblés. — Peut générer des revenus autonomes.	— Aucune mesure permettant de protéger les territoires ciblés. — La Ville peut éprouver de la difficulté à être admissible à des programmes d'aide financière.

Recommandation 3 : Octroyer un contrat de gestion déléguée à un organisme à but non lucratif

En ce qui concerne la gestion du réseau de sentiers, la Ville avait pour objectif de décomplexifier les opérations d'entretien et de gestion courante.

Par conséquent, la délégation de la gestion du réseau à un organisme à but non lucratif serait une approche à privilégier. Cette façon de faire permet de faciliter l'accès à des aides financières et à intégrer la gestion du réseau sous un même organisme. Il est d'ailleurs recommandé qu'il s'agisse d'un même organisme qui assure la gestion de l'entièreté du réseau incluant le site du Domaine Saint-Bernard ainsi que le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. D'ailleurs, l'organisme à but non lucratif pourrait être un organisme existant (n'excluant pas les acteurs déjà présents sur le territoire), tout comme il pourrait s'agir d'un nouvel organisme en fonction des objectifs qui seront définis. Enfin, la Ville pourrait aller en appel d'offres de gestion déléguée pour sélectionner l'organisme qui répondra au mieux à ces objectifs.

L'élément le plus important pour assurer une saine gestion du réseau de sentiers s'en tient à la rédaction d'un contrat de gestion déléguée. C'est cet outil qui permet de cadrer la durée du mandat, les résultats attendus et les responsabilités du gestionnaire. D'ailleurs, on devrait y retrouver des clauses de performance permettant de suivre l'atteinte des objectifs, des clauses échappatoires permettant de briser le contrat si les objectifs ne sont pas atteints, puis des clauses d'admissibilité permettant de filtrer les organismes qui se présentent pour assurer la gestion.

7.2 ASSURER LA MISE EN MARCHÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS

Telle que définie plus tôt, la mise en marché joue un rôle central non seulement dans la viabilité financière du réseau, mais aussi dans l'attractivité de l'offre, son positionnement, mais aussi dans la perception des résidents locaux. Cette mise en marché doit donc être prise en considération dès le départ.

Dans la vision stratégique, le réseau de sentiers est perçu comme un contributeur du positionnement nature de la Ville sur le plan international. Il attire donc des visiteurs de l'extérieur et dispose d'infrastructures d'accueil. Ceci dit, cette vision vise également à procurer un espace de plein air pour les citoyens de Mont-Tremblant en offrant des aménagements accessibles et de grande qualité.

Recommandation 1 : Définir la signature du réseau de sentiers en misant sur la complémentarité

Le réseau municipal s'insère dans une offre de sentiers beaucoup plus vaste, incluant le parc national de Mont-Tremblant et la Station de Mont-Tremblant. Ainsi, il importe que le réseau de sentiers de Mont-Tremblant définisse son positionnement afin de mieux véhiculer son offre et les expériences proposées.

Pour éviter de dupliquer les offres existantes, le réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant devrait se positionner en complément des autres offres sur le territoire en mettant en avant ses atouts distinctifs. Cette approche guidera non seulement le développement futur du réseau, mais aussi sa mise en marché.

L'un des principaux atouts du réseau municipal est sa proximité des quartiers résidentiels et des commerces, offrant aux citoyens des possibilités de plein air de proximité au cœur de la ville et accessible via le transport collectif.

Un autre atout est la diversité des activités et la grande étendue des sentiers disponibles. Enfin, le réseau de Mont-Tremblant peut attirer une clientèle diversifiée, des débutants aux niveaux intermédiaires à du très avancés, grâce à des parcours adaptés en termes de distance et de technicité.

Recommandation 2 : Formaliser deux pôles d'accueil

Le Domaine Saint-Bernard est reconnu comme pôle hivernal incontournable pour son offre de ski de fond. D'ailleurs, le site est déjà doté d'infrastructures d'accueil comprenant de nombreux bâtiments ainsi que des services variés pour desservir la clientèle. Par conséquent, il importe de formaliser ce lieu d'accueil pour les activités hivernales et de contribuer à l'amélioration de l'offre de services sur place et au maintien des actifs.

En complémentarité, un second pôle d'accueil devrait être formalisé au site de la montagne Gray Rocks, notamment pour les activités estivales. Cette recommandation sera d'ailleurs détaillée au point 7.4.

Recommandation 3 : Mutualiser des initiatives promotionnelles avec l'offre complémentaire

Pour renforcer l'offre de plein air sur l'ensemble du territoire de Mont-Tremblant, il serait pertinent de mutualiser les initiatives promotionnelles afin d'attirer une clientèle touristique plus large et de stimuler l'achalandage dans le réseau municipal. Un partenariat avec la Station de Mont-Tremblant, le parc national du Mont-Tremblant, Tourisme Mont-Tremblant et Ski Mont Blanc permettrait de mieux promouvoir l'offre globale et de définir les différentes expériences disponibles pour les visiteurs.

Ce genre d'initiative a connu un grand succès dans la région de Québec, notamment avec le regroupement Québec Vélo de montagne[20]. Il s'agit d'une initiative collaborative réunissant cinq centres de vélo de montagne dans la région de Québec visant à promouvoir la région comme une destination de premier plan pour les amateurs de vélo de montagne. En unissant leurs forces, ces centres offrent une expérience diversifiée et de haute qualité. Par ailleurs, les centres ont connu une augmentation d'achalandage importante entre 2017 et 2022 en plus de connaître une croissance de 101 % du nombre d'abonnés depuis 2018[21]. La région a également été reconnue mondialement comme l'une des meilleures destinations de vélo de montagne selon le magazine SingleTracks en 2022 et Strava en 2023[22]. Enfin, le regroupement Québec Vélo de montagne est né d'une volonté promotionnelle, mais elle a également permis aux acteurs de partager leurs bonnes pratiques et de se soutenir dans la structuration de leur offre dans la région.

[20] Une région cinq centres | Québec vélo de montagne (quebecvelodemontagne.com)
[21] Appui majeur pour Québec Vélo de montagne (metroquebec.com)
[22] Vélo de montagne: Québec, reconnue mondialement | TVA Nouvelles

7.3 ÉTABLIR UNE POLITIQUE DE TARIFICATION D'ACCÈS AUX SENTIERS

Dans ses orientations de développement stratégique, la Ville vise l'établissement d'un modèle de développement collectif favorisant la croissance de revenus autonomes. Ces revenus serviront, entre autres, à couvrir les dépenses liées aux opérations et à la gestion du réseau de sentiers. En ce sens, la mise en place d'une politique de tarification d'accès aux sentiers devient un générateur de revenus important. Pour préciser cette politique de tarification, il sera important que la Ville se lance dans la préparation d'un plan d'affaires précis permettant de valider la viabilité des scénarios financiers. Cependant, voici quelques recommandations servant de guide à la planification d'une telle politique :

Recommandation 1 : Offrir un tarif préférentiel pour les citoyens de Mont-Tremblant

L'accès au réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant pourrait être tarifé pour les visiteurs ainsi que pour les citoyens de la Ville. Toutefois, ces derniers devraient bénéficier d'un tarif préférentiel sur les abonnements annuels et saisonniers. Tel qu'il a été vu dans la section des réseaux comparables, les Sentiers du Moulin était le seul endroit à exiger une tarification aux citoyens et accordait un montant préférentiel de 10 % aux résidents de la municipalité de Lac-Beauport. Néanmoins, la Ville de Mont-Tremblant pourrait proposer un incitatif plus élevé pour ses citoyens. Cela dit, ce tarif préférentiel devra être ajusté selon le soutien financier que la Ville compte accorder au développement du réseau de sentiers. Il demeure important pour les citoyens que l'accès au réseau soit plus avantageux pour eux que pour les visiteurs.

Recommandation 2 : Imposer une tarification pour des secteurs en particulier

La tarification devrait uniquement s'appliquer sur certains secteurs où des investissements importants sont prévus. Plus spécifiquement, il est recommandé d'appliquer une tarification pour les secteurs de Gray Rocks et de Deer Mountain (Domaine Saint-Bernard ayant déjà une tarification applicable pour les visiteurs). Un utilisateur du réseau sera prêt à défrayer les coûts pour l'accès aux sentiers s'il a le sentiment qu'il a accès à une valeur ajoutée et si l'offre sur place est de qualité et est bien développée (quantité de km). En ce sens, la tarification applicable sera conséquente du nombre de kilomètres de sentiers offert, de la qualité des sentiers et des services et produits complémentaires offerts sur le site. Par exemple, le développement du site de la montagne Gray Rocks nécessitera d'importants investissements. De plus, les activités participatives ont permis de mettre en lumière une certaine volonté citoyenne de développer le potentiel touristique de ce site en y aménageant un pavillon d'accueil avec une buvette et des services de locations de matériel. Pour ce qui est de Deer Mountain, ce réseau a connu plusieurs bonifications pour les aménagements de vélo de montagne et il apparaît évident que des frais d'entretien sont nécessaires pour conserver la qualité des aménagements. De plus, il importe de spécifier que l'imposition d'une tarification requiert un certain contrôle des accès aux secteurs du réseau de sentiers. C'est pourquoi il devient important de formaliser des accès principaux pour l'entrée de ces secteurs.

Il est important de reconnaître que la tarification de ces secteurs est étroitement liée à la stratégie de mise en marché adoptée. Pour éviter des mécontentements liés aux frais d'accès et favoriser plutôt une compréhension de la part de la clientèle, il est essentiel de bien positionner l'offre, de mettre en avant les expériences proposées et de valoriser les bénéfices qu'elles apportent. Il est également suggéré de proposer une tarification journalière et saisonnière, puis d'établir les prix en fonction de l'activité pratiquée puisque les

efforts d'entretien peuvent varier selon celle-ci. De plus, il est suggéré de décliner la tarification selon les âges de la clientèle et d'inclure des forfaits familiaux et corporatifs.

À titre indicatif, le tableau suivant propose des fourchettes de tarification préliminaire pour un adulte non résident se situant au centre des tarifications imposées par les réseaux comparables étudiés précédemment.

TABLEAU 24 - Fourchette de tarification préliminaire pour un adulte non résident

ACTIVITÉS	ACCÈS JOURNALIER	ABONNEMENT SAISONNIER
Vélo de montagne	8 $-12 $ pour un réseau de moins de 15 km sans ou avec un aménagement signature 13 $-17 $ pour un réseau de 15 - 39 km + et comprenant quelques aménagements signatures 18 $ - 22 $ pour un réseau de 40 km + et comprenant plusieurs aménagements signatures (zones d'habiletés, etc.)	60 $ - 100 $ pour un réseau de moins de 15 km sans ou avec un aménagement signature 101 $ - 150 $ pour un réseau de 15 - 39 km + et comprenant quelques aménagements signatures 151 $ - 210 $ pour un réseau de 40 km + et comprenant plusieurs aménagements signatures (zones d'habiletés, etc.)
Randonnée pédestre / course en sentiers	8 $-12 $	40 $-60 $
Ski de fond	8 $-12 $ pour un réseau de moins de 15 km sans ou avec un aménagement signature 13 $-17 $ pour un réseau de 15 - 39 km + et comprenant quelques aménagements signatures 18 $ - 22 $ pour un réseau de 40 km + et comprenant plusieurs aménagements signatures (zones d'habiletés, etc.)	60 $ - 100 $ pour un réseau de moins de 15 km sans ou avec un aménagement signature 101 $ - 150 $ pour un réseau de 15 - 39 km + et comprenant quelques aménagements signatures 151 $ - 210 $ pour un réseau de 40 km + et comprenant plusieurs aménagements signatures (zones d'habiletés, etc.)
Randonnée en raquette	5 $ - 10 $ *Les tarifs sont généralement plus bas qu'en randonnée pédestre puisque les utilisateurs parcourent généralement moins de distance en raquette.	40 $ - 60 $
Fatbike	8-12 pour un réseau de moins de 15 km sans ou avec un aménagement signature 13 $-17 $ pour un réseau de 15 - 39 km + et comprenant quelques aménagements signatures 18 $ - 22 $ pour un réseau de 40 km + et comprenant plusieurs aménagements signatures (zones d'habiletés, etc.)	60 $ - 100 $ pour un réseau de moins de 15 km sans ou avec un aménagement signature 101 $ - 150 $ pour un réseau de 15 - 39 km + et comprenant quelques aménagements signatures 151 $ - 210 $ pour un réseau de 40 km + et comprenant plusieurs aménagements signatures (zones d'habiletés, etc.)

*La Ville de Mont-Tremblant devra procéder à la réalisation d'un plan d'affaires complet pour établir les prix d'accès aux sentiers.

Recommandation 3 : Encourager les dons volontaires

Puisqu'il n'est pas recommandé d'imposer une tarification sur l'ensemble du réseau de sentiers, il serait tout de même pertinent d'encourager les donations financières volontaires dans les secteurs où elle n'est pas applicable. L'utilisation d'affichage avec des codes QR permettrait d'encaisser des revenus par le biais d'une plateforme en ligne. Bien que ce choix de fonctionnement ne permette pas aux personnes sans téléphone intelligent de contribuer sur une base volontaire, il facilite cependant la gestion des fonds collectés.

7.4 DÉVELOPPER LE SITE DE LA MONTAGNE DE GRAY ROCKS

Acquis par la Ville en 2023, le site de la montagne de Gray Rocks offre un potentiel de développement prometteur pour bonifier et diversifier le réseau de sentiers existant. La volonté de la Ville est de protéger ce territoire tout en le rendant accessible à la population pour la pratique d'activités de plein air. En outre, la consultation citoyenne a révélé un intérêt marqué pour la mise en valeur touristique du site, en intégrant des aménagements signature ainsi que des services adaptés, visant à faire de Gray Rocks un pôle plein air attractif pour les visiteurs et les résidents.

Recommandation 1 : Aménager un pavillon d'accueil

L'aménagement d'un pavillon d'accueil sur le site de la montagne de Gray Rocks offrirait un point de rassemblement centralisé pour les visiteurs, permettant de regrouper divers services en un seul lieu et d'améliorer la gestion des accès au site. Ce pavillon pourrait également servir de centre d'informations pour orienter les visiteurs, diffuser des informations sur le site et fournir des services essentiels améliorant ainsi la qualité de l'expérience sur place.

Il serait pertinent d'inclure des espaces dédiés à la location de matériel et aux ateliers ainsi qu'un service de restauration favorisant des revenus autonomes pour le site. Quant à l'opération de ces services, elle pourrait être assurée soit par le gestionnaire du site ou en partenariat avec des promoteurs locaux, en fonction des opportunités de collaboration. Une analyse plus approfondie dans le cadre d'un plan d'affaires permettrait de mieux évaluer les options possibles et les perspectives d'affaires. Des espaces supplémentaires pourraient également être offerts en location pour divers usages, contribuant ainsi à maximiser l'utilisation et la rentabilité du pavillon.

L'idée de réhabiliter l'ancien chalet de ski pour le transformer en un véritable pavillon d'accueil a également été évoquée. Cependant, une évaluation de l'infrastructure a révélé que des investissements importants seraient nécessaires pour mettre le bâtiment aux normes. L'obtention d'une aide financière permettrait néanmoins de restaurer le bâtiment et, par la même occasion, de valoriser l'histoire derrière Gray Rocks.

Recommandation 2 : Privilégier l'aménagement de sentiers signature de vélo de montagne et de fatbike.

Bien qu'il ne soit pas souhaitable que le site de la montagne de Gray Rocks se consacre exclusivement aux sentiers de vélo de montagne et de fatbike, il est recommandé de privilégier le développement de ces activités pour renforcer le réseau existant. Rappelons que la randonnée pédestre est déjà bien desservie à Mont-Tremblant grâce aux offres municipales et aux réseaux complémentaires du parc national, auxquels les résidents ont accès gratuitement, ainsi qu'au réseau de la station de ski qui attire également un grand nombre de visiteurs.

L'orientation vers le développement du vélo de montagne et le fatbike se justifie par son potentiel à générer des revenus autonomes en raison d'une tarification adaptée à cette activité. Toutefois, l'aménagement et l'entretien des sentiers de vélo de montagne entraînent des coûts plus élevés que ceux des sentiers de randonnée. Pour assurer leur développement, il pourrait être nécessaire de recourir à des subventions et à la participation bénévole. Cela dit, l'objectif du gestionnaire du réseau devrait être d'atteindre l'autonomie financière pour réaliser les opérations d'entretien du réseau grâce aux revenus générés par les ventes.

Pour créer un véritable pôle de vélo de montagne et de fatbike, il est essentiel d'inclure des aménagements distinctifs favorisant la progression comme une zone de développement des habiletés, des lignes de sauts de niveaux intermédiaire et avancé ainsi que des sentiers mettant en valeur les paysages et les éléments naturels. Toutefois, pour maximiser l'attractivité du secteur, un nombre suffisant de kilomètres de sentiers dédiés sera nécessaire. Il est estimé qu'environ 30 kilomètres de sentiers de vélo de montagne seront requis pour susciter un réel engouement. C'est pourquoi la connectivité stratégique entre différents secteurs, notamment entre Gray Rocks et Deer Mountain, permettra de proposer une offre plus complète et structurée, ce qui sera nécessairement requis pour attirer la clientèle touristique.

Recommandation 3 : Aménager des sentiers de randonnée ainsi qu'un belvédère et y autoriser les chiens

Bien que le développement du site de la montagne de Gray Rocks soit principalement axé sur le vélo de montagne et le fatbike, il est recommandé d'aménager quelques sentiers spécifiquement dédiés à la randonnée pédestre/raquette et à la course à pied. Plus précisément, une boucle de 3 km et une autre de 5 km pourraient être proposées, conçues en sentiers sinueux et en simple trace, pour offrir une expérience immersive et agréable. Afin de gérer un achalandage potentiel dans ce nouveau secteur, il serait préférable d'éviter les sentiers partagés.

Par ailleurs, l'aménagement d'un belvédère au sommet viendrait compléter l'expérience des marcheurs et des coureurs tout en mettant en valeur les paysages de Mont-Tremblant.

Enfin, il est recommandé que les sentiers de randonnée du secteur de la montagne de Gray Rocks soient accessibles aux chiens tenus en laisse. De nombreux répondants au questionnaire en ligne, réalisé dans le cadre de l'élaboration du présent plan directeur, ont exprimé le souhait d'avoir davantage de sentiers autorisés aux chiens puisque seuls deux parcours sont actuellement disponibles, et ce, uniquement en hiver. Toutefois, une stricte application de la réglementation sur les chiens en laisse sera essentielle pour prévenir les enjeux de cohabitation, surtout en raison du fort achalandage et de la présence de cyclistes de vélo de montagne sur le site.

7.5 DÉVELOPPER UN RÉSEAU CONNECTÉ ET INTÉGRÉ

La configuration actuelle du réseau, fragmentée en plusieurs secteurs distincts, crée un besoin de connectivité pour faciliter l'accessibilité et consolider l'ensemble de l'offre par l'aménagement de liens entre les secteurs. Par ailleurs, le réseau de la Ville de Mont-Tremblant se situe dans un environnement récréotouristique où d'autres pôles et réseaux de sentiers complémentaires sont déjà présents. Il est donc essentiel d'intégrer le réseau de Mont-Tremblant à cette offre complémentaire et de renforcer les liens avec les autres réseaux de sentiers.

Recommandation 1 : Formaliser les ententes de servitudes et droits de passages manquants

La Ville a déjà entrepris une démarche pour officialiser les sentiers traversant des terrains privés où les droits de passage n'ont pas encore été négociés. Ce travail de grande envergure nécessite toutefois un suivi continu incluant des négociations et des mises à jour régulières dans la base de données. Il est donc recommandé qu'une ressource puisse consacrer une partie de ses heures spécifiquement à cette tâche. Il serait pertinent de faire une recension complète puis de construire une base de données permettant de réaliser les suivis et les mises à jour.

Recommandation 2 : Développer un programme de reconnaissance pour les propriétaires privés

Il est essentiel de reconnaître la contribution des propriétaires privés qui acceptent les négociations entourant les servitudes et les droits de passage. La recommandation consiste donc à mettre en place un programme visant à sensibiliser les usagers du réseau au fait qu'ils se trouvent sur des propriétés privées et à remercier ces propriétaires.

Le réseau de vélo de montagne de Kingdom Trails, situé à Burke dans l'État du Vermont, offre un exemple inspirant. Ce réseau repose sur la générosité de plus de 100 propriétaires privés qui permettent le passage sur leurs terres. Les gestionnaires de Kingdom Trails ont mis en place un programme de reconnaissance pour les propriétaires incluant une assurance responsabilité civile, une protection légale, et des communications régulières permettant aux propriétaires de faire valoir leurs préoccupations[23].

Un programme similaire serait bénéfique pour le réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant. En plus de sensibiliser et de remercier les propriétaires, ce programme pourrait offrir des incitatifs, tels que des réductions ou des gratuités sur les abonnements saisonniers au réseau, ainsi que des rabais potentiels sur les taxes municipales. Le programme de la Ville devrait aussi s'accompagner d'une mesure offrant une protection juridique aux propriétaires en cas d'incidents sur leurs propriétés.

Recommandation 3 : Aménager des liaisons entre les secteurs

Plusieurs améliorations pourraient être apportées au réseau, mais certaines interventions sont susceptibles d'avoir un impact plus significatif, justifiant ainsi leur priorité.

Il est recommandé de développer et de sécuriser une connexion accessible toute l'année entre les secteurs de Deer Mountain et du golf Le Diable, ainsi qu'entre Gray Rocks et le golf Le Maître. Actuellement, seul le sentier Fleur de Lys assure cette liaison, mais uniquement en saison hivernale, car ce sentier est inexistant en été. Si les négociations pour obtenir une servitude ou un droit de passage ne sont pas concluantes, il pourrait être pertinent d'envisager l'aménagement d'une piste cyclable à deux voies sécurisées le long de la rue Labelle. Cette alternative offrirait une solution pratique et sécuritaire pour les usagers, permettant de relier efficacement les différents secteurs et de renforcer la connectivité du réseau en toute saison.

Il est également recommandé de prolonger vers le sud le sentier Pin Est, depuis le stationnement situé à l'angle de la rue Labelle et de la montée Ryan, jusqu'à la piste du P'tit Train du Nord. Cette extension

[23] Kingdom Trail Association (kingdomtrails.org)

permettrait de connecter les secteurs de Deer Mountain et de Gray Rocks au pôle de développement touristique du centre-ville et du Village.

Par ailleurs, l'extension du sentier du Lynx vers l'est est suggérée pour relier les différents accès aux sites de pêche à la mouche. Ce prolongement pourrait également s'avérer utile en cas de formalisation d'une éventuelle entente permettant d'exploiter le mont Timber pour d'autres activités de plein air. La possibilité de construire une passerelle traversant la rivière du Diable, afin de relier le Domaine Saint-Bernard au sentier du Lynx, a également été discutée par le passé. Si une aide financière venait à soutenir ce projet, cette liaison faciliterait considérablement l'accès aux différentes zones, renforçant ainsi l'attractivité et l'accessibilité du réseau.

Recommandation 4 : Desservir le Domaine Saint-Bernard par le service de transport en commun

La Ville de Mont-Tremblant est desservie par un service de transport en commun gratuit équipé de supports à vélo, un atout précieux à promouvoir auprès des touristes et des résidents. Pour optimiser ce service et renforcer l'interconnectivité des différents secteurs du réseau, il est recommandé d'ajouter un arrêt supplémentaire desservant officiellement le Domaine Saint-Bernard.

Dans une perspective promotionnelle, il serait pertinent d'indiquer les arrêts de ce service de transport en commun sur tous les supports cartographiques du réseau de sentiers, qu'il s'agisse des cartes papier ou des outils numériques comme Trailhub. De plus, un affichage aux principaux points d'entrée du réseau pourrait informer les usagers de ce service avec un code QR permettant de consulter les horaires en temps réel.

7.6 BONIFIER L'OFFRE DE PLEIN AIR CANINE SUR QUATRE SAISONS

Jusqu'à tout récemment, il était interdit de circuler dans les sentiers du réseau de la Ville de Mont-Tremblant en étant accompagné de son chien. En 2023, la Ville de Mont-Tremblant annonçait la mise en place d'un projet pilote de sentier de marche hivernale permissif pour les chiens tenus en laisse. Les activités participatives réalisées dans le cadre de cette démarche ont permis de démontrer l'intérêt pour la bonification de l'offre de plein air canine, au grand bonheur des propriétaires de chiens. Cela dit, pour éviter les problèmes de cohabitation, il importe d'être sélectif dans les lieux où ceux-ci y seront autorisés et quelles seront les règles à y appliquer.

Recommandation 1 : Autoriser les chiens en laisse sur certains sentiers de Gray Rocks

Comme mentionné précédemment au point 7.4, il est recommandé d'autoriser les chiens sur les futurs sentiers pédestres du site de la montagne de Gray Rocks. Cette approche permettrait de répondre aux attentes de diverses clientèles, assurant ainsi que chacun se sente pris en compte dans le développement de ce nouveau secteur. Toutefois, il sera important d'imposer une réglementation sur le maintien des chiens en laisse afin d'éviter les potentiels problèmes de cohabitation, notamment avec les vélos de montagne sur le réseau et le fort achalandage à même les sentiers pédestres.

Recommandation 2 : Mettre en place un nouveau projet pilote pour l'offre canine

La Ville de Mont-Tremblant pourrait envisager de lancer un projet pilote d'une durée d'un an autorisant les chiens sans laisse sur le sentier du Tour de l'Aqueduc. Ce sentier, plus isolé du reste du réseau, offrirait un espace encadré où les propriétaires pourraient laisser leurs chiens libres le temps d'une balade, ce qui répondrait ainsi aux comportements actuels de certains usagers qui enfreignent le règlement en vigueur. Cette initiative s'inspire de la gestion mise en place au Centre de ski de fond de Revelstoke, en Colombie-Britannique, où une boucle de cinq kilomètres est réservée aux chiens détachés, et ce, depuis 2014. Le centre a accompagné cette démarche d'un affichage clair sur place, indiquant les zones où les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse et celles où ils peuvent être libres.[24] Le succès de ce projet pourrait être mesuré grâce à un questionnaire partagé en fin du processus.

7.7 VALORISER LA RIVIÈRE DU DIABLE

La rivière du Diable, avec ses 20 kilomètres navigables et ses 11 accès de pêche, représente un atout majeur pour l'offre récréative de la Ville de Mont-Tremblant. Le sentier longeant cette rivière constitue également une richesse unique au sein du réseau de sentiers municipaux. Pour maximiser son potentiel, il est essentiel de renforcer et de mettre en valeur ce plan canotable.

Recommandation 1 : Amélioration des accès de pêches

Malgré la présence de 11 accès dédiés à la pêche, des améliorations ciblées sont nécessaires pour répondre aux attentes des utilisateurs, notamment des répondants au questionnaire en ligne et des amateurs de pêche à la mouche :

[24] Dog Trail Information – Revelstoke Nordic Ski Club

— Sécurisation et facilité d'accès : Installer des escaliers pour tous les points d'accès afin de simplifier et de sécuriser la descente vers la rivière.
— Amélioration des infrastructures : Optimiser les aires de stationnement en augmentant leur capacité et en améliorant leur qualité afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'usagers.
— Signalisation routière renforcée : Mettre en place une signalisation claire et visible sur les routes environnantes pour indiquer les accès à la rivière, facilitant ainsi leur repérage et attirant davantage de visiteurs.
— Signalisation sur le site : Installer des panneaux sur le site de pêche offrant des informations techniques sur la rivière (profondeur, courants, zones de pêche idéales) pour enrichir l'expérience des usagers.

Recommandations 2 : Ajout de services

Si certains accès bénéficient déjà d'infrastructures d'accueil, leur popularité crée des limitations en ce qui concerne leur capacité. Pour répondre à cette demande croissante, il est essentiel d'équiper davantage d'accès avec des services améliorés.

L'ajout d'infrastructures d'accueil, telles que des toilettes, des points d'eau potable et des aires de stationnement plus spacieuses permettra de mieux desservir les usagers en plus de mieux répartir les visiteurs entre les différents accès.

7.8 SOUTENIR L'IMPLICATION BÉNÉVOLE POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE SENTIERS

L'étude de réseaux de sentiers comparables a révélé l'impact significatif du bénévolat dans le développement et l'entretien des sentiers. En moyenne, environ 5 000 heures de bénévolat sont cumulées chaque année et jusqu'à 7 500 heures dans le cas des Sentiers du Moulin, un chiffre qui témoigne de l'importance de cette contribution dans le maintien des réseaux de sentiers.

Recommandation 1 : Encadrer les bénévoles et organiser les initiatives

Pour mobiliser efficacement une communauté de bénévoles engagés, il est recommandé de désigner une ressource dédiée au sein de l'équipe de gestion du réseau de sentiers, dont la mission serait d'encadrer les initiatives bénévoles. Cette personne pourrait consacrer entre 20 % et 30 % de son temps à cette tâche avec pour rôle principal de définir précisément les besoins en développement et entretien du réseau et d'établir une répartition claire des projets entre l'équipe interne et les bénévoles pour une gestion optimale. De plus, la comptabilisation des heures de bénévolat demeure un outil essentiel pour le suivi et la gestion interne.

Il est également crucial de proposer des projets spéciaux et attrayants, car cela contribue grandement à la motivation et à l'engagement des bénévoles. Le cas inspirant de l'organisme LB-Cycle, qui a su mobiliser les bénévoles aux Sentiers du Moulin, illustre bien cette approche. En renforçant le sentiment d'appartenance des bénévoles et en exprimant régulièrement de la gratitude, LB-Cycle a créé une mobilisation exemplaire. Les principes de cette approche réussie sont partagés sur la plateforme en ligne Dig It[25], un outil conçu pour aider à la gestion des corvées bénévoles dans un contexte d'entretien et de développement de sentiers. Une application mobile a également été développée pour faciliter la gestion des bénévoles et optimiser la

[25] Dig It Trailbuilders | RESSOURCES

coordination des projets. Ainsi, le programme à mettre en place à Mont-Tremblant devrait comprendre la remise de cadeaux et de prix qui soutient le sentiment de groupe.

7.9 SURVEILLER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU DE SENTIERS

La capacité désigne le nombre d'utilisateurs pouvant être présents dans un même espace à un moment donné. Elle est influencée par plusieurs facteurs, notamment le nombre de points d'accès, la capacité horaire de ces points d'entrée (comme les stationnements) et la durée moyenne des visites. Mesurer et surveiller la capacité d'accueil est essentiel, car cela permet de préserver l'intégrité du milieu naturel, d'assurer la qualité et la sécurité des infrastructures et de garantir une expérience positive pour les utilisateurs.

En complément du plan directeur, le Guide et principes encadrant la capacité d'accueil fournira au gestionnaire du réseau de sentiers un cadre pour la mise en place d'une procédure de suivi efficace.

Recommandation 1 : Récolter des données d'achalandage

La collecte de données est essentielle pour établir un état des lieux précis et suivre son évolution au fil du temps. Pour identifier les points chauds, c'est-à-dire les zones les plus fréquentées par les usagers, il est nécessaire de recueillir des données d'achalandage. Une partie de ces données pourrait être obtenue en collaboration avec Tourisme Mont-Tremblant qui utilise la technologie de Propulso pour fournir des rapports détaillés. Cependant, ces informations restent partielles, car elles n'indiquent pas précisément le parcours des utilisateurs dans le réseau de sentiers. Elles fournissent uniquement la localisation des utilisateurs environ 30 minutes avant leur entrée dans le secteur étudié et 30 minutes après leur sortie.

Pour obtenir des données plus complètes, il serait pertinent de soumettre une demande à Strava METRO[26], qui dispose d'informations complémentaires sur les déplacements. Il est toutefois important que cette demande soit faite par la Ville de Mont-Tremblant, idéalement par le Service de l'urbanisme, car les critères d'admissibilité de Strava sont stricts.

[26] Strava Metro | Application

ANNEXE 1 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

VILLE DE MONT-TREMBLANT

PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU DE SENTIERS

10 JUIN 2024
PROJET 1042401

RAPPORT DE CONSULTATION

BC2

Parce que tous les projets d’aménagement ont un impact direct dans la vie des gens, nous prenons à cœur de réfléchir les espaces de vie de manière intégrée et durable

Préparé par : Mélissa Hébert
Approuvé par : Dany Bouchard

N° RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION / DE L’ÉMISSION
02	2025-01-10	Version finale
01	2024-06-10	Version préliminaire

TABLE DES MATIÈRES

1 PROFIL DES RÉPONDANTS 3

2 HABITUDES DE FRÉQUENTATION 5

2.1 MOYEN DE DÉPLACEMENT 5
2.2 DURÉE MOYENNE DES SORTIES 5
2.3 SECTEURS FRÉQUENTÉS 6
2.4 ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR SECTEUR 7
2.5 SENTIERS CANINS 7

3 SATISFACTION DES USAGERS ENVERS LE RÉSEAU DE SENTIERS ACTUEL 8

3.1 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS L'OFFRE EXISTANTE 8
3.2 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS LES MOYENS D'ACCÉDER VERS LE RÉSEAU 9
3.3 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS L'EXPÉRIENCE PERÇUE EN SENTIER 10
3.4 SATISFACTION ENVERS LES SENTIERS DE PLEIN AIR CANIN 11

4 FRÉQUENTATION ET APPRÉCIATION DU RÉSEAU CANOTABLE 12

4.1 FRÉQUENTATION ET ACTIVITÉS PRATIQUÉES 12
4.2 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS LE RÉSEAU CANOTABLE 12

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 - Statut de résidence 3

TABLEAU 2 - Activités pratiquées dans les sentiers par les répondants 4

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 - Âge des répondants 3

FIGURE 2 - Niveau d'habileté des répondants selon leur activité fréquentée 4

FIGURE 3 - Moyen de déplacement vers le réseau de sentiers - Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre dans les sentiers? 5

FIGURE 4 - Durée moyenne des sorties en sentiers - En moyenne, quelle est la durée de vos visites dans le réseau de sentiers? 5

FIGURE 5 - Fréquentation des secteurs du réseau de sentiers selon la période saisonnière 6

FIGURE 6 - Activités pratiquées par secteur – Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous dans ces secteurs? 7

FIGURE 7 - Satisfaction générale envers l'offre actuelle – Lors de vos sorties en sentier, quel est votre niveau de satisfaction envers les éléments suivants : 8

FIGURE 8 - Satisfaction générale envers les infrastructures permettant d'accéder aux sentiers - Quel est votre niveau de satisfaction actuel envers les éléments se rapportant aux façons d'accéder au réseau de sentiers? 9

FIGURE 9 - Satisfaction générale envers l'expérience perçue en sentier - Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à l'expérience vécue dans les sentiers? 10

FIGURE 10 - Activités pratiquées dans le réseau canotable 12

FIGURE 11 - Satisfaction générale envers le réseau canotable - Quel est votre niveau de satisfaction actuel envers les éléments suivants dans le réseau? 13

OBJECTIFS DU MANDAT

La Ville de Mont-Tremblant a mandaté la firme BC2 pour l'accompagner dans la réalisation de son plan directeur des sentiers. Cet outil portera sur le réseau de sentiers municipal existant incluant notamment la réserve naturelle de la rivière du Diable, la montagne du Gray Rocks et le Domaine Saint-Bernard.

En s'appuyant sur les outils de planification stratégique municipaux existants et les données qui seront fournies, le plan directeur des sentiers culminera par des recommandations abordant les thématiques suivantes :

— La gouvernance et le mode de gestion du réseau de sentiers;
— Les principaux usages et leur répartition sur le territoire pour favoriser une cohabitation harmonieuse;
— Les principes de tarification à l'accès du réseau de sentiers;
— Les potentiels reliés au développement d'un centre de destination;
— L'engagement citoyen en créant des opportunités de participation et de partage;
— La complexité entourant les modes de tenures et la mixité des modes de gestion;
— L'utilisation et l'optimisation des infrastructures en place du Domaine Saint-Bernard et de Gray Rocks;
— La capacité de support du réseau de sentiers.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Au cours de cette démarche, la Ville souhaite consulter ses citoyens afin d'intégrer les besoins et les attentes au sein de la vision de développement du réseau de sentiers. En ce sens, la population de la Ville de Mont-Tremblant a été invitée à répondre à un questionnaire en ligne se déclinant en quatre sections :

- Section 1 – Questions portant sur le profil du répondant
- Section 2 – Questions portant sur les **habitudes de fréquentation du réseau de sentiers et de l'appréciation qualitative** envers les espaces disponibles actuellement
- Section 3 – Questions portant sur **l'appréciation qualitative de l'offre de plein air canine**
- Section 4 – Questions portant sur les **habitudes de fréquentation du sentier canotable** et de l'appréciation qualitative de ses installations complémentaires

Le questionnaire a été disponible du 7 mai au 21 mai via les différents outils de communication de la Ville de Mont-Tremblant.

Au total, **765 personnes** ont répondu au questionnaire avec un taux de complétion de 86%.

1 PROFIL DES RÉPONDANTS

Ce sont 765 personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne. Des croisements de données entre le profil des répondants et les résultats du questionnaire sont présentés lorsque pertinents pour l'analyse.

Statut de résidence

La plupart des répondants au questionnaire ont indiqué être résidents permanents à Mont-Tremblant (59%) ou résidents non permanents (23%).

TABLEAU 1 - Statut de résidence

STATUT DE RÉSIDENCE	%
J'ai une résidence principale	**59%**
J'ai une résidence secondaire	**23%**
Je réside à proximité	**14%**
Je viens en visite à Mont-Tremblant	**4%**

Genre des répondants

La majorité des personnes ayant répondu au questionnaire sont des femmes (57%).

Âge des répondants

Les répondants ont généralement entre 45-64 ans ou 65 ans et plus. Une très faible proportion de 25 ans et moins a répondu au questionnaire (1%).

FIGURE 1 - Âge des répondants

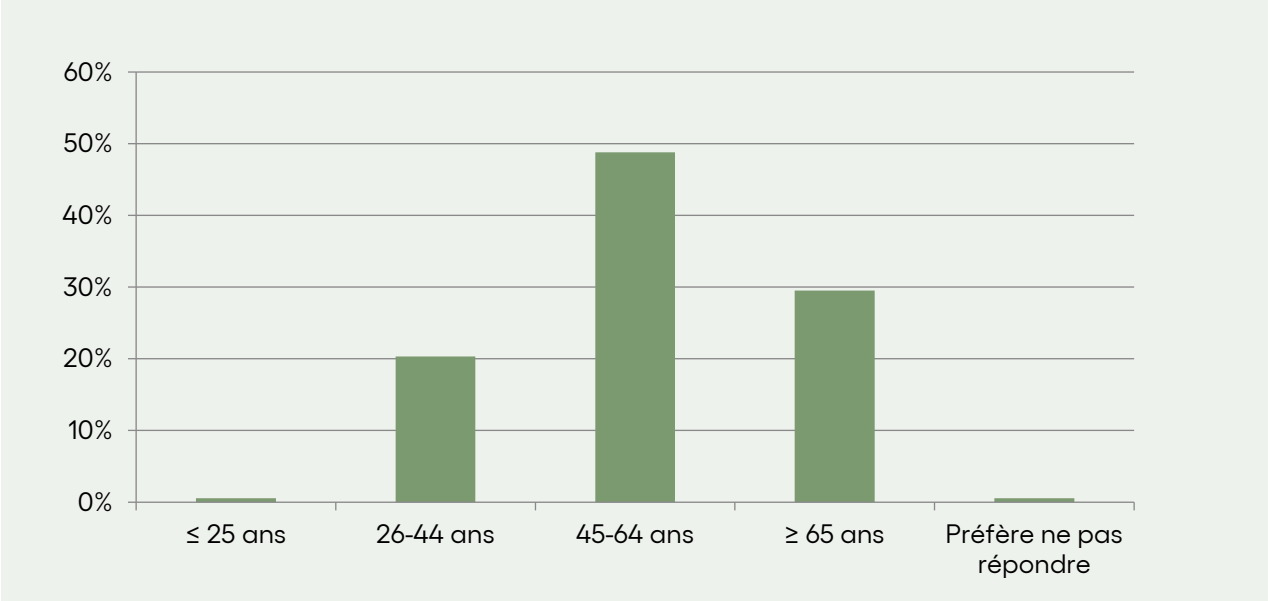

Propriétaires de chiens

30% des répondants sont propriétaires de chien(s).

Activités pratiquées sur les sentiers

L'activité la plus pratiquée est la randonnée pédestre avec 97% des répondants s'y adonnant.

TABLEAU 2 - Activités pratiquées dans les sentiers par les répondants

ACTIVITÉS	PRATIQUANTS
Randonnée pédestre	**97%**
Raquette	81%
Ski de fond	75%
Vélo de montagne	59%
Fatbike	33%

Niveau d'habiletés

La plupart des répondants se disent être des aguerris avancés de la randonnée pédestre. On remarque néanmoins que la clientèle est majoritairement de niveau intermédiaire pour les autres activités.

FIGURE 2 - Niveau d'habileté des répondants selon l'activité pratiquée

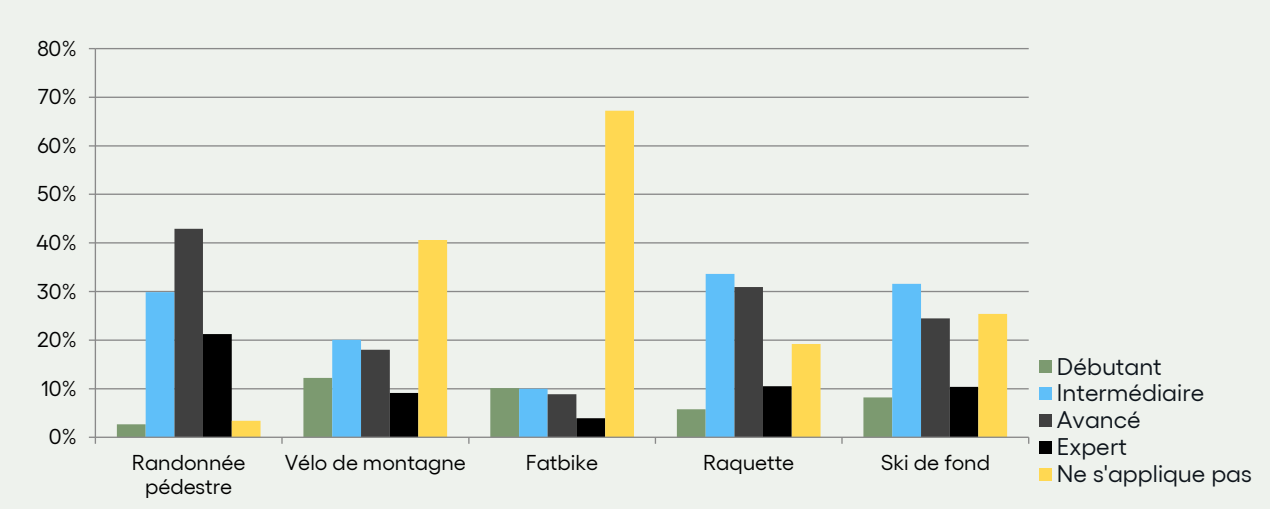

2 HABITUDES DE FRÉQUENTATION

2.1 MOYEN DE DÉPLACEMENT

98% des répondants fréquentent le réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant. De ce nombre, 70% affirment utiliser le plus souvent la voiture comme moyen de transport pour se déplacer vers le réseau de sentiers.

FIGURE 3 - Moyen de déplacement vers le réseau de sentiers - Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre dans les sentiers?

2.2 DURÉE MOYENNE DES SORTIES

Les utilisateurs des sentiers sortent pour une **durée moyenne d'une à trois heures** lorsqu'ils visitent le réseau de sentiers.

FIGURE 4 - Durée moyenne des sorties en sentiers - En moyenne, quelle est la durée de vos visites dans le réseau de sentiers?

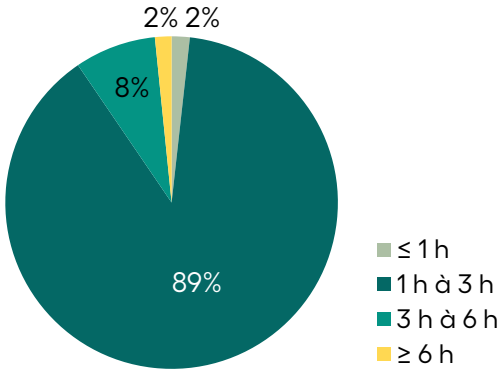

2.3 SECTEURS FRÉQUENTÉS

Il est pertinent de comprendre le taux de fréquentation des différents secteurs qui composent le réseau de sentiers afin de comprendre la répartition des utilisateurs au sein de celui-ci. Pour ce faire, les répondants devaient indiquer à quelle fréquence (toutes les semaines, tous les mois, quelques fois dans l'année, jamais) ils visitent chacun des secteurs selon la période de l'année. Une moyenne pondérée a été utilisée afin de calculer le degré de fréquentation et établir un classement parmi les options.

Le secteur qui semble être le plus régulièrement fréquenté par les répondants, et ce, en toute saison, correspond au P'tit Train du Nord. Cette fréquentation au sein de ce secteur est en revanche plus importante pendant la période estivale comparativement à la saison hivernale (92% vs 77% d'utilisateurs).

On constate que Gray Rocks ainsi que Deer Mountain & le golf Le Diable sont les moins fréquentés du réseau. Il faut dire que Gray Rocks est un secteur qui ne comporte pas d'aménagement formel reconnu dans l'offre municipale puisqu'il s'agit d'un secteur récemment acquis.

FIGURE 5 - Fréquentation des secteurs du réseau de sentiers selon la période saisonnière

2.4 ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR SECTEUR

Les répondants fréquentent surtout le secteur de Deer Mountain & golf Le Diable pour pratiquer une activité de vélo de montagne. Au sein des autres secteurs, les répondants s'adonnent plutôt à la randonnée pédestre en été. À l'hiver, les répondants fréquentent davantage le Domaine Saint-Bernard ainsi que le P'tit Train du Nord pour la pratique du ski de fond. À noter que ces constats s'expriment en partie par la concentration d'aménagement spécifique à une certaine pratique à un endroit donné (ex. : quantité de sentiers de ski de fond au Domaine Saint-Bernard vs ailleurs).

FIGURE 6 - Activités pratiquées par secteur - Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous dans ces secteurs?

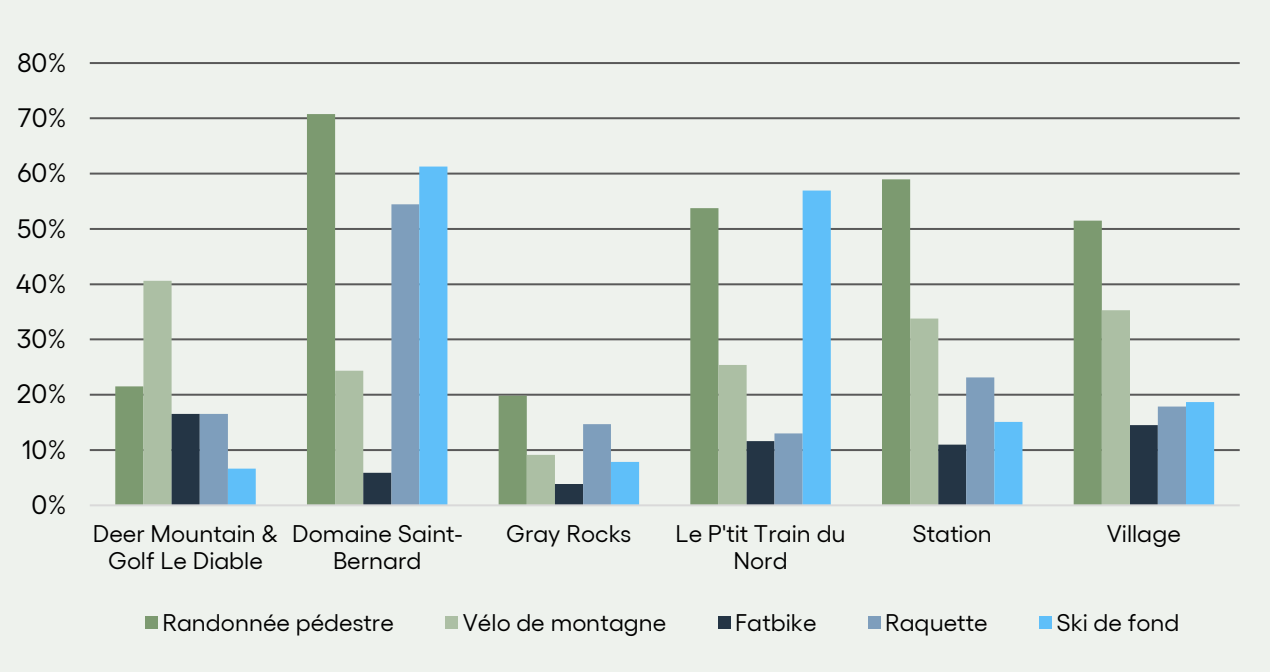

2.5 SENTIERS CANINS

Parmi les répondants propriétaires de chiens, 73% fréquentent les sentiers où il est autorisé d'y promener son chien à Mont-Tremblant.

3 SATISFACTION DES USAGERS ENVERS LE RÉSEAU DE SENTIERS ACTUEL

Dans l'objectif de mieux comprendre les besoins et les attentes de la population, les répondants devaient évaluer leur niveau de satisfaction (satisfaisant, neutre, insatisfait, non applicable) selon des caractéristiques spécifiques du réseau.

3.1 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS L'OFFRE EXISTANTE

L'offre existante a été évaluée selon neuf caractéristiques touchant la qualité du réseau de sentiers. Les résultats ont été pondérés sur un pointage de 1 à 3 afin de déterminer si chacune des caractéristiques était significativement satisfaisante ou insatisfaisante. Les critères se situant au-dessus de 2,3 points sont des éléments satisfaisants, tandis que les critères se situant en dessous de 1,7 point sont des éléments préoccupants.

À la figure 7, on constate que les éléments significativement satisfaisants sont surtout liés à la propreté générale des lieux, à la signalisation en sentiers et à la qualité des sentiers estivaux. En contrepartie, la disponibilité des points d'eau potable constitue l'élément le plus préoccupant. Les critères liés à la qualité des sentiers hivernaux, aux aires d'accueil et au déploiement des applications mobiles, sont des éléments de satisfaction moyenne.

FIGURE 7 - Satisfaction générale envers l'offre actuelle - Lors de vos sorties en sentier, quel est votre niveau de satisfaction envers les éléments suivants?

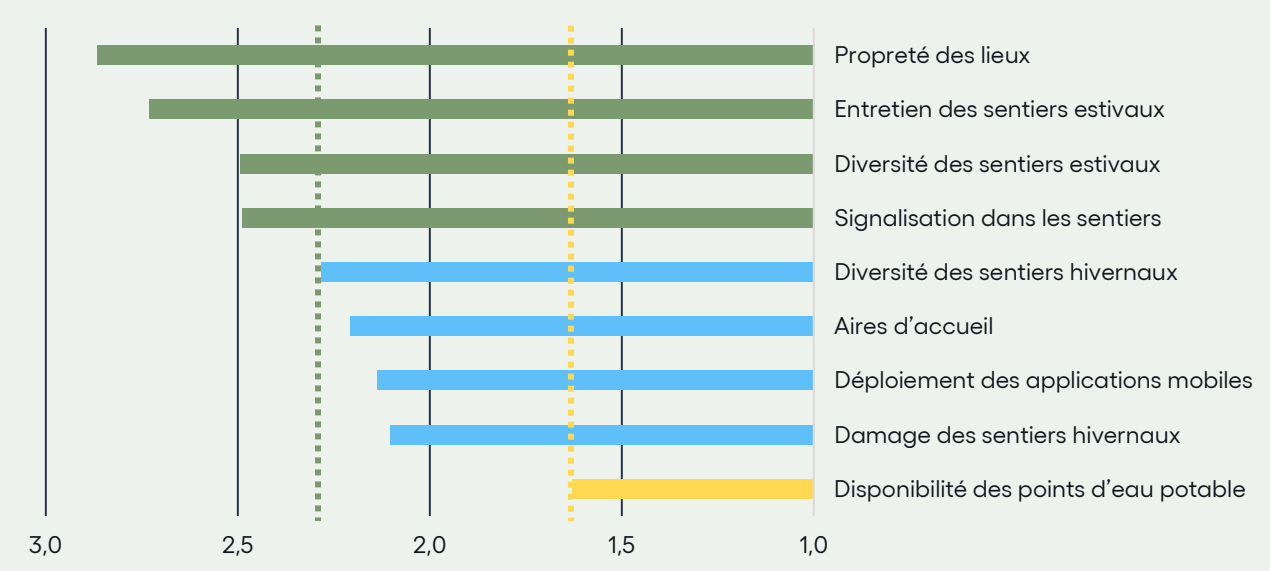

3.2 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS LES MOYENS D'ACCÉDER AU RÉSEAU

La même méthode de calcul a été utilisée afin de connaître la satisfaction envers les moyens d'accéder au réseau de sentiers. Les moyens d'accéder au réseau ont été évalués selon les quatre (4) critères affichés à la figure ci-dessous. On remarque que presque l'ensemble des critères liés aux moyens d'accéder au réseau de sentiers sont satisfaisants. L'interconnexion entre les secteurs et les pôles touristiques de la Ville constitue l'élément générant le plus d'insatisfaction sans toutefois être une préoccupation importante.

FIGURE 8 - Satisfaction générale envers les infrastructures permettant d'accéder aux sentiers - Quel est votre niveau de satisfaction actuel envers les éléments se rapportant aux façons d'accéder au réseau de sentiers?

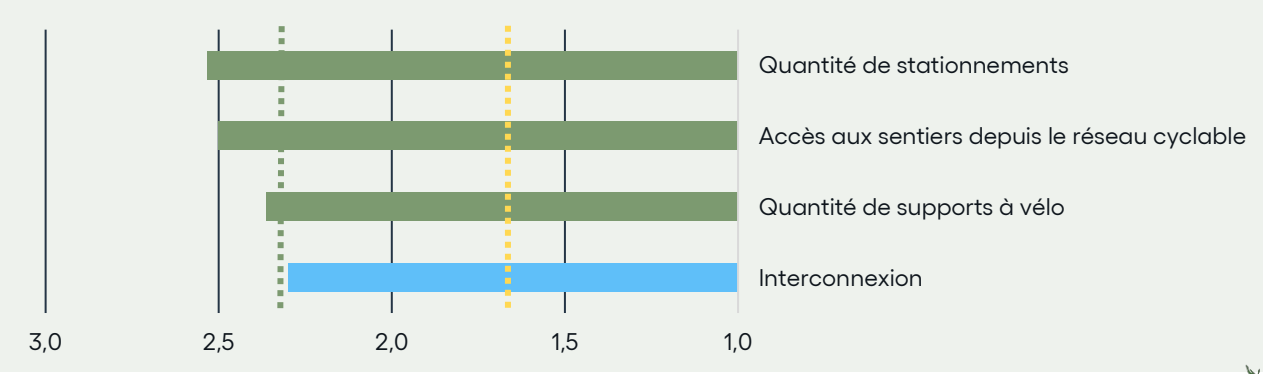

3.3 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS L'EXPÉRIENCE PERÇUE EN SENTIER

L'expérience perçue en sentier a été évaluée selon trois (3) critères définis à la figure ci-dessous. On remarque que ce sont l'ensemble des critères qui sont satisfaisants.

FIGURE 9 - Satisfaction générale envers l'expérience perçue en sentier - Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à l'expérience vécue dans les sentiers?

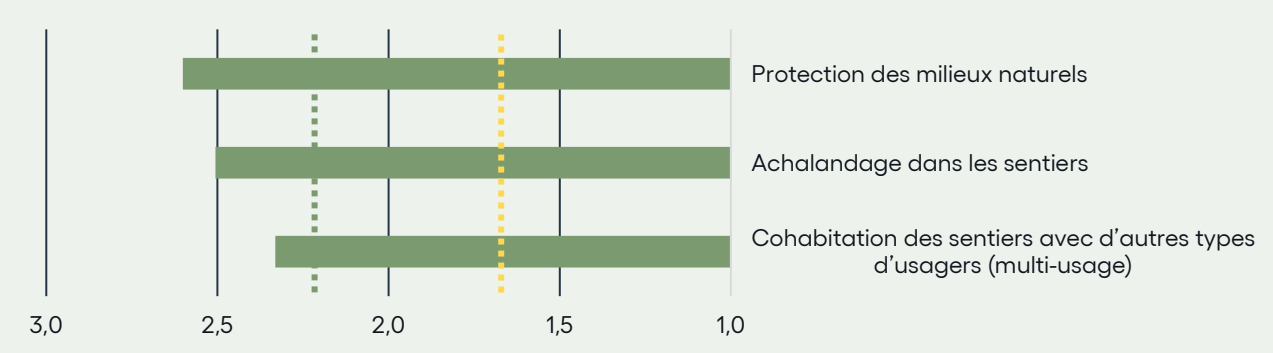

Les répondants ont également eu l'occasion de s'exprimer librement concernant le réseau de sentiers existant. Parmi les commentaires émis, certains constats s'en dégagent :

Entretien et damage des sentiers

— De nombreux répondants ont mentionné que la qualité de l'entretien des sentiers hivernaux n'est pas à la hauteur des espérances. Certains indiquent que la qualité du damage a grandement diminué depuis que les opérations ont été reprises par la Ville.

Accès aux sentiers

— Beaucoup de citoyens remercient la Ville de donner accès gratuitement au réseau de sentiers. Certains croient néanmoins qu'une tarification devrait être exigée pour les non-citoyens de la Ville de Mont-Tremblant afin d'aider à financer certains projets dans les sentiers.

Conception et développement des sentiers

— Plusieurs pensent que la Ville devrait continuer ses efforts dans la consolidation des sentiers et leur développement par usage unique.
— Des répondants pensent que la Ville devrait mieux consolider son offre plutôt que de la développer davantage.
— À l'inverse, les adeptes de vélo de montagne indiquent que leur possibilité de pratique est saturée et souhaite plus de développement de sentiers de vélo de montagne dans d'autres secteurs. Notamment, certains mentionnent le terrain de Gray Rocks, nouvellement acquis par la Ville.

— Des répondants déplorent la perte de leurs sentiers au détriment des nouveaux quartiers résidentiels. Il y a un souhait pour mieux protéger le réseau de sentiers.
— Plusieurs ont l'impression qu'il manque de services additionnels tels que des toilettes et des points d'eau à des endroits stratégiques près des sentiers.

Signalisation et information

— Malgré les efforts investis dans les dernières années, certains répondants ont formulé des commentaires pour exprimer que la signalisation demeure insuffisante. D'autres croient que les panneaux d'indications au Domaine Saint-Bernard devraient être plus nombreux.

Conflit et sécurité

— Plusieurs soulèvent la cohabitation difficile entre différents types d'usagers des sentiers comme les vélos et les piétons. Certains mentionnent aussi qu'il y a beaucoup trop de chiens dans les sentiers même lorsque c'est interdit.

3.4 SATISFACTION ENVERS LES SENTIERS DE PLEIN AIR CANIN

Plus de la moitié (58%) des propriétaires de chiens qui fréquentent les sentiers canins ont indiqué ne pas être satisfaits de ces sentiers. 25% n'ont pas d'opinions (neutre) alors que seulement 16% des répondants indiquent en être satisfait. Les répondants ont également pu s'exprimer librement sur l'offre de plein air canine afin de faire part de leur besoin et de leurs attentes. Parmi les commentaires qui ont été laissés par les propriétaires de chien, on constate que ceux-ci espèrent retrouver une plus grande quantité de sentiers canins.

Bonifier l'accès et l'autorisation des chiens

— Les propriétaires de chiens souhaitent bénéficier de plus d'espaces où il est autorisé de promener leur chien. Certains répondants aimeraient pouvoir utiliser Le P'tit Train du Nord ainsi que les sentiers au Domaine Saint-Bernard avec leur ami à quatre pattes.
— Des répondants croient que l'ensemble des sentiers devraient être autorisés avec les chiens en laisse.
— D'autres indiquent que le parc à chiens est insuffisant pour leur besoin. Il est trop petit et ne permet pas la dépense énergétique de leur animal. Ils souhaitent pouvoir sortir dans un sentier où il serait permis de promener son chien sans laisse.

4 FRÉQUENTATION ET APPRÉCIATION DU RÉSEAU CANOTABLE

Le réseau canotable est un trajet de 20 km sur la rivière du Diable qui est inclus dans l'offre municipale. En ce sens, il était pertinent de questionner la population sur leur appréciation des infrastructures mise à disposition pour la pratique des activités nautiques.

4.1 FRÉQUENTATION ET ACTIVITÉS PRATIQUÉES

Parmi les répondants, 62% fréquentent le réseau canotable. De ceux-ci, 61% y font de la planche à pagaie et 48% du kayak.

FIGURE 10 - Activités pratiquées dans le réseau canotable

ACTIVITÉS	PRATIQUANTS
Planche à pagaie	**61%**
Kayak	48%
Canot	28%
Pêche (mouche et ligne)	19%
Autre (veuillez préciser)	4%

4.2 SATISFACTION GÉNÉRALE ENVERS LE RÉSEAU CANOTABLE

Le réseau canotable a été évalué selon six (6) critères se rapportant à la qualité de l'offre proposée pour s'adonner aux activités nautiques sur la rivière du Diable. Les résultats ont été pondérés sur un pointage de 1 à 3 afin de déterminer si chacun des critères est un élément satisfaisant ou préoccupant.

La figure 11 montre que la plupart des critères sont satisfaisants. Les services disponibles sur place, tels qu'un pavillon d'accueil, des toilettes ou des points d'eau, sont les éléments qui génèrent le plus d'insatisfaction sans toutefois être une préoccupation importante.

FIGURE 11 - Satisfaction générale envers le réseau canotable - Quel est votre niveau de satisfaction actuel envers les éléments suivants dans le réseau?

MONTRÉAL

300-85, rue Saint-Paul Ouest
Montréal (Québec) H2Y 3V4
514 507-3600

QUÉBEC

302-511, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 3B7
418 914-1508

info@groupebc2.com
groupebc2.com

ANNEXE 2 SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AUPRÈS DES ACTEURS

VILLE DE MONT-TREMBLANT

SYNTHÈSE DES RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES PARTENAIRES

PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU DE SENTIERS

18 JUIN 2024
PROJET 1042401

BC2

Parce que tous les projets d’aménagement ont un impact direct dans la vie des gens, nous prenons à cœur de réfléchir les espaces de vie de manière intégrée et durable

Préparé par : Mélissa Hébert
Approuvé par : Dany Bouchard

N° RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION / DE L’ÉMISSION
02	2025-01-10	Finale
01	2024-06-18	Préliminaire

MISE EN CONTEXTE

La Ville de Mont-Tremblant a mandaté la firme BC2 pour l'accompagner dans la réalisation de son plan directeur des sentiers. Cet outil portera sur le réseau de sentiers municipal existant incluant notamment la réserve naturelle de la rivière du Diable, la montagne du Gray Rocks et le Domaine Saint-Bernard.

En s'appuyant sur les outils de planification stratégique municipaux existants et les données qui seront fournies, le plan directeur des sentiers culminera par des recommandations abordant les thématiques suivantes :

— La gouvernance et le mode de gestion du réseau de sentiers;
— Les principaux usages et leur répartition sur le territoire pour favoriser une cohabitation harmonieuse;
— Les principes de tarification à l'accès du réseau de sentiers;
— Les potentiels reliés au développement d'un centre de destination;
— L'engagement citoyen en créant des opportunités de participation et de partage;
— La complexité entourant les modes de tenures et la mixité des modes de gestion;
— L'utilisation et l'optimisation des infrastructures en place du Domaine Saint-Bernard et de Gray Rocks;
— La capacité de support du réseau de sentiers.

MÉTHODOLOGIE

L'élaboration du Plan directeur du réseau de sentiers de Mont-Tremblant se décline en six étapes :

Étape 1 – Démarrage du projet

Étape 2 – État des lieux

Étape 3 – Études de cas comparables

Étape 4 – Diagnostic

Étape 5 – Vision et orientations stratégiques

Étape 6 – Recommandations, plan directeur et compléments

RENCONTRES INDIVIDUELLES

Dans le cadre de cette démarche, une dizaine (10) de rencontres ont été menées auprès de partenaires impliqués dans l'écosystème du réseau de sentiers de Mont-Tremblant. Cette activité s'insère notamment dans l'étape 2 : État des lieux. L'objectif de ces rencontres était de bonifier le portrait de l'état des lieux tout en identifiant les opportunités, les contraintes et les principaux enjeux de gestion et de développement. Ce sont 15 personnes qui ont été rencontrées par visioconférence (durée maximale d'une (1) heure chacune). Les organisations et les personnes rencontrées sont les suivantes :

ENTREVUES INDIVIDUELLES			
1	Trail Trybe	Félix Burke	2024-06-03
2	Sépaq - Parc national du Mont-Tremblant	Mylène Pronovost	2024-06-03
3	Club Tremblant Nordique	Edmond Burke François Beauchemin	2024-06-04
4	Club des marcheurs les Pieds Légers	José Legault	2024-06-04
5	Tourisme Mont-Tremblant	Daniel Blier Josée Bousquet	2024-06-04
6	Station Mont-Tremblant	Richard Boivin Éric Gadoua	2024-06-06
7	Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Luc Ménard François Marcoux	2024-06-07
8	MRC Laurentides	Jérémie Vachon	2024-06-07
9	Club vélo Mont-Tremblant	Brett Carpentier	2024-06-11
10	Ville de Mont-Tremblant	Guillaume Gissinger Julie Godard	2024-06-13

Voici une synthèse des commentaires recueillis auprès des partenaires et regroupés sous trois thèmes :

— Mode de gestion actuel;
— Appréciation de l'offre existante;
— Vision de développement.

MODE DE GESTION ACTUEL

— La gestion de l'entretien et du développement du réseau de sentiers a été reprise par la Ville de Mont-Tremblant (VMT) depuis les cinq dernières années. Auparavant, les opérations du réseau de sentiers relevaient plutôt des clubs utilisateurs. Depuis, la Ville procède par octroi de contrats pour assurer l'entretien et le développement. À l'été 2024, la VMT et le Domaine Saint-Bernard (DSB) travaillent en collaboration sur un projet pilote avec une équipe d'employés rémunérés. Cette équipe est embauchée par le DSB, mais financée par la VMT.
— Du côté des clubs utilisateurs, ces derniers n'exercent plus de responsabilités particulières en lien avec le réseau de sentiers et ils demeurent autonomes dans le déroulement de leurs activités.
— Pour l'avenir de la gestion du réseau, un facteur clé de succès aurait été identifié pour améliorer les opérations du volet hivernal. Il serait important d'engager une ressource expérimentée dans les opérations hivernales, notamment dans le damage du ski de fond. Il semble important de disposer de cette expertise à l'interne afin d'améliorer la qualité des sentiers.
— Règle générale, la relation entre les partenaires et la Ville de Mont-Tremblant (VMT) serait bonne et impliquerait des échanges réguliers pour maintenir les différentes parties informées des activités qui se tiennent dans le réseau. On souligne une grande appréciation envers les projets de collaboration plus étroits (ex. : sensibilisation à la présence du loup).
— VMT favoriserait le maintien d'ententes avec d'autres partenaires pour assurer un accès gratuit à ses citoyens au DSB ainsi qu'au parc national du Mont-Tremblant. Ces ententes s'inscriraient dans une volonté de rendre accessible et de faire découvrir à tous les citoyens ces deux pôles de développement touristiques.
— Une réflexion sur une tarification d'accès aux sentiers serait amorcée chez les différents acteurs. La plupart le verraient d'un bon œil. Toutefois on soulève l'enjeu que certaines clientèles risqueraient d'être moins favorables à accepter un frais d'accès.

APPRÉCIATION DE L'OFFRE EXISTANTE

— Il semblerait que la qualité de l'entretien du damage ait grandement diminué depuis que le club de ski de fond Mont-Tremblant ne s'en occupe plus.
— Il serait primordial de pérenniser les sentiers existants, car on noterait la perte de tronçons de sentiers au détriment de développements immobiliers.
— Les sentiers de vélo de montagne seraient limités (concentrés) dans des secteurs qui semblent saturés.
— Le réseau serait très fragmenté et comporterait de nombreux points d'accès distincts, ce qui représenterait un enjeu dans une perspective de contrôle d'accès et de tarification. De plus, les accès munis de stationnements et de services complémentaires seraient souvent partagés avec d'autres types d'usagers (ex. : centre palliatif, commerces, etc.), ce qui ne favoriserait pas les rassemblements de la communauté de pratiquants.
— Le réseau municipal serait très vaste en termes de kilomètres de sentiers. Cependant, l'offre n'aurait pas encore un pouvoir attractif (effet WOW d'un produit de destination) auprès des adeptes de plein air (excursionnistes et touristes). Il manquerait d'expériences variées (milieu urbain vs effet d'être en nature), d'un point d'accueil central et d'aménagements de type signature.

VISION DE DÉVELOPPEMENT

— La gestion devrait être centralisée avec peu d'intermédiaires pour assurer les opérations quotidiennes du réseau de sentiers.
— Le ski de fond est un produit important qui génère à l'heure actuelle des revenus autonomes. Il serait important d'assurer une gestion hors pair et de disposer de l'équipement d'entretien pour effectuer le damage à l'interne.
— La vulnérabilité des activités hivernales face aux changements climatiques fait réfléchir et la vision semble diverger selon les acteurs. D'une part, on souhaiterait pérenniser le produit ski de fond au DSB grâce à des investissements majeurs pour l'acquisition d'équipements d'enneigement, d'autre part, on souhaiterait plutôt diversifier les activités sur le site et adapter la stratégie marketing vers *une expérience complète* plutôt que vers un *produit*.
— Le projet de la Grande Boucle semble un projet signature s'inspirant des GR (grandes randonnées) de l'Europe et visant à connecter l'ensemble des pôles de développement de Mont-Tremblant par un sentier unique et continu. Ce projet présente un beau potentiel, mais il serait aussi ambitieux que complexe. La mobilisation et l'engagement d'une multitude d'acteurs seraient requis.
— Des acteurs souhaiteraient explorer les potentiels de mutualisation et de partage de bonnes pratiques. On remarque qu'il existerait un besoin de formation auprès des différentes équipes terrain et de service à la clientèle afin de mieux informer la clientèle des autres attraits et l'offre de sentiers de la Ville.
— La mise en marché du réseau de sentiers de Mont-Tremblant serait un aspect très important à positionner. La définition d'une identité ainsi qu'une proposition d'expérience en complémentarité aux autres offres de sentiers de la Ville (SMT et Parc national du MT) permettrait de renforcer le pouvoir attractif.
— Le DSB et le site du Gray Rocks présenteraient des potentiels intéressants pour l'établissement de pôles d'entrées principaux du réseau de sentiers municipaux.

PRINCIPAUX CONSTATS

De ces entrevues émergent trois grands constats qui guideront la poursuite de l'élaboration du Plan directeur du réseau de sentiers de Mont-Tremblant.

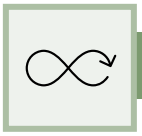

PÉRENNITÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS

Le maintien perpétuel d'un réseau de sentiers aussi imposant présente de nombreux défis qui doivent être adressés. La présence de sentiers sur des terrains privés menace l'existence de certaines connexions entre les différents réseaux, rendant la pérennisation des servitudes et des droits de passage crucial. Un réseau d'une telle ampleur nécessite également un entretien régulier pour préserver la qualité des aménagements et des infrastructures, ainsi que l'expérience des utilisateurs. Ces opérations demandent des ressources financières, d'où l'importance de générer des revenus autonomes grâce aux activités proposées dans les sentiers. Une réflexion approfondie sur la tarification est nécessaire, ainsi que l'évaluation de solutions innovantes pour financer les opérations, y compris le maintien des actifs tels que les bâtiments. Enfin, il est essentiel de mettre en place un modèle de gestion dédié qui assurera les activités d'entretien. Le cadre de gestion doit être simplifié, centralisé et disposer de l'expertise nécessaire pour améliorer l'efficacité des opérations et optimiser l'allocation des ressources.

LA MOBILISATION DES ACTEURS

L'offre de sentiers sur le territoire de Mont-Tremblant rejoint une multitude d'acteurs. Il importerait de maintenir une bonne relation collaborative. Le renforcement de ces liens permettrait d'atteindre une plus grande efficacité et une meilleure harmonisation des pratiques au sein du réseau grâce à une concertation et un partage des bonnes pratiques. En bref, la mobilisation des acteurs demeurerait une condition gagnante à l'engagement de la communauté autour d'une vision pour le Plan directeur du réseau de sentiers de Mont-Tremblant. Ainsi, en cultivant une approche collaborative et en mettant l'accent sur l'innovation et la communication, la Ville de Mont-Tremblant pourrait développer un réseau de sentiers durable et attrayant, qui répondrait aux besoins de tous les acteurs impliqués et qui contribuerait à la qualité de vie de la communauté.

UN PRODUIT COMPLÉMENTAIRE ET ATTRACTIF

Les échanges ont révélé que le réseau de sentiers municipal devrait évoluer pour devenir un produit complet, attractif et complémentaire à l'offre existante sur le territoire de la Ville. Il serait crucial de positionner le réseau de sentiers de manière à définir une identité claire basée sur les expériences proposées. Avant de poursuivre le développement, une réflexion approfondie s'imposerait pour identifier les éléments attractifs sur lesquels il conviendrait de s'appuyer pour assurer une mise en marché efficace. Une fois ces éléments déterminés, des améliorations devraient être apportées afin de créer des aménagements signatures qui permettraient un positionnement distinctif du réseau de sentiers. Ces aménagements pourraient inclure des zones panoramiques, un pôle d'accueil, des parcours thématiques ou des infrastructures spécifiques qui enrichiraient l'expérience des utilisateurs.

MONTRÉAL

300-85, rue Saint-Paul Ouest
Montréal (Québec) H2Y 3V4
514 507-3600

QUÉBEC

302-511, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 3B7
418 914-1508

info@groupebc2.com
groupebc2.com

ANNEXE 3 SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION CITOYENNE

VILLE DE MONT-TREMBLANT

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

17 NOVEMBRE 2024
PROJET 1042401

PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU DE SENTIERS DE MONT-TREMBLANT

BC2

Parce que tous les projets d’aménagement ont un impact direct dans la vie des gens, nous prenons à cœur de réfléchir les espaces de vie de manière intégrée et durable

Préparé par : Mélissa Hébert
Approuvé par : Dany Bouchard

N° RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION / DE L’ÉMISSION
02	2025-01-10	Version finale
01	2024-11-17	Version préliminaire

TABLE DES MATIÈRES

1 MISE EN CONTEXTE 1

1.1 LE MANDAT **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
1.2 LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE 1

2 RÉSULTATS DE LA SOIRÉE CITOYENNE 2

2.1 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE 2
2.2 RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE SLIDO 4
2.3 RÉSULTATS ATELIER 1 PORTANT SUR LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT 5
2.4 RÉSULTATS ATELIER 2 PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE GRAY ROCKS 9

CONCLUSION 12

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 - Déroulement de la soirée citoyenne 2
TABLEAU 2 - Résultats de la thématique 1 : Pérennité du réseau de sentiers 5

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 -	Nuage de mots généré à partir de la première question.	4
FIGURE 2 -	Nuage de mots généré à partir de la seconde question.	4
FIGURE 3 -	Menu de propositions	9

1 MISE EN CONTEXTE

Ce rapport présente un compte-rendu du déroulement de la séance de consultation citoyenne réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur du réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant.

1.1 OBJECTIFS DU MANDAT

la Ville de Mont-Tremblant a mandaté la firme BC2 pour l'accompagner dans la réalisation de son plan directeur des sentiers. Cet outil portera sur le réseau de sentiers municipal existant incluant notamment la réserve naturelle de la rivière du Diable, la montagne du Gray Rocks et le Domaine Saint-Bernard.

En s'appuyant sur les outils de planification stratégique municipaux existants et les données qui seront fournies, le plan directeur des sentiers culminera par des recommandations abordant les thématiques suivantes :

— La gouvernance et le mode de gestion du réseau de sentiers;
— Les principaux usages et leur répartition sur le territoire pour favoriser une cohabitation harmonieuse;
— Les principes de tarification à l'accès du réseau de sentiers;
— Les potentiels reliés au développement d'un centre de destination;
— L'engagement citoyen en créant des opportunités de participation et de partage;
— La complexité entourant les modes de tenures et la mixité des modes de gestion;
— L'utilisation et l'optimisation des infrastructures en place du Domaine Saint-Bernard et de Gray Rocks;
— La capacité de support du réseau de sentiers.

1.2 LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

L'élaboration de ce plan directeur comporte une démarche participative à trois volets :

1. Questionnaire électronique pour mieux comprendre l'utilisations actuelle par la population et la satisfaction à l'égard de l'offre actuelle et diffusé du 7 au 21 mai;

2. Une dizaine de rencontres individuelles menées auprès d'acteurs impliqués dans l'écosystème des sentiers, réalisées du 3 au 16 juin;

3. Une soirée de consultation citoyenne réalisée le 21 août 2024.

2 RÉSULTATS DE LA SOIRÉE CITOYENNE

2.1 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

La soirée citoyenne s'est tenue à l'hôtel de Ville de Mont-Tremblant le 21 août 2024 de 18h30 à 20h30. Les participants devaient s'inscrire préalablement à la séance de consultation afin de garantir leur place. Ce sont plus de 50 participants qui se sont joints à la rencontre qui avait pour objectif de :

— Présenter la démarche et l'objectif du mandat;
— Présenter les faits saillants du portrait-diagnostic;
— Permettre aux participants de contribuer à la Vision et aux orientations stratégique du Plan directeur du réseaux de sentiers.

L'animation de la soirée a été assuré par deux animateurs de BC2, Dany Bouchard et Mélissa Hébert. Guillaume Gissinger, Directeur du réseau de sentiers à la Ville de Mont-Tremblant, a réalisé le mot d'ouverture afin d'accueillir les participants pour ensuite quitter la salle.

Dans l'ordre, la soirée s'est déroulée comme suit :

TABLEAU 1 - Déroulement de la soirée citoyenne

ACTIVITÉS	TEMPS ALLOUÉ
MOT DE BIENVENUE	*2 minutes*
PRÉSENTATION : Mise en contexte par les animateurs et présentation des faits saillants du portrait-diagnostic.	*20 minutes*
ACTIVITÉ BRISE-GLACE : Le réseau de sentiers aujourd'hui et demain… Les participants devaient définir en un mot le réseau de sentiers aujourd'hui. Ils devaient ensuite répéter l'exercice, mais en se projetant vers l'avenir et en imaginant le réseau de sentiers dans 10 ans. — Nuage de mots : Comment définiriez-vous le réseau de sentiers de Mont-Tremblant? — Nuage de mots : Dans dix ans, le réseau de sentiers de Mont-Tremblant sera connu comme…	*10 minutes*
ACTIVITÉ 1 : Les opportunités de développements du réseau de sentiers En sous-groupe, les participants étaient invités à une réflexion sur les orientations stratégiques préliminaires. Pour chaque énoncé proposé, les participants pouvaient préciser leur réflexion sur la pertinence et les enjeux et indiquer leur degré d'adhésion à chaque objectif. En plus des objectifs présentés, les participants pouvaient ajouter leurs idées, s'ils le souhaitaient.	*45 minutes*
ACTIVITÉ 2 : Définissons le futur de la montagne de Gray Rocks Les participants devaient prendre part à un sondage de préférence visuelle en sélectionnant les activités, les services et la programmation qui devraient être, selon eux, privilégié dans le développement imminent de la montagne Gray Rocks.	*30 minutes*
Mot de remerciement et présentation des prochaines étapes de la démarche.	*5 minutes*

La première partie de la rencontre comprenait une présentation dans laquelle les animateurs de BC2 ont expliqués les étapes de réalisation du plan directeur du réseau de sentiers, ainsi que les principaux faits saillants du portrait-diagnostic. Les animateurs en ont profité pour cadrer les zones d'inclusions et d'exclusions du plan directeur.

La seconde partie de la rencontre se concentrait sur les activités participatives. Dans un premier temps, les participants devaient répondre à un questionnaire en ligne permettant d'afficher les résultats en temps réel, et ce à l'aide de leur téléphone cellulaire via l'application SLIDO. Ce questionnaire de deux questions invitait les participants à définir en un mot le réseau de sentiers actuels et à le définir dans dix ans, en se projetant vers l'avenir.

Par la suite, les participants ont été regroupés en neuf tables de six personnes afin de procéder à un premier atelier de travail. Les participants devaient échanger sur des énoncés d'orientations stratégiques qui ont été préalablement définis grâce à la réalisation du portrait-diagnostic et d'un atelier de réflexion stratégique interne avec le comité de suivi attitré au projet. À partir des échanges en sous-groupes, chaque table devait exprimer un avis favorable ou défavorable pour chacun des énoncés. Les participants pouvaient également préciser leur avis en y ajoutant des commentaires. Finalement, chaque table devait identifier l'énoncé le plus porteur. À la suite des échanges, les animateurs ont recueilli les commentaires généraux lors d'une période en plénière. Ce partage à l'ensemble du groupe offrait un aperçu des intérêts communs.

Le dernier atelier visait à réfléchir sur le potentiel de développement de la montagne de Gray Rocks, ayant été acquise par la Ville en 2023. Les participants devaient procéder à un sondage de préférence visuel et sélectionner, en groupe, trois propositions pour chacune des thématiques élaborées : sports, aménagement, services et programmation. L'atelier s'est terminé avec une brève période en plénière ou chaque table devait partager à l'ensemble du groupe les éléments ayant été sélectionnés par leur équipe.

2.2 RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE SLIDO

À la première question : « En un mot, comment définiriez-vous le réseau de sentiers de Mont-Tremblant? », les participants définissent le réseau de sentiers de la Ville de Mont-Tremblant comme un lieu unique, qui démontre beaucoup de potentiel et qui se doit d'être protégé. Le réseau offre une grande accessibilité à la nature et permet la pratique de nombreuses activités de plein air.

FIGURE 1 - Nuage de mots généré à partir de la première question.

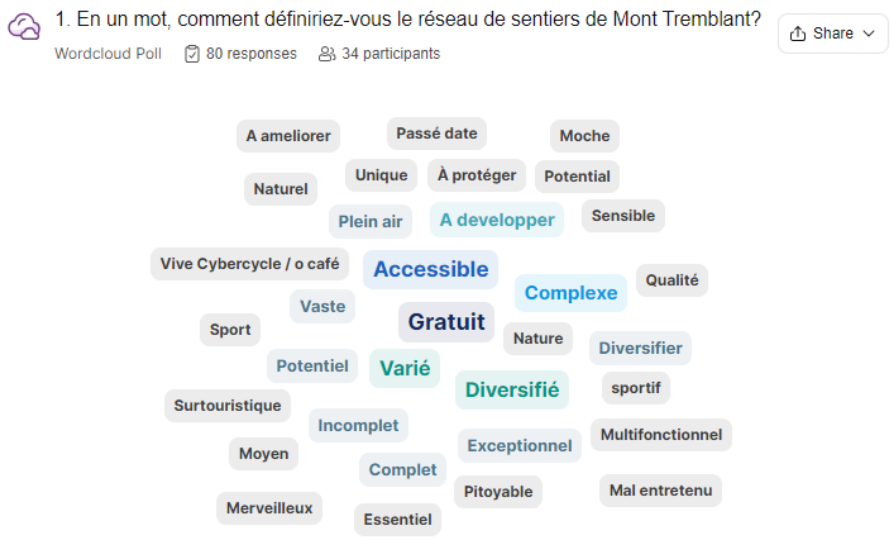

Dans dix ans, les participants imaginent une destination de choix pour s'adonner à toute sorte d'activités en sentiers. Ils y voient des aménagements de grandes qualités et intégrés à l'offre complémentaire.

FIGURE 2 - Nuage de mots généré à partir de la seconde question.

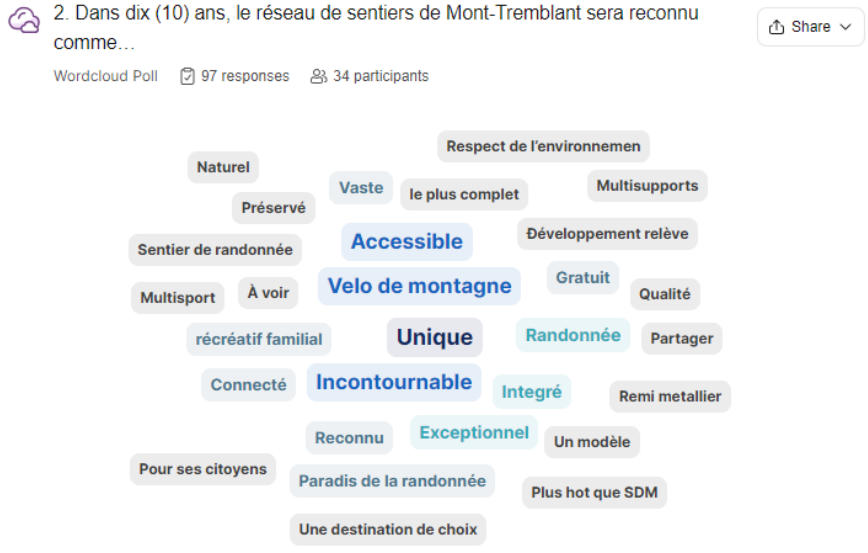

2.3 RÉSULTATS ATELIER 1 PORTANT SUR LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les tableaux suivants synthétisent les commentaires exprimés par les participants des différents groupes.

La première thématique traitée concernait la pérennité sur réseau de sentiers. On y aborde la question de viabilité financière, d'engagement communautaire, de technologies innovantes, de l'utilisation durable et responsable du réseau, puis de la gouvernance.

La préoccupation principale pour les participants concerne d'abord la viabilité financière du réseau par l'**intégration d'un droit d'accès raisonnable pour les utilisateurs en offrant la gratuité aux résidents ou un tarif réduit**, **ainsi qu'en explorant les partenariat publics-privés et les subventions**. Elle cible aussi **l'instauration d'une gouvernance centralisée et l'élaboration ainsi que l'intégration d'outils d'entretien**.

TABLEAU 2 - Résultats de la thématique 1 : Pérennité du réseau de sentiers

ÉNONCÉS				COMMENTAIRES
ORIENTATION 1 : ASSURER LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU RÉSEAU DE VMT				
Explorer des partenariats publics-privés, des subventions et des commandites pour soutenir financièrement le réseau.	9		3	— Les compagnies pour commandites : Faire un choix judicieux = Écologiques! — Explorer l'instauration d'une taxe plein air. — Rien à perdre d'essayer d'en obtenir, mais ne permet pas de pérenniser à long terme.
Introduire un droit d'accès raisonnable pour les utilisateurs tout en garantissant un tarif réduit ou une gratuité pour les résidents.	5	2	7	— Obligatoire sur Gray Rocks et volontaire pour le reste. — Soutien de la Ville pour assurer la gratuité d'accès aux citoyens et améliorer les installations. — Conserver la gratuité. — Selon le type d'activité. Privilégier les dons volontaires avec des codes QR. — Difficile à gérer : trop d'entrées différents sur les sentiers. — Carte d'accès payante pour les visiteurs — Mitigés : gratuit pour les résidents… ou contributions volontaires… ou selon la pratique… — Solution plus viable pour pérenniser le réseau. Gratuité citoyenne recommandée.
ORIENTATION 2 : RENFORCER L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE				
Encourager la participation communautaire à travers des programmes d'entretien des sentiers.	6		3	— Corvée volontaire et encadrée. — Toujours bon d'impliquer la population dans les choix et les décisions. — Impliquer les familles et les écoles. — Bénévolat récompensé avec privilèges. — Oui pour le sentiment d'appartenance. — Bonne idée, mais il faut une bonne communication pour venir chercher les gens. Bonne organisation pré-corvée à prévoir.
ORIENTATION 3 : INTÉGRER DES TECHNOLOGIES INNOVANTES				
Investir dans des technologies avancées pour adapter et préserver les activités du	3	2	1	— All trails : voir les sentiers existants sur le territoire de VMT. — Damage de ski de fond : S'instruire sur les meilleures pratiques et les appliquer.

ÉNONCÉS				COMMENTAIRES
réseau de sentiers face aux défis des changements climatiques.				
Utiliser des technologies pour recueillir des données sur l'utilisation des sentiers et adapter les stratégies en fonction des besoins et des préférences des usagers.	7			— Ajouter des compteurs d'achalandage dans les sentiers.
ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE ET RESPONSABLE				
Développer des initiatives éducatives sur l'importance de la conservation et l'utilisation responsable des sentiers, incluant des ateliers éducatifs.	5		2	
Lancer des campagnes de sensibilisations sur les bonnes pratiques.	5		1	
ORIENTATION 5 : ÉTABLIR UNE GOUVERNANCE EFFICACE				
Miser sur une gouvernance centralisée.	6		5	— Sans que ce soit la Ville c'est déjà un enjeu de temps de réaction pour l'entretien et l'ouverture des points d'eau. — La municipalité coordonne le tout avec le consentement des gens. — Participation communautaire, usagers, privés. — Attention aux conflits entre le DSB et les autres sentiers. — Il faut une cohérence et c'est un défi!
Élaborer et intégrer des outils et méthodes d'entretien et de mise à niveau clairs et efficaces.	4		3	— Éliminer les contrats au plus bas soumissionnaire.

La seconde thématique abordait les opportunités de développement et de mise en marché. Les participants ont identifié la **structuration et l'optimisation de l'utilisation du réseau** ainsi que **l'amélioration de la connectivité des sentiers** comme principales préoccupations.

ÉNONCÉS				COMMENTAIRES
STRUCTURER ET OPTIMISER L'UTILISATION DU RÉSEAU				
Développer des stratégies pour améliorer la gestion/organisation du réseau.	7		**3**	— Important de réunir toutes les parties prenantes. Base de données à développer et à partager. — Consolidation des sentiers municipaux et privés.
Réévaluer la répartition des usages permis, en considérant la création de sentiers à usages uniques ou partagés, pour maximiser l'efficacité et l'accessibilité.	5		**4**	— Sentiers dédiés recommandés (expérience : sécurité et plaisir). — Zones multiusages limitées pour une meilleure sécurité des usagers. — Augmenter le nombre de sentiers canins. — Comment gérer les vélos électriques? — Le P'tit train du Nord ne devrait pas être partagé, mais seulement être autorisé au ski de fond seulement.
Améliorer et harmoniser les panneaux d'orientation et d'interprétation sur l'ensemble du réseau de sentiers.	4		**2**	
MISER SUR LA CONNECTIVITÉ DES SENTIERS				
Formaliser les droits d'accès visant à pérenniser tous les tronçons de sentiers.	3	2	**1**	— Pour les visiteurs. — La gratuité représente une des forces du réseau. Mettre Gray Rocks payant. — Gratuité des résidents.
Garantir la desserte de tous les secteurs de sentiers avec le réseau de transport collectif/actif.	3	1	**1**	— L'autobus devrait se rendre au DSB.
Renforcer la connectivité entre les différents secteurs du réseau de sentiers ainsi qu'avec les pôles économiques de la Ville pour encourager les modes de transport actifs.	5		**4**	— Faire un accotement sur la rue Labelle. — Prévoir les possibilités d'interconnexion.
DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ DISTINCTE ET COMPLÉMENTAIRE				
Concevoir une identité globale pour le réseau de sentiers, tout en définissant les vocations et les identités spécifique de chacun des secteurs pour refléter leur complémentarité.	5	2		
Développer l'événementiel pour créer l'attractivité.	2	3	1	— Oui sur quatre saisons et en semaine.
AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL				
Créer un pôle rassembleur, incluant un pavillon central et des espaces de rencontre, pour favoriser la convivialité et les interactions entre les utilisateurs.	4	1	2	— À Gray Rocks. — Réutiliser le pavillon de GR.

ÉNONCÉS				COMMENTAIRES
CRÉER DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES				
Favoriser des synergies avec des entreprises locales et des associations pour améliorer l'offre.	6		1	— Impliquer aussi les citoyens.
VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL				
Intégrer et protéger les éléments de patrimoine naturel dans le développement de l'identité du réseau de sentiers, en mettant en valeur les paysages, la faune et la flore locales pour enrichir l'expérience des utilisateurs.	7		3	— De l'ensemble des sentiers sur le territoire de VMT.

2.4 RÉSULTATS ATELIER 2 PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE GRAY ROCKS

La seconde activité proposait aux participants de composer l'offre d'activités, de services et de programmation idéale pour le développement future de la montagne de Gray Rocks en fonction de de leur préférence. Pour cela, les participants devaient composer en sous-groupe une commande de développement idéal par table.

Un menu était fourni à chaque participant, proposant différents choix de sports, d'aménagements, de services complémentaires et d de programmation parmi lesquels ils pouvaient piocher pour composer leur commande idéale. Les participants pouvaient aussi suggérer d'autres propositions pour chacune des catégories. Finalement, ils devaient ainsi choisir trois items de chaque catégorie.

FIGURE 3 - Menu de propositions

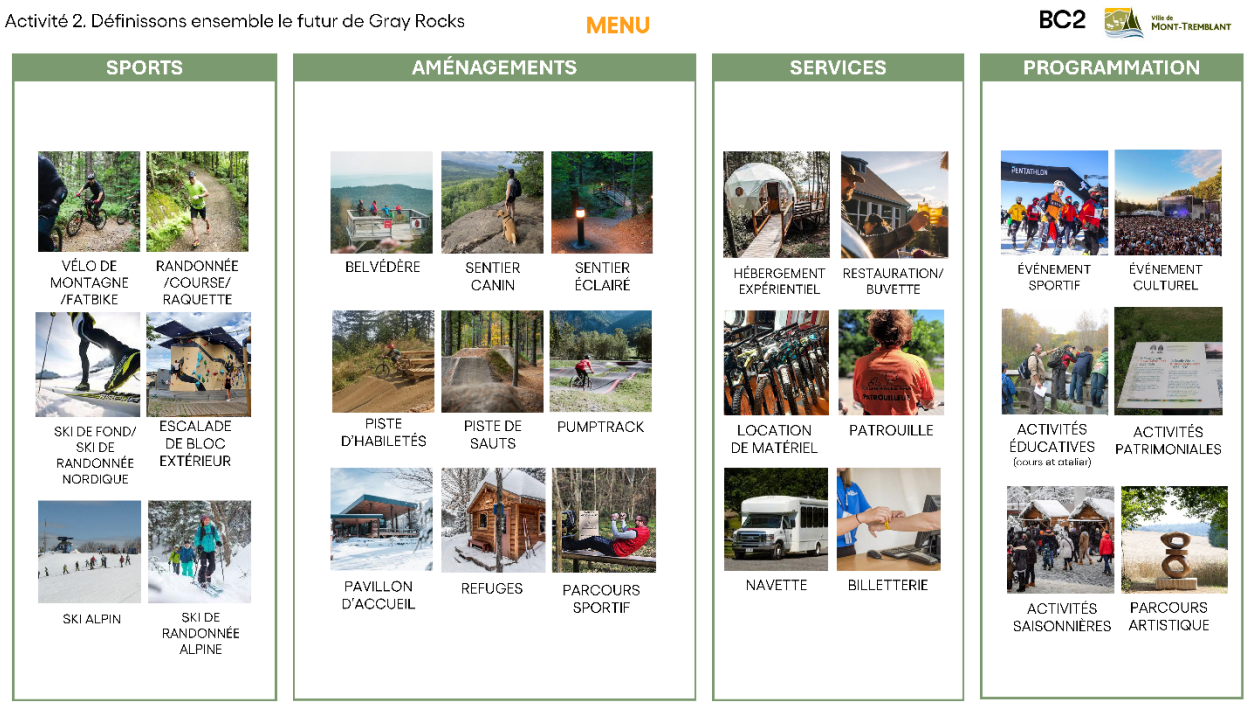

SPORTS

Les sports suivants ont été sélectionnés par les participants :

- **Vélo de montagne/fatbike (8 groupes)**
- **Randonnée/course en sentiers/ raquette (7 groupes)**
- **Ski de randonnée alpine (7 groupes)**
- Escalade de bloc extérieur (3 groupes)
- Arbraska
- Luge et toboggan
- Reboisement compétitif
- Glissades familiales

En grande majorité, les participants ont sélectionné le **vélo de montagne et le fatbike** comme sport à développer à Gray Rocks. La randonnée/course en sentier/raquette ainsi que le ski de randonnée alpine ont également été retenus par sept des neuf groupes.

Quelques idées supplémentaires ont également émergé des discussions telles que l'intégration d'une zone de glissade sur tube, d'une luge en montagne, d'un parcours dans les arbres etc.

Finalement, aucune table n'a sélectionné le ski alpin ou encore le ski de fond/ski de randonnée nordique.

AMÉNAGEMENTS

Les aménagements suivants ont été sélectionnés par les participants :

- **Pavillon d'accueil (8 groupes)**
- **Belvédère (5 groupes)**
- **Sentier canin (4 groupes)**
- Piste de sauts (2 groupes)
- Piste d'habileté (2 groupes)
- Parcours sportifs
- Sentier éclairé
- Agro-forestier
- Mise en valeur des arbres malades par de la sculpture

L'ensemble des groupes souhaitent qu'un **pavillon d'accueil** soit aménagé à Gray Rock. Ils y voient un pôle rassembleur et central. Cinq groupes ont également exprimés leurs souhaits de retrouver quelques **belvédères** permettant de faire la mise en valeur des paysages. Quatre groupes ont pour leur part exprimé leur souhait d'y retrouver des **sentiers dédiés au plein air canin.**

Quelques tables ont soulevé le fait qu'il serait intéressant d'y retrouver quelques aménagements spécifiques pour le vélo de montagne tels qu'une piste de sauts ainsi qu'une piste d'habiletés. Finalement quelques idées supplémentaires ont été suggérées, comme une mise en valeur des arbres malades par la réalisation de sculptures.

SERVICES

Les services suivants ont été sélectionnés par les participants :

— **Restauration/buvette (7 groupes)**
— **Location d'équipements de plein air (5 groupes)**
— **Navette (4 groupes)**
— **Patrouille (4 groupes)**
— Billetterie (3 groupes)
— Boutiques

En termes de services, les participants ont démontré leur appui pour une aire de restauration/buvette dans laquelle on retrouve un menu pub incluant des boissons alcoolisées. La présence d'un service de location d'équipements de plein air est également souhaitée. Finalement, la moitié des groupes ont identifié le besoin de relier le Gray Rocks à un service de navette et d'avoir un service de patrouille sur les sentiers.

PROGRAMMATION

Les programmations suivantes ont été sélectionné par les participants :

— **Activités éducatives (9 groupes)**
— **Activités saisonnières (7 groupes)**
— **Événements sportifs (6 groupes)**
— Événements culturels (2 groupes)
— Parcours artistique (2 groupes)
— Randonnée guidée

Finalement, les participants étaient d'avis de manière unanime que la programmation de Gray Rocks devrait contenir des activités éducatives. Il est également souhaité d'organiser des activités saisonnières et thématisées comme des balades aux flambeaux.

CONCLUSION

La soirée de consultation citoyenne qui accompagne le processus d'élaboration du plan directeur du réseau de sentiers a permis d'inspirer une vision et de tester des orientations stratégiques qui sauront répondre aux besoins et aux attentes de la population. Quoique certains grands constats se dégagent de la démarche, l'ensemble des données, des observations et des idées consignées à ce rapport seront utiles à l'équipe de projet pour les prochaines étapes de la démarche.

MONTRÉAL

300-85, rue Saint-Paul Ouest
Montréal (Québec) H2Y 3V4
514 507-3600

QUÉBEC

302-511, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 3B7
418 914-1508

info@groupebc2.com
groupebc2.com